

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

DIAGNOSTIC POUR
L'ELABORATION DU
PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL DU
DEPARTEMENT DU
RHONE

Rapport – Diagnostic
17/02/2023

Rédacteurs :

Camille Aubertin
Louis Dantan
Lucas Gouwy
Cécile Riffard

Rhône+
Alim

CERESCO (ex. BLEZAT Consulting)

18, rue Pasteur - 69007 Lyon - FRANCE

Tel : +33 (0)4 78 69 84 69 | contact@ceresco.fr | ceresco.fr

SAS au capital de 7622 euros | SIRET 423 106 756 00012 | RCS Lyon | NAF 7022Z

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES..... | 2 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGRO ALIMENTAIRES : QUEL POTENTIEL D'APPROVISIONNEMENT ?..... | 7 |
| 1. NOTE DE SYNTHÈSE 1 : LES FILIÈRES AGRICOLES..... | 8 |
| 1.1 INTRODUCTION : PANORAMA DES FILIERES DU TERRITOIRE..... | 8 |
| 1.1.1 Evolution du paysage agricole | 8 |
| 1.1.2 Occupation actuelle du sol..... | 10 |
| 1.1.3 Un bassin de production diversifié | 12 |
| 1.1.4 Des exploitations de moins en moins nombreuses..... | 14 |
| 1.1.5 LA PRODUCTION BRUTE STANDARD Des exploitations SE REDUIT MOINS FORTEMENT . | 15 |
| 1.2 LES FILIERES D'ELEVAGE | 17 |
| 1.3 LES GRANDES CULTURES : CEREALES, OLEO-PROTEAGINEUX, BETTERAVES... .. | 33 |
| 1.4 LA FILIERE FRUITS..... | 40 |
| 1.5 LA FILIERE LEGUMES..... | 47 |
| 1.6 EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION | 51 |
| 1.7 LA DIVERSIFICATION des activités | 52 |
| 1.8 L'AGRO-ECOLOGIE, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES..... | 56 |
| 1.9 ENJEUX DES FILIERES AGRICOLES | 63 |

| | |
|--|-----------|
| 2. NOTE DE SYNTHÈSE 2 : FONCIER AGRICOLE ET TRANSMISSION | 64 |
| 2.1 L'évolution de l'artificialisation | 64 |
| 2.2 Un foncier agricole sous tension | 66 |
| 2.3 Les dynamiques d'installation par filière | 68 |
| 2.4 Quel devenir pour les exploitations ? | 69 |
| 2.5 La politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains du Département - PENAP | 70 |
| 2.6 Les actions portées par les EPCI du département | 71 |
| 2.7 Les acteurs de l'installation et de la transmission | 73 |
| 2.8 Enjeux | 74 |
| 3. NOTE DE SYNTHÈSE 3 : EMPLOI ET FORMATION..... | 75 |
| 3.1 Le développement du salariat | 75 |
| 3.2 Des établissements de formation sur l'ensemble du territoire | 77 |
| 3.3 Initiatives actuelles..... | 78 |
| 3.4 Enjeux | 78 |
| PARTIE 2 : DEPARTEMENT DU RHONE BASSINS DE VIE ET DE CONSOMMATION..... | 80 |
| 4. NOTE DE SYNTHÈSE 4 : LA POPULATION : TYPOLOGIE ET BASSIN DE VIE | 81 |
| 4.1 INTRODUCTION..... | 81 |
| 5. NOTE DE SYNTHÈSE 5 : ETAT DES LIEUX DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE..... | 83 |
| 5.1 INTRODUCTION..... | 83 |
| 5.2 DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES | 85 |
| 5.2.1 Les commerces alimentaires | 85 |
| 5.2.2 Les dépenses des ménages..... | 86 |
| 5.3 LES CIRCUITS DE PROXIMITE | 87 |
| 5.3.1 Vente directe et circuits courts | 87 |
| 5.4 LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE : DU PREMIER AU DERNIER KILOMETRE..... | 89 |
| 5.4.1 Définitions | 89 |
| 5.4.2 Initiatives portées sur le territoire..... | 91 |
| 5.5 ENJEUX..... | 92 |
| 6. NOTE DE SYNTHÈSE 6 : LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE : QUANTIFICATION DES BESOINS | 93 |

| | | |
|---|--|------------------------------------|
| 6.1 | INTRODUCTION..... | 93 |
| 6.2 | Description de la gestion actuelle deS RESTAURANTS SCOLAIRES DES COLLEGES | 94 |
| 6.3 | APPROVISIONNEMENT DE La restauration collective DES COLLEGES ? | 96 |
| 6.3.1 | L'accès à des produits locaux | 97 |
| 6.3.2 | Des initiatives locales | 98 |
| 6.4 | Enjeux de la Loi Egalim..... | 104 |
| 6.4.1 | Definitions | 104 |
| 6.4.2 | L'atteinte PAR LES COLLEGES DU RHONE des objectifs fixés par la loi EGALIM | 105 |
| 6.4.3 | La lutte contre le gaspillage alimentaire | 106 |
| 6.5 | Principaux enseignements..... | 106 |
| 6.6 | ENJEUX | 108 |
| 7. | NOTE DE SYNTHÈSE 7 : PRECARITE ALIMENTAIRE..... | 109 |
| 7.1 | INTRODUCTION..... | 109 |
| 7.2 | LES POPULATIONS FACE A LA PRECARITE..... | 110 |
| 7.2.1 | Une diversité de profils..... | 110 |
| 7.2.2 | LES CONSÉQUENCES DANS L'ASSIETTE ET SUR LA santé | 115 |
| 7.3 | L'ACCES A L'OFFRE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE | 120 |
| 7.3.1 | Accessibilité physique à L'offre alimentaire | 120 |
| 7.3.2 | l'aide alimentaire sur le territoire | 124 |
| 7.4 | Les stratégies de lutte face à la précarité alimentaire..... | 128 |
| 7.4.1 | Agir sur le BUDGET | 128 |
| 7.4.2 | Agir sur l'offre Alimentaire | 130 |
| 7.4.3 | Agir sur le comportement | 133 |
| 7.5 | ENJEUX | 137 |
| 8. | NOTE DE SYNTHÈSE 8 : TERROIR, TOURISME, GASTRONOMIE..... | 138 |
| 8.1 | Un carrefour historique | 138 |
| 8.2 | Un territoire aux IDENTITES MULTIPLES | 140 |
| 8.3 | Le potentiel touristique du terroir et de l'agriculture | 143 |
| 8.4 | ENJEUX | 145 |
| PARTIE 3 : ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE ET SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE | | ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI. |
| 9. | NOTE DE SYNTHÈSE 9 : POTENTIEL NOURRICIER..... | 148 |

INTRODUCTION

Le Département du Rhône comptait 464 176 habitants en 2019, pour une superficie de 2 717 km². La commune la plus peuplée du territoire est Villefranche-sur-Saône avec 36 291 habitants en 2019.

Différents espaces agricoles se dégagent, avec notamment le vignoble du beaujolais au Nord-Est du Département, le Val de Saône et la plaine de l'Est lyonnais marqués par la présence de grandes cultures, les Monts du Beaujolais entre prairies et forêt et les Monts et Coteaux du Lyonnais en polyculture élevage et en arboriculture.

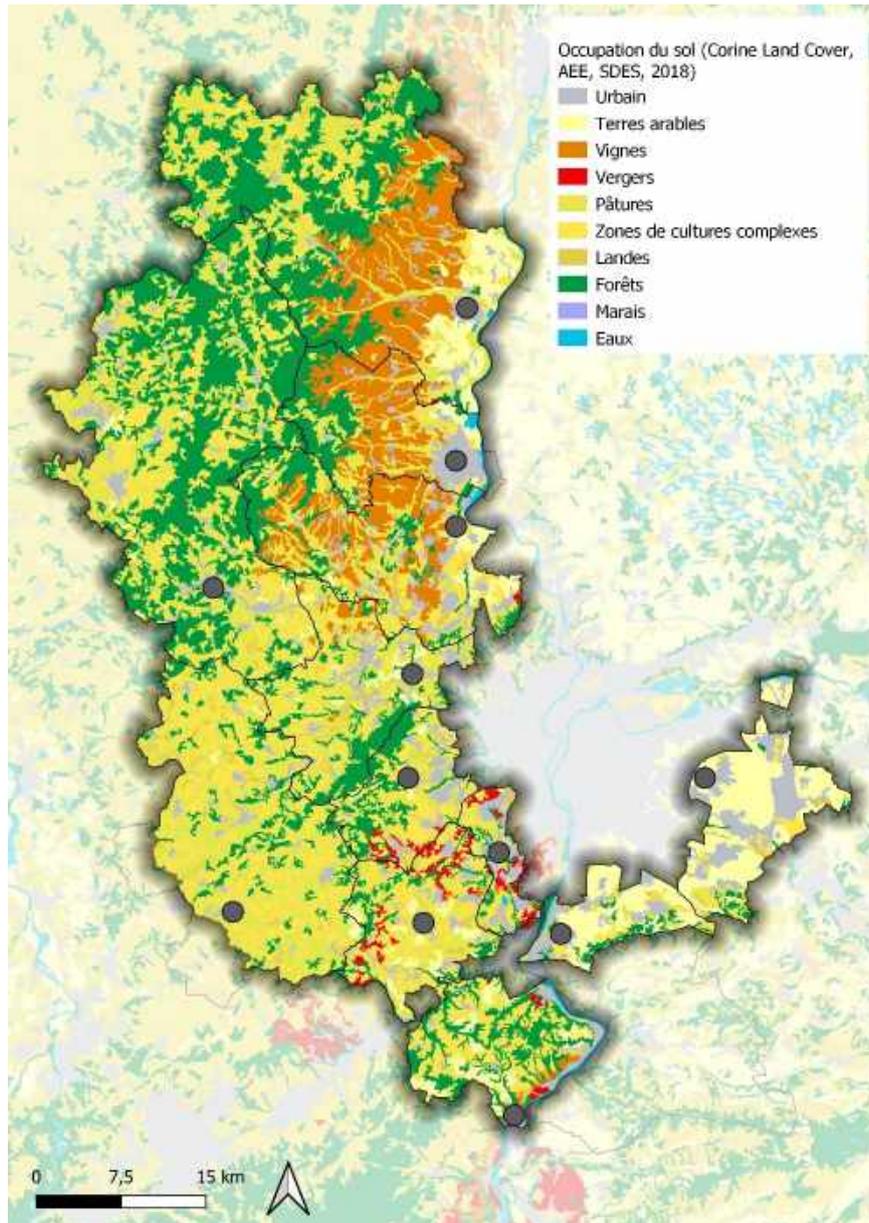


Figure 1 Occupation du sol dans le Département du Rhône



**PARTIE 1 : LES
PRODUCTIONS AGRICOLES
ET AGRO ALIMENTAIRES :
QUEL POTENTIEL
D'APPROVISIONNEMENT ?**

1. NOTE DE SYNTHÈSE 1 : LES FILIÈRES AGRICOLES

1.1 INTRODUCTION : PANORAMA DES FILIERES DU TERRITOIRE

1.1.1 EVOLUTION DU PAYSAGE AGRICOLE

Le département du Rhône peut être découpé en trois macro-unités paysagères : le Beaujolais, les Monts du Lyonnais et l'Est lyonnais.

LE BEAUJOLAIS¹

Éléments géomorphologiques

Les Monts du Beaujolais ou Beaujolais vert

À l'Ouest du Beaujolais, le paysage de moyenne montagne est formé principalement de roches magmatiques datant de l'ère Primaire (volcanites noires, grises ou verdâtres) ou granites gris-roses, des gneiss et des schistes d'origine sédimentaires. La dégradation de ces roches est à l'origine de sols siliceux, acides, favorables à la formation de landes de bruyères ou de genêts et à la culture du Douglas.

Le Beaujolais viticole

Le piémont du Beaujolais s'étend jusqu'à la Saône, limite occidentale du département. Cet espace est composé de deux situations géologiques différentes.

Au nord de la rivière Marverand et de Villefranche-sur-Saône, on trouve des roches similaires à celles des monts du Beaujolais :

- Des formations granitiques, dont la dégradation de ces sols produit des sables grossiers sur lesquels la vigne peut se développer ;
- Des volcanites noires ou des schistes, présents dans les coteaux viticoles entre Montmelas et les collines de Juliéna, qui forment de sols caillouteux et argileux, favorables à la vigne.

Au sud du Marverand, le sous-sol est argilo-calcaire. On trouve une grande variété de calcaires et de couleurs, liée à des périodes et conditions de sédimentation différentes. Ces calcaires et marnes sont à l'origine d'un sol à dominante argilo-calcaire qui a favorisé la polyculture, dominée par la vigne seulement depuis la deuxième moitié du XXème siècle.

Dans les hauteurs du Sud-Beaujolais, le calcaire est proche de la surface et forme des landes calcicoles sèches et des boisements de charmes et de chênes peu prospères du fait de la faible épaisseur du sol.

La vallée alluviale de la Saône présente, quant à elle, une géologie très jeune dont les alluvions forment des sols sablo-limoneux neutres, très fertiles, permettant des cultures céréalières, arboricoles ou maraîchères.



¹ <https://en.calameo.com/read/000958475adf95f1a3509>

Évolutions des systèmes agraires

La vigne est présente dans la vallée de la Saône depuis l'époque gallo-romaine. A cette époque, les monts ne sont pas habités et donc non exploités. Les forêts seront fortement défrichées à la fin du Moyen-Âge, pour répondre aux besoins nourriciers du territoire, tandis que le vignoble continue de se développer, principalement au nord, profitant notamment des routes commerciales jusqu'à Paris. Le sud du territoire est peu viticole, avant un fort développement au XVIIIème siècle, profitant d'une augmentation de la demande liée au développement de la ville de Lyon.

Dans le Beaujolais vert, les forêts servent à la fabrication de tonneaux pour le stockage du vin. Le paysage se compose de boisements, de champs et de prairies d'élevage. L'industrie textile se développe, en lien avec des paysans tisseurs qui produisent et transforment du lin et du chanvre.

La chute de l'Ancien Régime au XVIIIème siècle voit le démantèlement des grands domaines viticoles, principalement dans le Sud du Beaujolais. On trouve ainsi des paysans propriétaires de 2-3 hectares de vigne. Au contraire, les grands domaines du nord du Beaujolais se maintiennent. On a donc deux types de viticulture (les grands domaines au nord avec une production destinée aux élites et les petites exploitations dont le vin est destiné aux ouvriers lyonnais). Les surfaces de vignes augmentent au début du XIXème siècle, mais les crises se succèdent : crises sanitaires, surproduction, et enfin le phylloxéra qui engendre la destruction de 5 000 hectares de vigne. Dans le Beaujolais vert, les plantations de résineux se développent massivement au milieu du XIXème.

Le vignoble est massivement replanté et atteint un pic à 30 000 ha en 1905. Les vignobles du nord, plus riches, ont pu investir et c'est là que se créent les premiers crus du Beaujolais. Le phénomène des Beaujolais nouveau permet d'entraîner le sud du territoire dans cette dynamique, où la viticulture y est historiquement plus fragile.

Dans les Monts du Beaujolais, au milieu du XXème siècle, l'industrie du textile est en déclin et le profil du paysan tisseur a quasiment disparu. La division au sein des familles des activités industrielles et agricoles permet le maintien de petites exploitations agricoles. Le développement des marchés internationaux accentuera les difficultés des activités de ce territoire et engendrera un vaste exode rural et une forte diminution du nombre d'exploitations. Les paysages se referment du fait de l'enfrichement spontané ou de plantations. La polyculture est remplacée par de l'élevage bovin laitier, encouragé par la politique agricole commune. Les exploitants complètent leurs revenus grâce aux plantations de Douglas.

Au début du XXIème siècle, le vignoble est fragilisé par le développement du marché mondial et de nombreux arrachages sont subventionnés, sacrifiant les domaines les plus fragiles. Le vignoble s'appuie désormais fortement sur son potentiel agro-touristique.

Les deux entités constituant le Beaujolais ont donc des agricultures contrastées. La vallée de la Saône voit se côtoyer du maraîchage, des cultures céréalières et arboricoles, avec une forte pression urbaine. Les coteaux sont occupés par le vignoble et les monts par des prairies d'élevages au sein des forêts.

LES MONTS DU LYONNAIS²

Éléments géomorphologiques

Le Lyonnais est composé de deux ensembles géologiques distincts. À l'ouest des crêts du Lyonnais, la vallée de la Brévenne se caractérise par des reliefs parfois abrupts issus de nombreux événements géologiques. Les roches magmatiques sont très diverses et donnent des sols plutôt basiques. La richesse minéralogique de ce territoire a permis une forte activité minière. Le second ensemble, englobant le Sud-Est des Monts du Lyonnais et le plateau lyonnais, est un ensemble géologique relativement homogène composé de gneiss et de granites. Dans les monts du Lyonnais, le sol est donc plutôt acide et peu profond, donc plus propice à l'herbe qu'à la culture de céréales. Dans le plateau Mornantais, au sud-est, les ensembles granitiques sont insérés dans le socle gneissique et donnent lieu à des milieux humides remarquables, autour de Montagny par exemple.

² <https://fr.calameo.com/read/0009584752cc8489d703b>

La frange sud-est du territoire a un sous-sol constitué de formations morainiques et fluvio-glaciaires. Leurs décompositions donnent des sols caillouteux, sablo-limoneux ou argilo-calcaires favorables à la culture de la vigne.

Évolutions des systèmes agraires

Le territoire semble connaître une forte croissance démographique à partir du X^{ème} siècle. Dès lors, l'agriculture se développe fortement. Après la guerre de Cent ans, l'agriculture est le cœur économique de la région et est fondée sur une polyculture élevage. De grands défrichements ont lieu, pour permettre de répondre à l'essor démographique lié à la proximité de Lyon. L'élevage s'installe grâce au drainage de fonds de vallées ou à l'irrigation de terres peu productives. Les principales cultures sont l'avoine et le seigle. La vigne progresse également sur les pentes à exposition favorable. L'agriculture est essentiellement vivrière. Les cultures légumières ont été introduites par les marchands florentins installés à Lyon.

La vigne se développe dans l'Ouest lyonnais suite à la révolution. Au XIX^{ème} siècle, l'agriculture est constituée de propriétés d'une dizaine d'hectares en polyculture. La pomme de terre se développe suite à la crise céréalière du début du XIX^{ème}. L'évolution des techniques agricoles (chaulage, irrigation) permettent d'améliorer les sols. L'agriculture connaît donc une période faste jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, avec un fort exode rural dans les monts du Lyonnais jusqu'en 1950. L'Est du territoire reste dynamique et se diversifie avec des productions fruitières.

L'agriculture se modernise fortement après la Seconde guerre mondiale. La production laitière s'intensifie, grâce à une recherche et un conseil technique dynamiques. Des prairies permanentes sont notamment remplacées par des prairies temporaires. Des coopératives se développent. Après les années 70 et la mise en place des quotas laitiers, l'agriculture se diversifie. L'arboriculture et le maraîchage se développent grâce à la mise en place de réseaux d'irrigation. Le vignoble a été fortement réduit suite à la crise du phylloxéra.

Dans les années 1980, l'agriculture des monts du lyonnais se spécialise dans la production laitière et la taille des exploitations augmente de 10 à 30 hectares en moyenne. Par ailleurs, le maraîchage, la vente directe et les productions biologiques se développent pour répondre à la demande des marchés lyonnais. En réponse aux crises agricoles des années 90, la marque collective « Le Lyonnais monts et coteaux » est créée.

L'agriculture est donc composée de grandes exploitations tournées vers les marchés nationaux et internationaux, et les petites exploitations orientées vers les circuits courts. Les exploitants doivent néanmoins faire face au développement périurbain.

L'EST LYONNAIS³

L'Est Lyonnais est une plaine céréalière aujourd'hui traversée par de nombreuses infrastructures : ligne TGV, Aéroport Lyon Saint-Exupéry, autoroutes, lignes à haute tension découpant le paysage. Les communes se sont beaucoup étendues en zones résidentielles, industrielles et commerciales. Ainsi, les espaces naturels de type marais, les espaces agricoles et les espaces artificialisés se côtoient, sont constamment traversés par les populations et sont parfois en tension. Les constructions anciennes et modernes se juxtaposent dans l'ensemble des espaces urbains. L'agriculture y est principalement céréalière, intensive et irriguée. La préservation du foncier agricole y est un enjeu fort en termes de paysage et de potentiel nourricier, alors que la pression foncière pour l'artificialisation y est très forte.

1.1.2 OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

L'agriculture recouvre 54% de la superficie du Département du Rhône, contre 49% à l'échelle nationale. Plus de 60% des communes du département sont couvertes à plus de 50% par des terres agricoles. Dans

³ Plaine de l'Est Lyonnais, Centre de ressources régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes, <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/plaine-de-l-est-lyonnais-a944.html>

16% des communes du Département, l'agriculture recouvre plus de 70% des surfaces. En 10 ans, la SAU a diminué de 1,4%, contre -1% à l'échelle nationale.

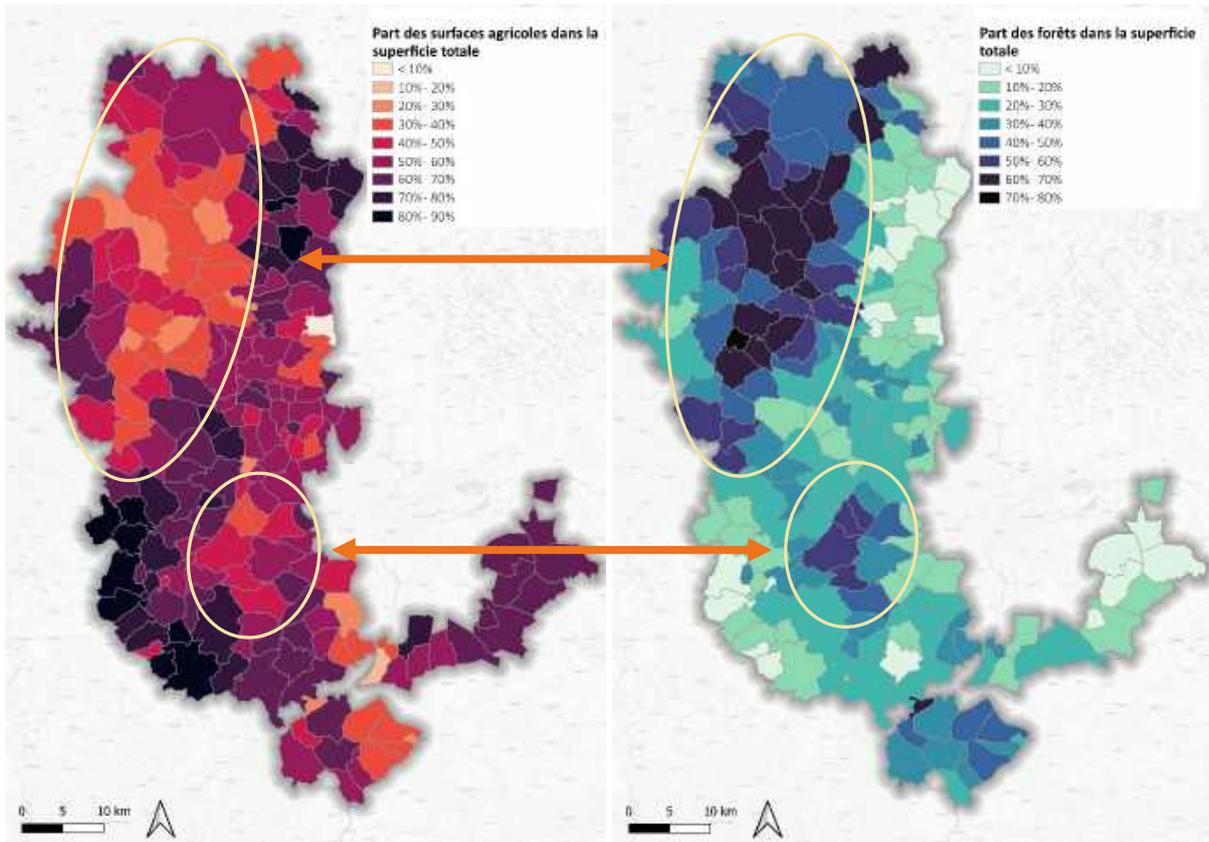


Figure 2 Occupation du sol dans le Département du Rhône (source : Theia)

Les communes les plus agricoles sont situées dans les Monts du Lyonnais et dans le nord du Beaujolais (Figure 2). Les Monts du Beaujolais se caractérisent par une part plus faible accordée à l'agriculture, entre 10 et 40%. Ces communes sont majoritairement couvertes par de la forêt, à plus de 50%.

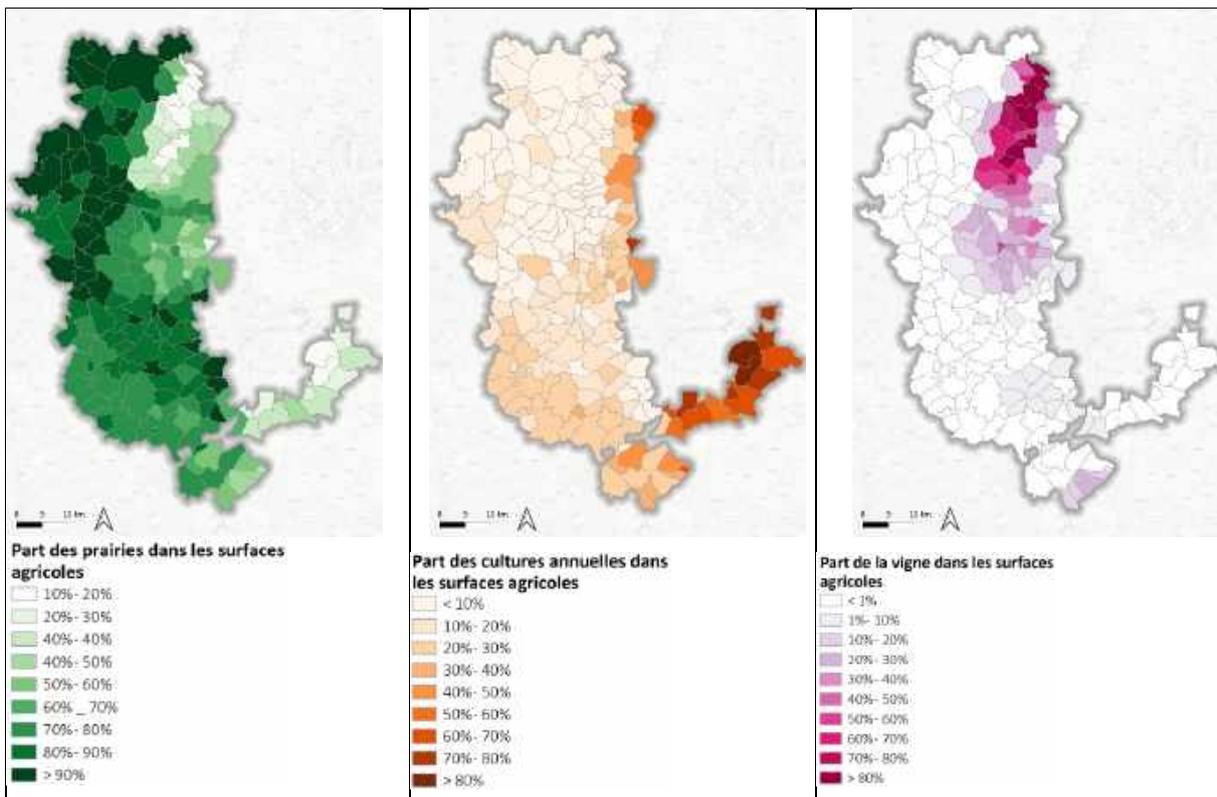


Figure 3 Caractéristique des surfaces agricoles dans le département (source : Theia)

Dans les Monts du Beaujolais, la part des prairies est souvent supérieure à 90% de la surface agricole. Les prairies sont également développées dans les Monts du Lyonnais qu'elles occupent à plus de 70%. Ce massif se distingue du Beaujolais par une part plus importante de cultures annuelles (grandes cultures ou légumes). Les Monts et Coteaux du Lyonnais comptent également d'importantes surfaces d'arboriculture.

Les coteaux du Beaujolais sont également très spécialisés en culture de la vigne, surtout dans sa partie nord.

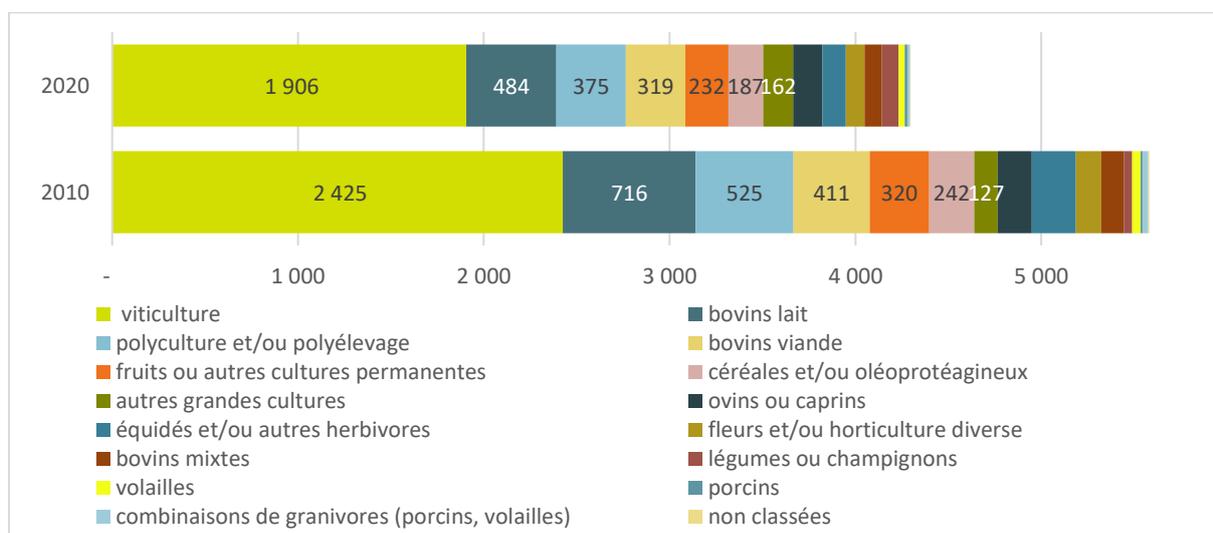
Le Val de Saône est plus diversifié, avec une part d'élevage et de cultures annuelles significative.

Les communes à l'Est de la Métropole de Lyon se caractérisent par le poids très important de cultures annuelles et donc une faible présence de l'élevage.

1.1.3 UN BASSIN DE PRODUCTION DIVERSIFIÉ

Le Département du Rhône accueille une diversité de filières : élevage laitier et allaitant, grandes cultures, production de fruits et de légumes et viticulture. Les principales OTEX des exploitations rhodaniennes sont :

- La **viticulture**, qui représente 44% du total des exploitations en 2020 ;
- L'**élevage bovin** avec près de 900 exploitations d'élevage bovin, dont 484 spécialisées en **élevage laitier**
- La **production fruitière** avec plus de 200 exploitations



Source : recensement agricole, 2020

Figure 4 Nombre d'exploitations par orientation technico-économique

La production viticole est principalement située dans les coteaux du Beaujolais et, dans une moindre mesure, dans les coteaux du Lyonnais. La région de Condrieu est également réputée pour son vignoble. L'Ouest du département concentre les activités d'élevage avec une place importante donnée aux prairies. L'Est lyonnais est une plaine céréalière. On trouve également des productions diversifiées dans la vallée de la Saône (céréales, maraîchage, arboriculture) ainsi qu'à l'Ouest de la métropole de Lyon. La Figure 5 montre que ces exploitations sont situées dans des communes de la vallée de la Saône et à proximité de la Métropole de Lyon.

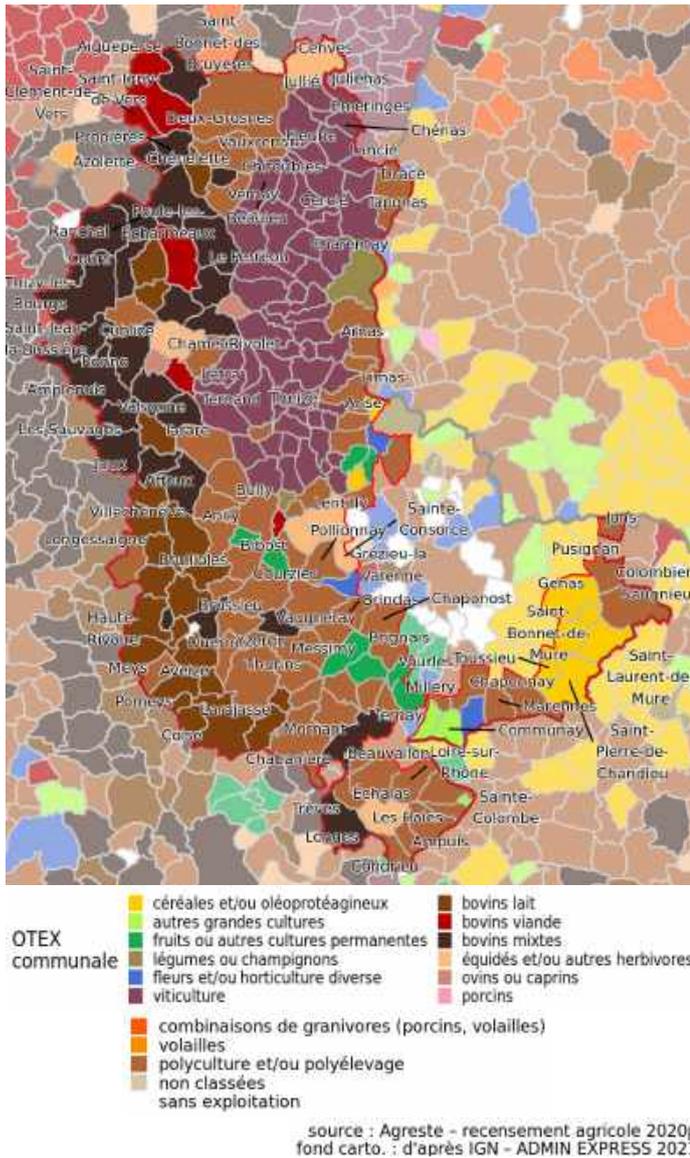


Figure 5 Orientations technico-économiques des communes

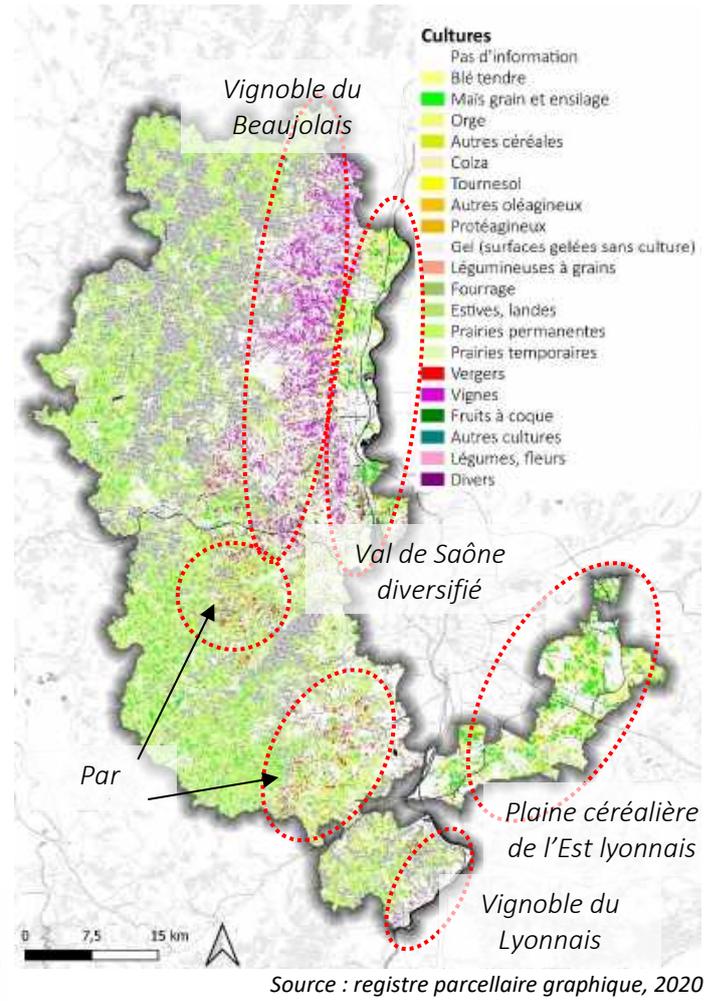
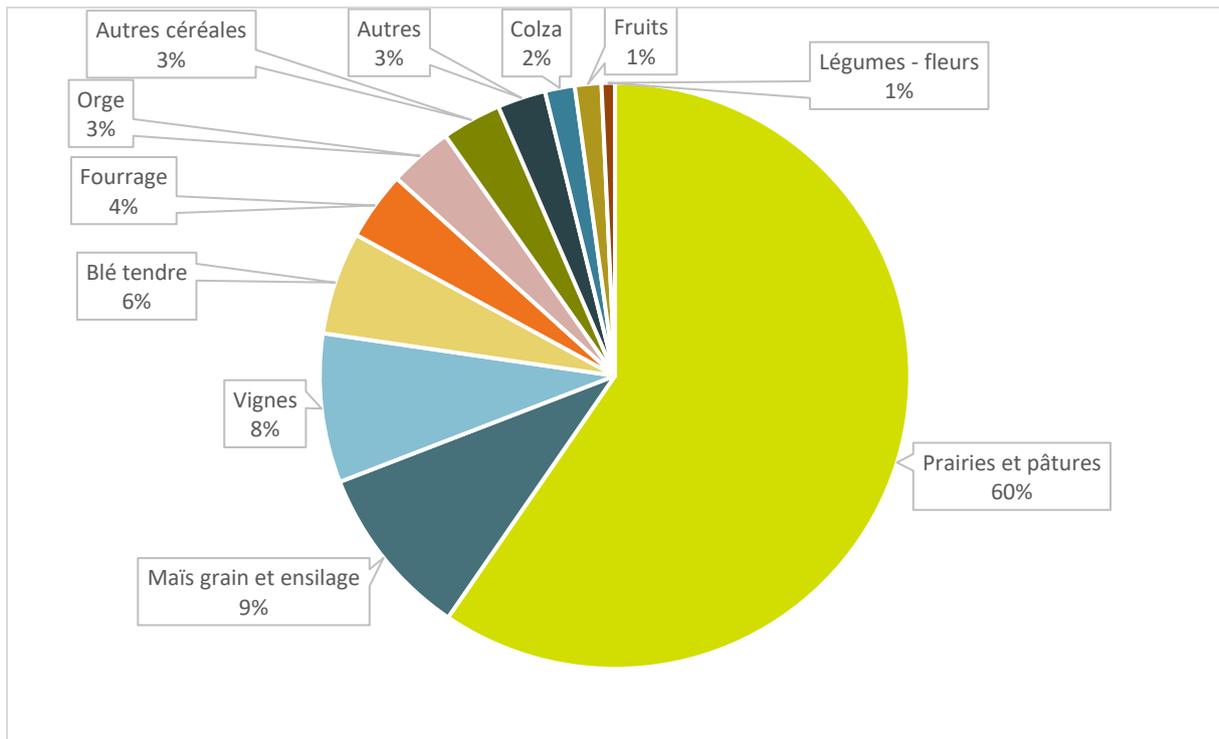


Figure 6 Répartition des cultures

Par conséquent, d'après le RPG, les estives, prairies permanentes et temporaires représentent 60% de la SAU du département. Les céréales représentent près de 20%, avec principalement du maïs et du blé tendre.

La vigne représente 8% de la SAU du département. L'arboriculture et la production de légumes représentent chacun 1% de la SAU du département déclarée au RPG. Toutefois, ces productions généralement mal recensées par le registre parcellaire graphique (Figure 6). On y compte seulement 9 600 ha de vignes, 850 ha de légumes et 1 700 ha de productions fruitières contre respectivement 23 000 ha, 1 200 ha et 4 200 ha au recensement agricole de 2020.



Source : registre parcellaire graphique, 2020

Figure 7 Part des cultures présentes sur le département

1.1.4 DES EXPLOITATIONS DE MOINS EN MOINS NOMBREUSES

Le département du Rhône compte 4 297 sièges d'exploitations agricoles en 2020, contre 5 582 en 2010 soit une baisse de 23% contre -21% à l'échelle nationale. Le nombre d'exploitations a été divisé par trois depuis 1970, mais la baisse semble ralentir entre 2010 et 2020. La SAU du département est estimée entre 116 000 ha (registre parcellaire graphique) et 126 000 ha (recensement agricole).

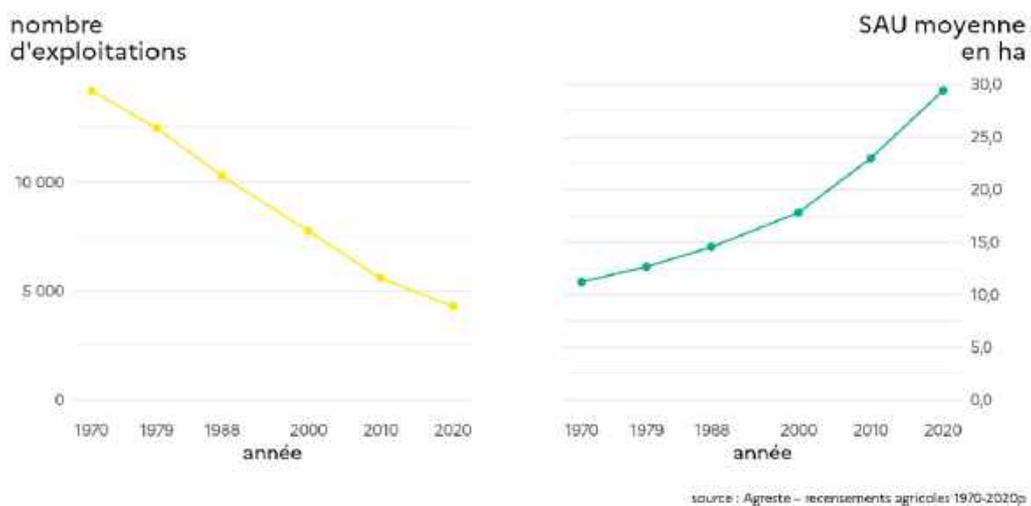


Figure 8 Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne

Quasiment la totalité des filières concernées connaissent une forte baisse (Figure 4) à l'exception de la production légumière dont le nombre d'exploitations a doublé en 10 ans, passant de 46 à 91. Cette hausse s'explique en partie par l'attractivité de la production auprès des agriculteurs qui s'installent en « hors cadre familiale » (reconversion professionnelle) et qui peuvent valoriser une production en vente directe très localement (proximité du bassin de consommation de la Métropole de Lyon).

A l'inverse, le nombre de salariés permanents a augmenté de 73% et le nombre d'ETP a augmenté de 55% en dix ans. Cela traduit une évolution dans le métier d'agriculteur qui voit la main d'œuvre familiale bénévole (grands parents, parents) se réduire au profit du salariat agricole et la volonté des agriculteurs de préserver un cadre de vie en dehors de l'exploitation.

| | nombre d'actifs | | | volume de travail (ETP) | | |
|--------------------------------------|-----------------|--------|-----------|-------------------------|-------|-----------|
| | 2010 | 2020 | évolution | 2010 | 2020 | évolution |
| main d'œuvre totale ¹ | 57 843 | 41 907 | -28 % | 9 285 | 7 970 | -14 % |
| chefs d'exploitations, coexploitants | 6 557 | 5 342 | -19 % | 5 157 | 4 371 | -15 % |
| └ dont coexploitants familiaux | 863 | 891 | 3 % | 745 | 807 | 8 % |
| main d'œuvre familiale ² | 3 080 | 1 034 | -66 % | 1 389 | 575 | -59 % |
| salariés permanents ³ | 1 194 | 2 064 | 73 % | 994 | 1 542 | 55 % |
| saisonniers et salariés occasionnels | 47 012 | 33 467 | -29 % | 1 744 | 1 480 | -15 % |

¹hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations
²membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors coexploitants ou associés actifs familiaux
³hors famille

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p
champ : sièges dans le territoire, sup. au seuil, hors collectifs ou vacantes

Tableau 1 Le salariat agricole en forte hausse

1.1.5 LA PRODUCTION BRUTE STANDARD DES EXPLOITATIONS SE REDUIT MOINS FORTEMENT

La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique. Celle du département en 2020 s'élève à 496 millions d'euros, en baisse de 13% par rapport à 2010, alors que le nombre d'exploitations a baissé de 23%.

Orientation technico-économique

Rhône hors Métropole de Lyon

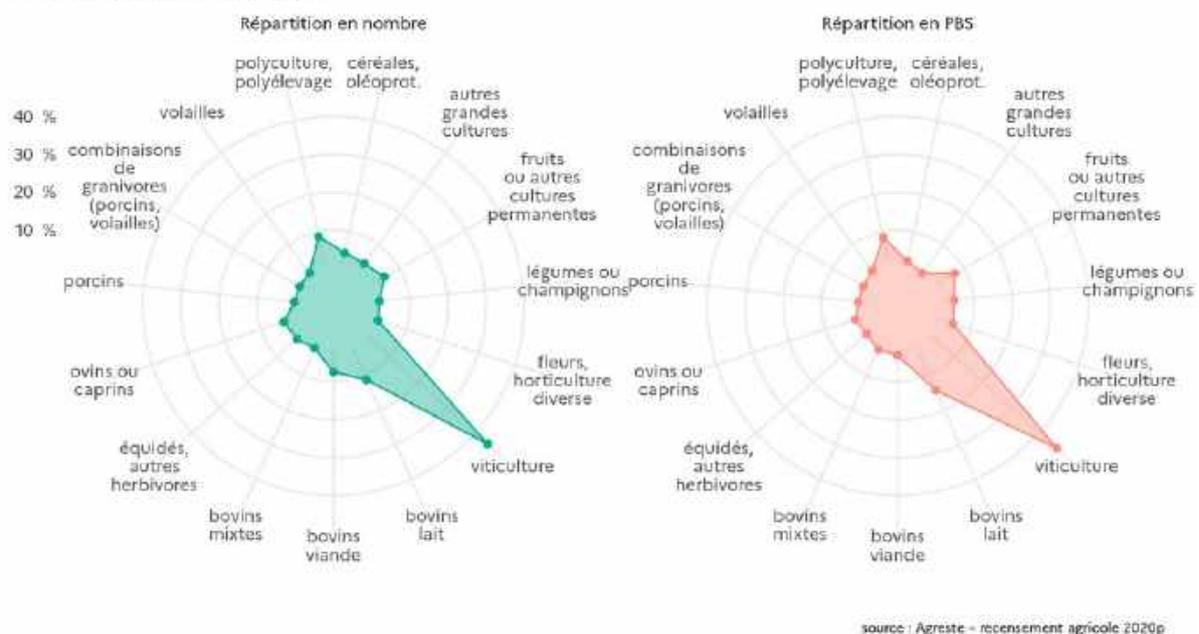
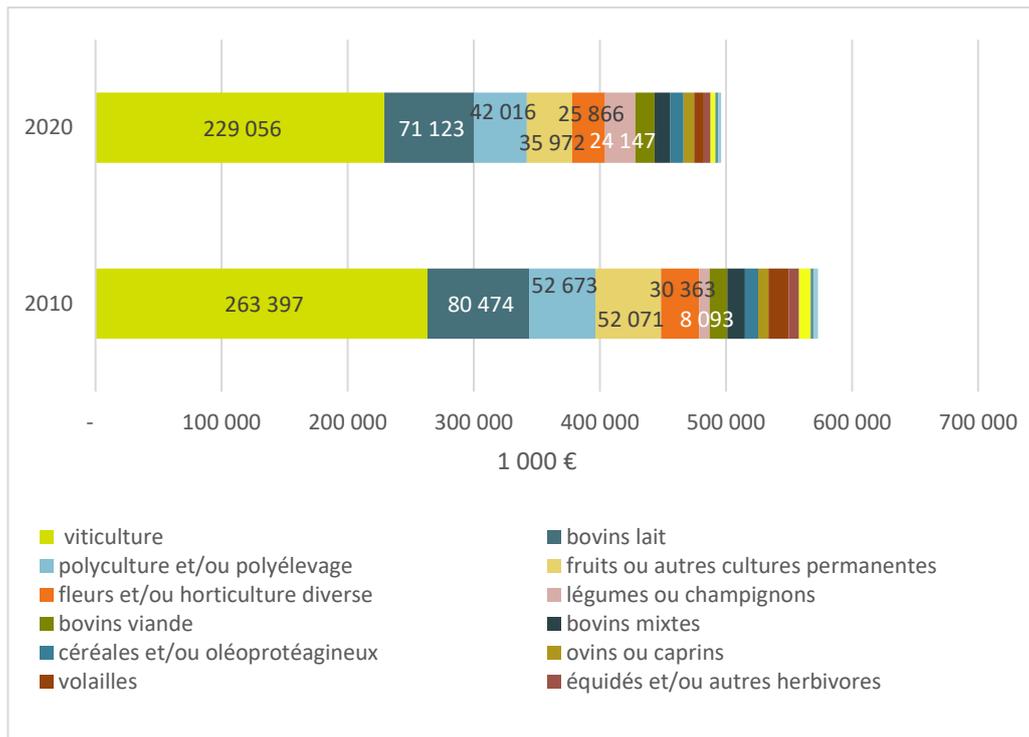


Figure 9 Poids de chaque OTEX en fonction du nombre d'exploitation ou du poids économique (PBS)

Ainsi, la viticulture est la principale activité économique de l'agriculture du Rhône.



Source : recensement agricole, 2020

La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ». (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1354>)

Figure 10 Production brute standard par orientation économique

1.2 LES FILIERES D'ELEVAGE

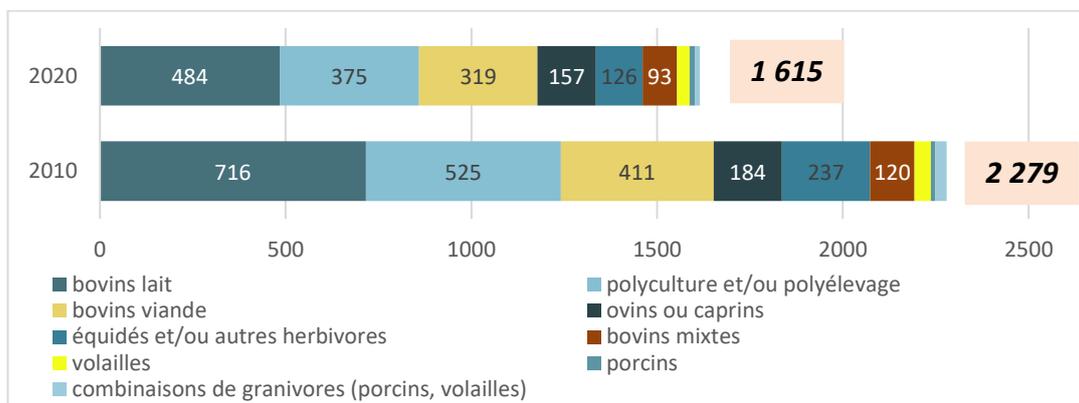
ELEMENTS DE CONNAISSANCE

- **Des systèmes d'élevage dominant dans l'Ouest du département**

Le Monts du Lyonnais et les Monts du Beaujolais, dans la partie Ouest du département, accueillent principalement des élevages.

- **Une démographie agricole orientée à la baisse**

Les filières d'élevage comptaient 1 615 exploitations spécialisées en 2020 contre 2 279 en 2010 (Figure 11). Cela représente une baisse de 29%, contre 23% toutes filières confondues. La baisse des exploitations dans les filières d'élevage est donc plus forte que pour les autres filières du département.



Source : recensement agricole, 2020

Figure 11 Nombre d'exploitation en OTEX élevage

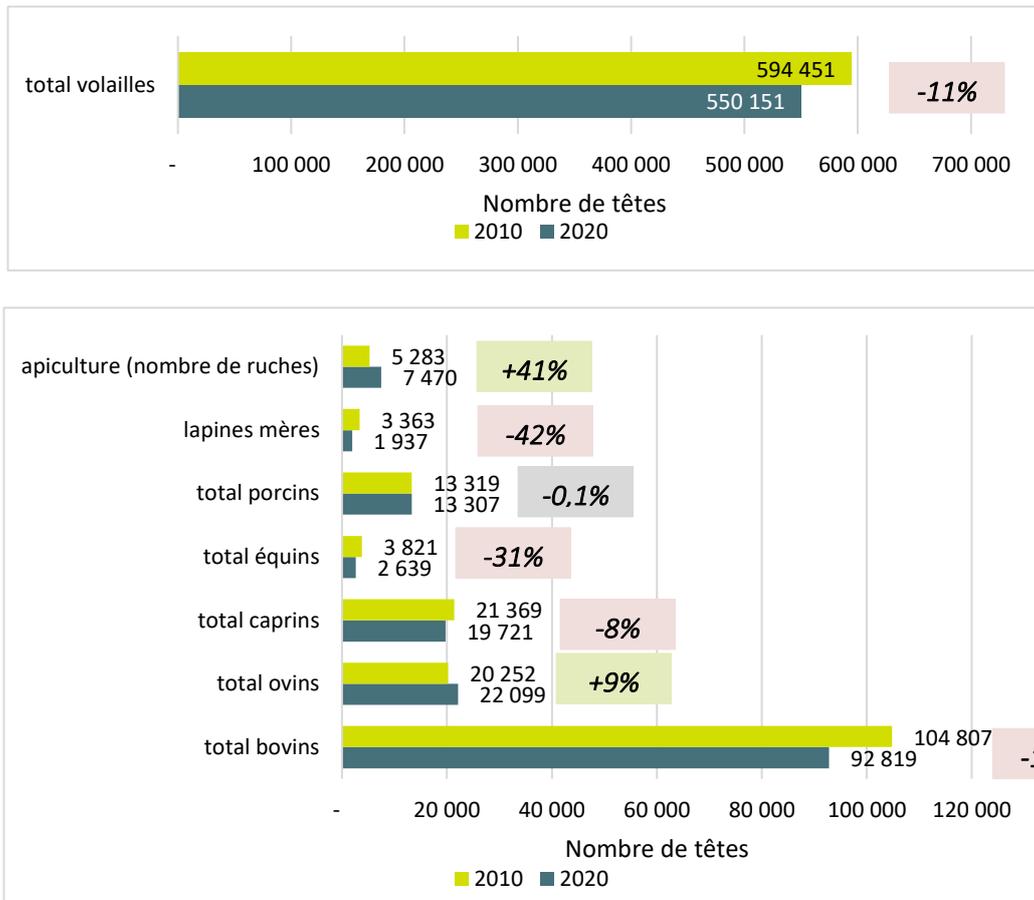
La baisse est forte dans l'ensemble des filières d'élevage, à l'exception des porcins dont le nombre d'exploitations augmente légèrement.

Tableau 2 Evolution du nombre d'exploitation dans les filières d'élevage

| OTEX | EVOLUTION 2010-2020 |
|---|---------------------|
| BOVINS LAIT | -32% |
| POLYCULTURE ET/OU POLYÉLEVAGE | -29% |
| BOVINS VIANDE | -22% |
| OVINS OU CAPRINS | -15% |
| ÉQUIDÉS ET/OU AUTRES HERBIVORES | -47% |
| BOVINS MIXTES | -23% |
| VOLAILLES | -25% |
| PORCINS | 17% |
| COMBINAISONS DE GRANIVORES (PORCINS, VOLAILLES) | -53% |

Source : Recensement agricole, 2020

Mis à part le nombre de ruche et le cheptel ovin qui ont augmenté, et le cheptel porcine qui est resté stable, le nombre d'animaux a baissé dans l'ensemble des filières (bovins, caprins, équins, lapines mères).

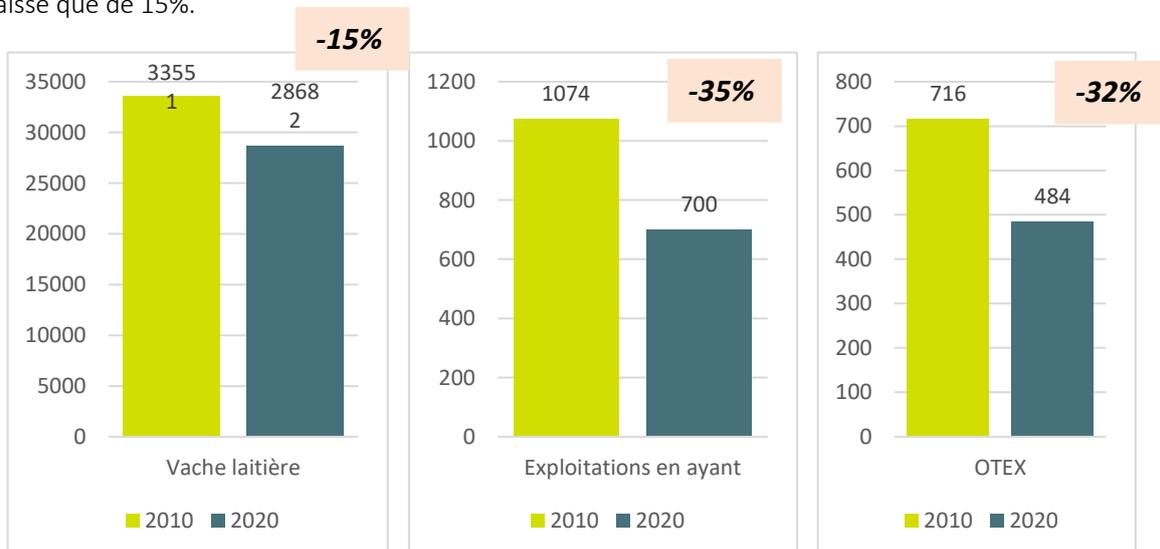


Source : recensement agricole, 2020

Figure 12 Des cheptels en baisse dans quasiment l'ensemble des filières

- **Les élevages bovins laitiers : 700 exploitations**

D'après le recensement agricole de 2020, on trouve dans le département 484 exploitations à activité dominante d'élevage laitier et 700 exploitations avec vaches laitières sur l'exploitation. L'enquête annuelle laitière (Agreste) dénombre quant à elle 619 producteurs de lait dans le département. Le nombre d'exploitations avec vaches laitières a baissé de 35% en dix ans, alors que le nombre de vaches laitières n'a baissé que de 15%.



Source : recensement agricole, 2020 Figure 13 Cheptel laitier et nombre d'exploitations en baisse

La production laitière du département s'élève à quasiment 192 millions de litres de lait en 2020⁴, en baisse de 7% depuis le pic de production en 2014, peu avant la fin des quotas laitiers. 96% de cette production est livrée à l'industrie.

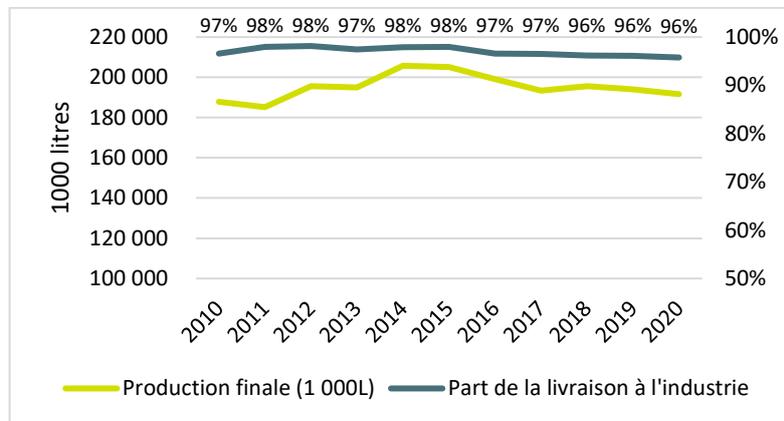


Figure 14 Evolution de la production laitière dans le département (source : Agreste)

Les élevages laitiers sont situés les deux massifs montagneux du Département. Les Monts du Lyonnais constituent le principal bassin laitier et un des plus denses de la région (Figure 15). D'après la Chambre d'Agriculture, un peu plus de la moitié des exploitations laitières du département se trouvent dans les Monts du Lyonnais. Les éleveurs de ce massif ont un historique de forte coopération, avec de nombreuses CUMA et des exploitations plus petites (en termes de surfaces et cheptels). De ce fait, les exploitations se caractérisent par une productivité à l'hectare et une technicité élevées, autour de 6 700 L/ha de surface fourragère. Les modèles d'exploitation sont basés sur des prairies et des surfaces en ray-grass ou en maïs. Le territoire bénéficie de la présence de retenues collinaires depuis les années soixante, permettant de sécuriser les ressources fourragères. Néanmoins, l'utilisation assez intensive d'engrais et la production d'effluents rend le territoire vulnérable aux pollutions.

Les Monts du Beaujolais, au nord de Tarare, constituent le deuxième bassin laitier du Rhône avec environ un quart des exploitations du département. Les exploitations laitières ont souvent un atelier viande issu du troupeau laitier (races mixtes Montbéliarde-Charolaise ou Prim'Holstein-Charolaise) ou issu d'un troupeau allaitant de race charolaise le plus souvent. Ces animaux sont élevés à l'herbe et valorisent des pâtures peu productives ou difficiles d'accès.

L'élevage laitier est aussi présent dans les Coteaux du Lyonnais, dans une moindre mesure, car la filière y est davantage en difficultés. Les subventions ICHN de la PAC y ont été retirées, ce qui ajoute une contrainte supplémentaire pour les élevages, dans un territoire qui s'est fortement diversifié vers de l'arboriculture ou du maraîchage. Ces évolutions pourraient engendrer des transformations paysagères majeures (disparitions de prairies par exemple). Les élevages se sont agrandis et la chambre d'agriculture travaille avec le SOL sur l'adaptation au changement climatique.

La Chambre d'Agriculture a constitué un réseau de fermes références (5 en élevage laitier conventionnel et 6 en bio), afin d'accumuler des données techniques (systèmes fourragers, zootechnie) et économiques.

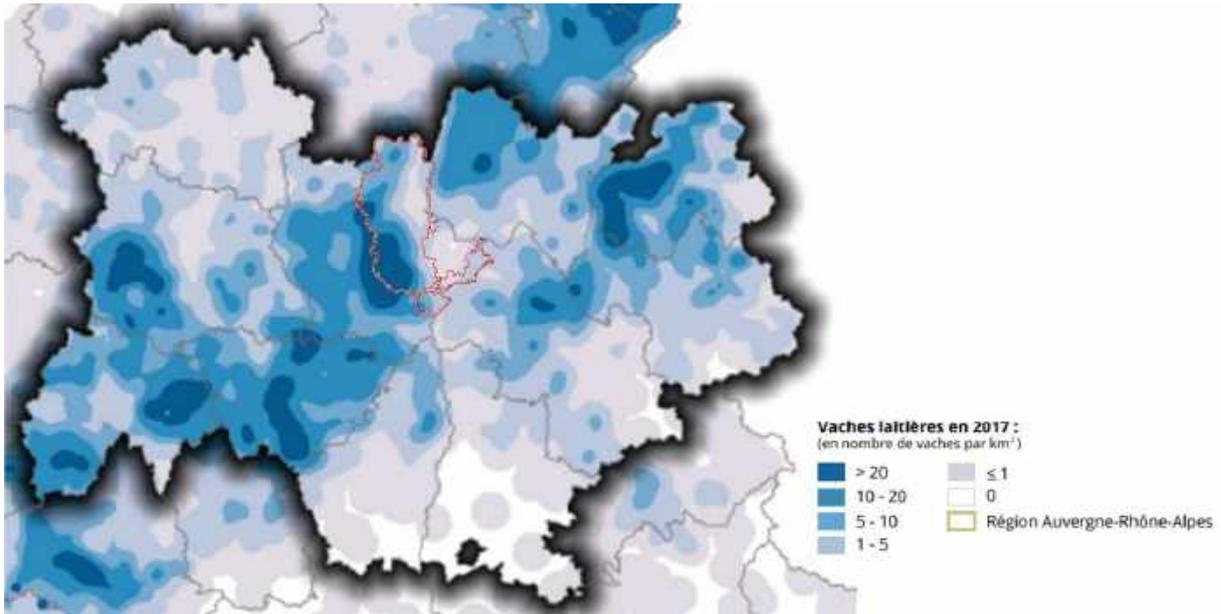
Le territoire du Rhône est très sensible aux sécheresses du fait de sols granitiques filtrants et de sa localisation dans le couloir rhodanien qui facilite les remontées d'air chaud d'Europe du Sud ou d'Afrique. Face à des aléas secs de plus en plus fréquents au printemps et en été, les élevages intensifs sont fragilisés par les déficits de production de maïs, tandis que les élevages à l'herbe sont plus vulnérables

⁴ La production laitière est recensée par les Statistiques Agricoles Annuelle à l'échelle du département du Rhône, Métropole de Lyon incluse. Or, d'après le Recensement Agricole, le département du Rhône regroupe 99% du cheptel laitier (Rhône + Métropole).

en cas de baisse de rendement des prairies, principalement au printemps. En effet, 80% de l'herbe se récolte entre mars et juin.

Des stratégies d'adaptation sont mises en place :

- stockage de l'eau en hiver afin d'irriguer 10% à 20% de la surface fourragère en été et donc sécuriser les ressources alimentaires des élevages ;
- diminution du chargement (agrandissement des exploitations sans augmentation du cheptel), avec éventuellement augmentation des capacités de stockage ;
- diversification des assolements, afin d'améliorer la résilience de l'exploitation.



Source : Agreste - BDNI 2017 - ©IGN - BDCARTO®

Figure 15 Densité de vaches laitières en Auvergne-Rhône-Alpes

Les outils de transformation de la filière laitière sont situés principalement hors du département. On trouve seulement quelques petites entreprises de fabrication de fromage. Le lait est collecté principalement par SODIAAL, dont des unités de transformation sont situées à Vienne (Isère) et dans la Loire (Figure 16), pour fabriquer du lait UHT et des produits frais. SODIAAL assure la quasi-totalité de la collecte dans les Monts du Beaujolais et 60% de la collecte dans les Monts du Lyonnais. La coopérative Eurial est également présente et collecte du lait dans le Pilat pour produire des spécificités fromagères dont le Pavé d'Affinois. Les groupes privés à dimension internationale : Lactalis et Danone sont également présents, ainsi que la SAS Biolait qui collecte du lait bio.

Sur le département, la Figure 16 représente deux petites entreprises de fabrication de fromage. Il s'agit de la Fromagerie du Lyonnais, à Saint-Symphorien-sur-Coise (Sud-Ouest du département) et la Fromagerie Passeloup à Porte des Pierres Dorées, à l'Est du département.

Dans les Monts du Beaujolais se situe également la Laiterie La Roche, au sein de l'ESAT La Roche, dans la commune des Sauvages. Le lait transformé par la laiterie est collecté par Biolait.

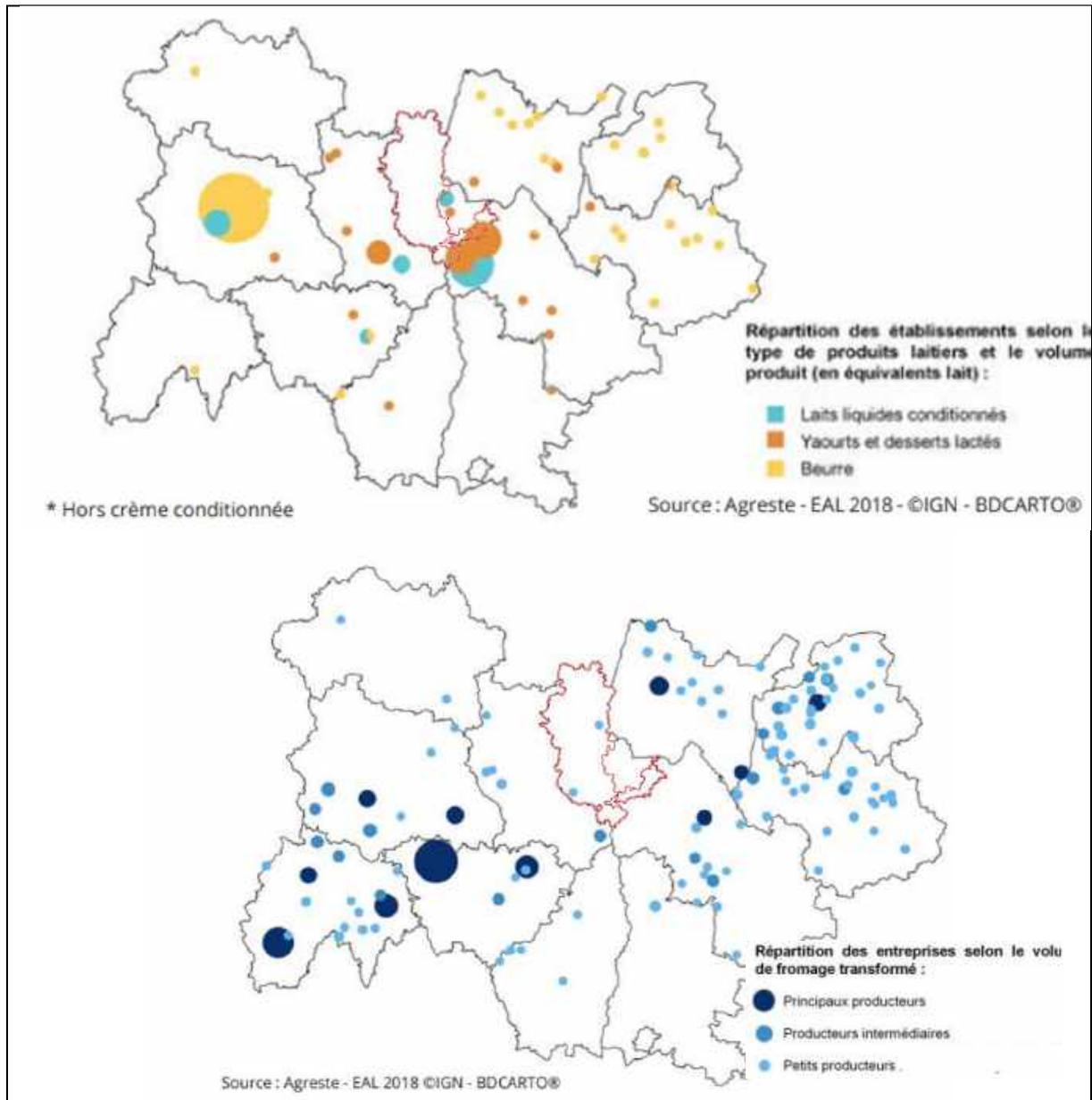


Figure 16 Des outils de transformation majeurs situés dans les départements limitrophes

Par ailleurs, on trouve dans le secteur des Monts du Lyonnais une forte densité d'exploitations en vente directe et en transformation à la ferme. Peu de statistiques existent, mais la Chambre d'Agriculture estime qu'un tiers environ des éleveurs en vaches laitières commercialisent entre 10 000 et 250 000 L de lait par structure en vente en circuits courts sur l'ensemble du département. Cela va donc du producteur qui commercialise du lait en vrac à de petites unités de transformation (crèmerie, fromagerie, cantine, traiteurs...) jusqu'à des collectifs de 5 à 10 exploitants ou salariés sur une seule ferme proposant soit un seul produit (yaourts ou fromages blancs ou fromages lactiques) soit une gamme très sophistiquée (lait cru, lait fermenté, yaourts, fromages blancs, flancs et préparations fromagères de type « cervelle de Canuts », fromages lactiques, tomme, bleu, par exemple).

6 Localisation de l'activité de vente directe de lait cru de vache et/ou de transformation de produits laitiers au 31 décembre 2018

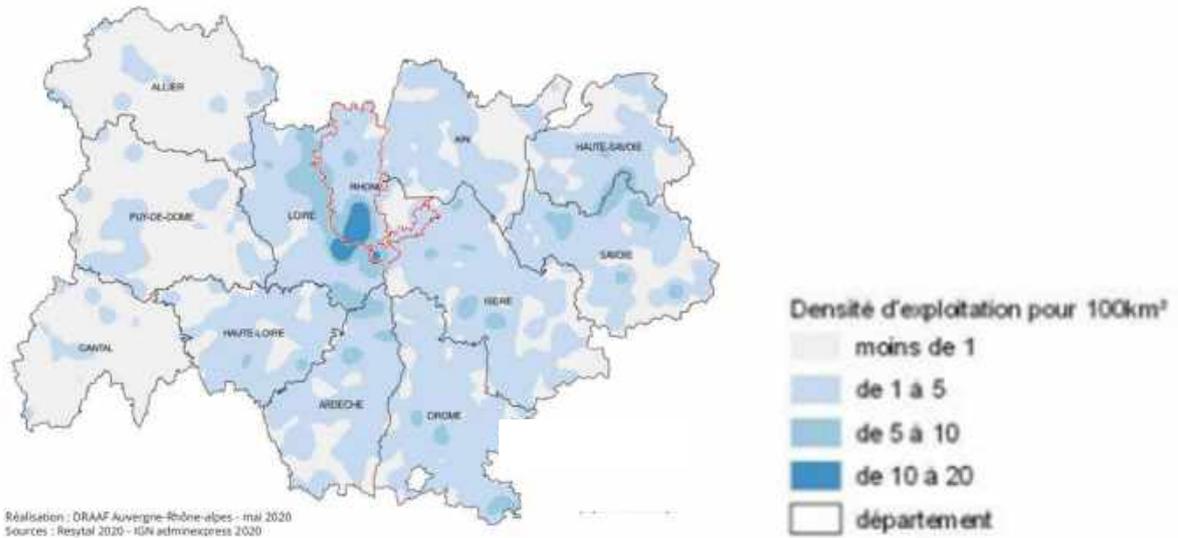
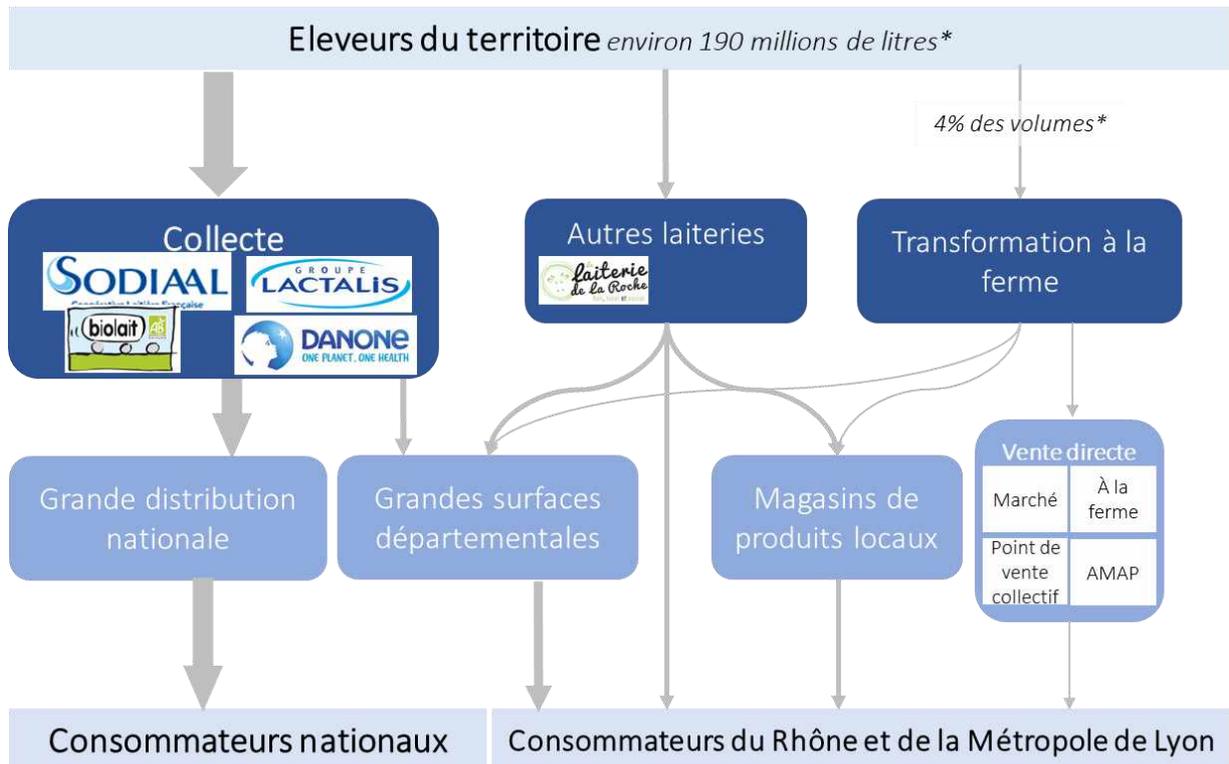


Figure 17 Une activité de vente directe et de transformation à la ferme dynamique



*Source : Statistiques agricoles annuelles, Agreste, 2020

Figure 18 Schéma de la filière bovin lait

FOCUS : Les principaux collecteurs⁵

SODIAAL est le premier groupe coopératif français, employant 8 600 salariés et regroupant 10 040 exploitations et 17 669 éleveurs en 2021, soit 20% des fermes laitières françaises. SODIAAL a collecté en 2021 environ 4,5 milliards de litre de lait. Le groupe est présent dans 73 départements, avec 71 usines. SODIAAL détient 3 sites de transformation en AURA qui travaillent du lait conventionnel et du lait bio : Vienne (Isère) et La Talaudière (Loire) conditionnement principalement du lait et des produits frais et Brioude (Haute Loire) est orientée sur la fabrication de fromages.⁶

Danone est un groupe privé agroalimentaire international orienté sur les produits laitiers (54% du CA), les préparations végétales (30%) et les eaux minérales (16%). Danone collecte principalement dans les Monts et Coteaux du Lyonnais. Le lait est principalement orienté sur le site de St Just Chaleyssin (Isère) sur un site de production de yaourts nature. Cependant, les investissements sur ce site sont limités depuis une dizaine d'année, contrairement aux sites de l'entreprise situés en Normandie.

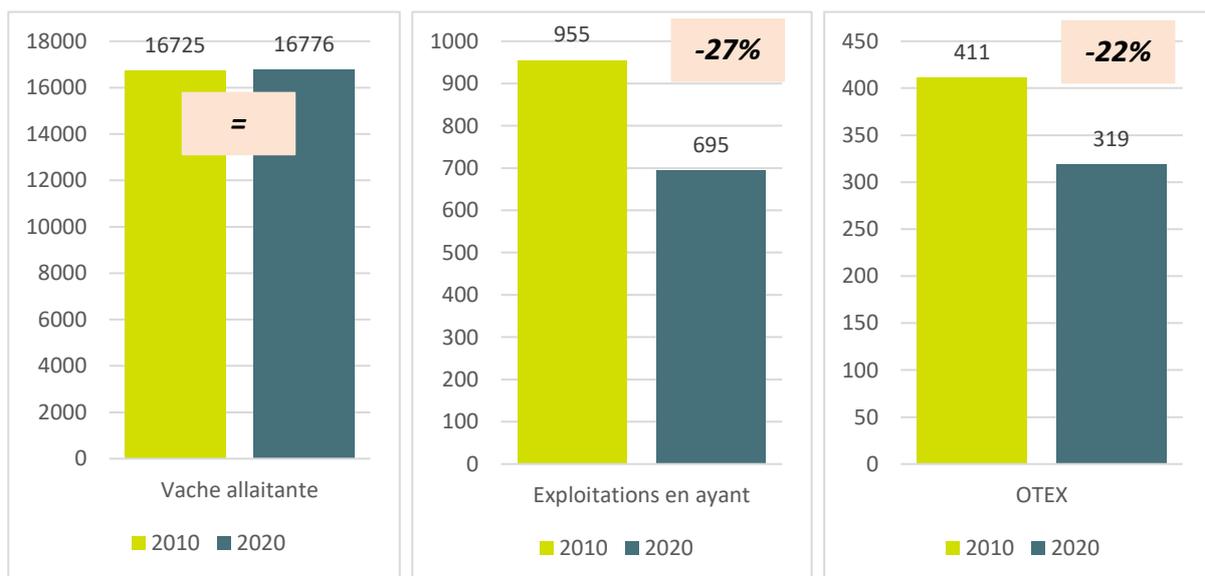
Lactalis est le premier groupe de collecte laitière français et mondial. Sa collecte se limite à quelques milliers de litres dans le Nord-Ouest des Monts du Lyonnais.

Eurial-Agrial est la deuxième coopérative laitière française, principalement implantée en Bretagne et Pays de la Loire. Le groupe a racheté en 2016 les deux sites des établissements Guilloteau situés dans la Loire et l'Ain. Ils fabriquent des fromages de vache et de lait de chèvre (Rigotte de Condrieu notamment). Les éleveurs concernés sont situés dans le Sud du département (Pilat).

Biolait est une coopérative de collecte de lait de vache bio créée il y a 25 ans en Loire-Atlantique. Le lait est revendu à des transformateurs dans toute la France, de dimensions variables. L'ESAT de la Roche, près de Tarare est approvisionné par Biolait par exemple.

- **Les élevages bovins viande : 695 exploitations**

En 2020, on trouve 695 exploitations possédant des vaches allaitantes dans le département du Rhône, c'est 27% de moins qu'en 2010. Le nombre d'exploitations à dominante viande bovine s'élève toutefois à 319. Beaucoup d'ateliers de bovins viande sont donc en réalité des ateliers secondaires. En revanche, le cheptel allaitant est resté stable, contrairement au cheptel laitier.



Source : recensement agricole, 2020

Figure 19 Un cheptel stable mais des exploitations moins nombreuses

⁵ Chambre d'Agriculture

⁶ Chambre d'Agriculture et Réussir Lait, *SODIAAL : un résultat courant 2020 tout juste à l'équilibre*, 30/06/2021, <https://www.reussir.fr/lait/sodiaal-un-resultat-courant-2020-tout-juste-lequilibre>

D'après la Chambre d'Agriculture, on trouve essentiellement des troupeaux de race à viande (Charolaise principalement, voire Limousine pour sa simplicité d'élevage ou Aubrac pour sa robustesse) produisant des broutards exportés vers l'Italie ou des génisses de 30 à 36 mois et des vaches de réforme pour des produits plus qualitatifs. La production de viande provient également de troupeaux laitiers :

- viande de veau issus d'atelier d'engraissement (race laitière Prim'Holstein/Montbéliarde ou croisé viande) ;
- les vaches laitières réformées ;
- des génisses croisées viande issues de troupeaux laitiers, orientées comme les génisses viande vers des produit qualitatifs.

Depuis 2010, la production de viande est en légère baisse, en dessous de 6 000 tonnes équivalent carcasse.

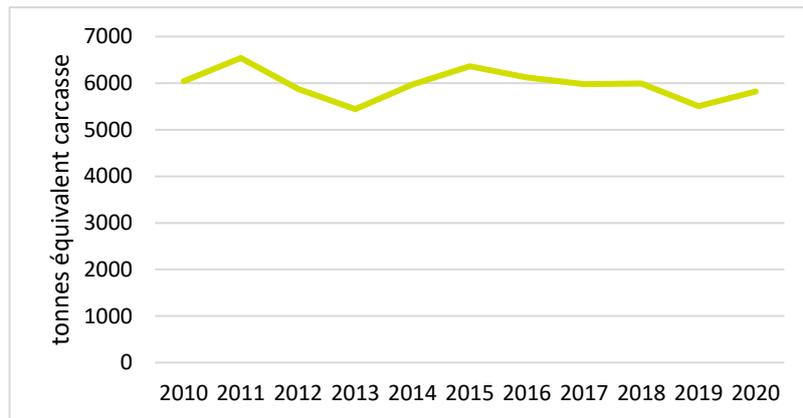
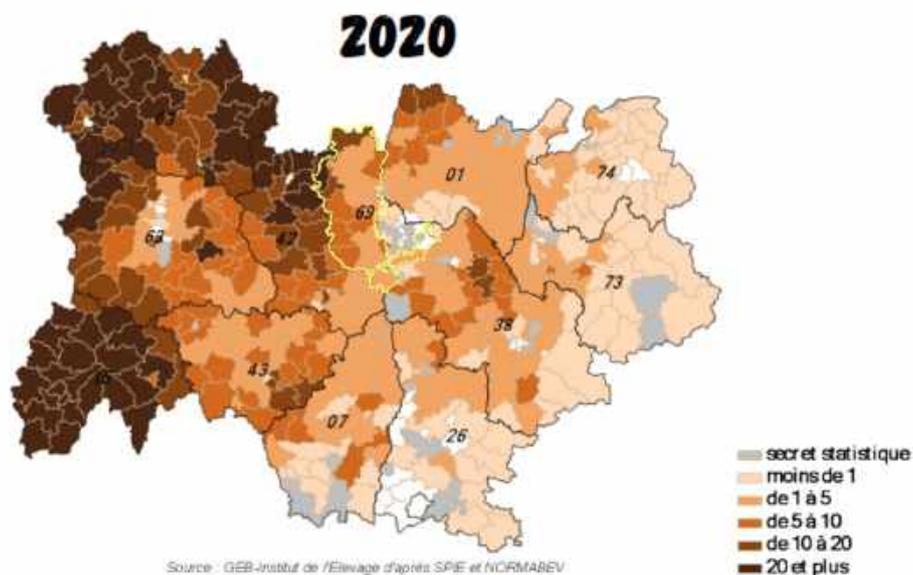


Figure 20 Une production de viande en légère baisse

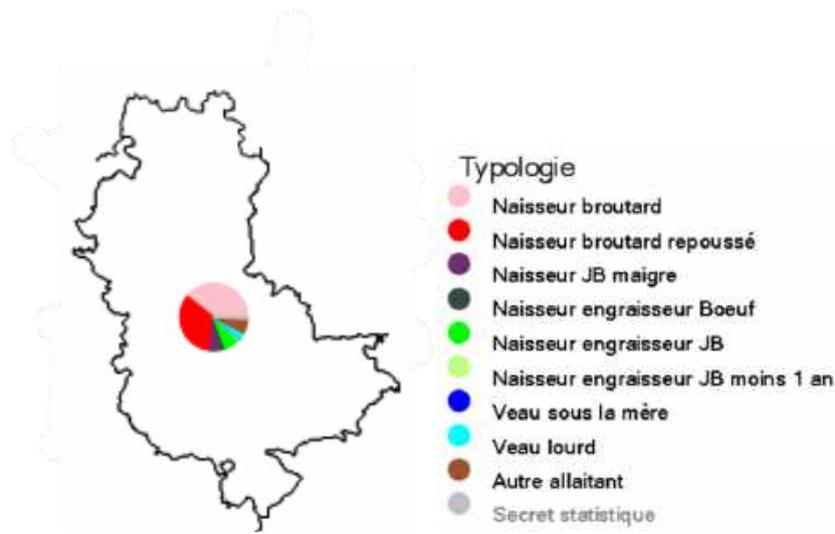
Les vaches allaitantes se trouvent principalement tout au nord du département et, dans une moindre mesure, à l'Ouest, dans le sud des Monts du Beaujolais et dans les Monts du Lyonnais (Figure 21). Le bassin de production rhodanien est toutefois relativement faible, comparé à d'autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Extrait de l'Observatoire de la filière Bovins Viande - Auvergne-Rhône-Alpes
Figure 21 Densité de vaches allaitantes par canton

Les exploitations du département sont principalement des naisseurs de broulard ou des naisseurs de broulard repoussé. Les mâles sont exportés en Italie, où ils sont engraisés jusqu'au stade jeunes bovins en Italie. Certains élevages de bœufs à l'herbe perdurent, à la marge, avec des abatages entre 24 et 36 mois et des ventes en direct.

En troupeau laitier, les veaux mâles sont vendus à 1 mois à des engraisseurs, avant d'être exportés en Italie à 8-10 mois (broulard repoussé). Les femelles servent à renouveler le troupeau à hauteur de 20% à 30%. Les génisses sont abattues entre 30 et 36 mois et sont collectées par des opérateurs de filières. Les vaches de réformes sont abattues pour produire du steak haché. Dans le département, les maquignons et les opérateurs de filière tels que la SICAREV ou BOVICOO regroupent des lots d'animaux pour les vendre à de gros opérateurs (BIGARD, CHARAL).

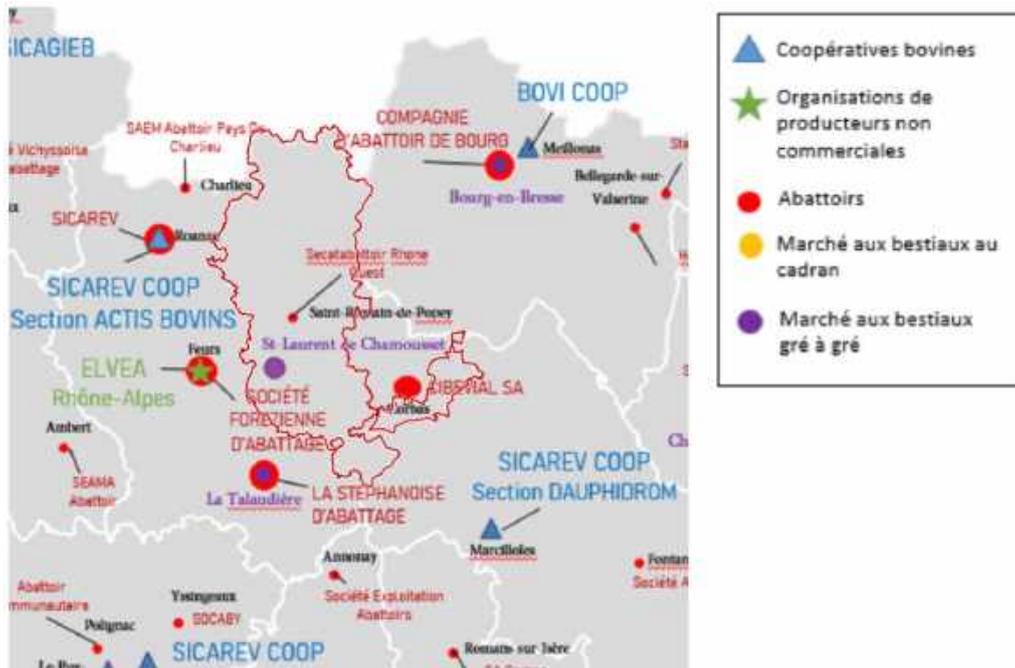


Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après SPIE et NORMABEV

Extrait de l'Observatoire de la filière Bovins Viande - Auvergne-Rhône-Alpes

Figure 22 Typologie des exploitations du département

Le département du Rhône compte un abattoir à Saint-Romain-de-Popey. Un autre est également situé à Corbas, dans la Métropole de Lyon. Quatre abattoirs se trouvent dans le département de la Loire, à proximité des bassins de production du département des Monts du Lyonnais et des Monts du Beaujolais. Les éleveurs du Nord-Ouest et du Sud du Département en circuits courts utilisent ainsi les outils de Roanne et de La Talaudière.



Extrait de l'Observatoire de la filière Bovins Viande - Auvergne-Rhône-Alpes
Figure 23 Acteurs économiques dans le Rhône et dans les départements limitrophes

FOCUS : L'abattoir de Saint-Romain-de-Popey

On trouve dans le département du Rhône un abattoir à Saint-Romain-de-Popey. L'abattoir, géré par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, abat 3 000 tonnes équivalent carcasse par an, dont 1 600 tonnes de bovins, 700 tonnes de procs et 120 tonnes d'ovins.

Le principal client est l'atelier de découpe SOPACEL, situé à Saint-Romain-de-Popey, qui a notamment un partenariat avec la coopérative CELMAR, viande bovine provenant du Limousin. Il est également utilisé par les exploitants en circuits courts.

Les animaux proviennent majoritairement de l'extérieur du département :

- Les deux tiers des bovins abattus sont des viandes provenant de la coopérative Celmar, dans le Limousin.
- Les trois quarts des porcs proviennent du groupement de producteurs Massart, situé dans la Loire, la Haute-Loire et la Saône-et-Loire.
- En revanche, les ovins sont majoritairement issus du nord du département et les clients sont des bouchers ou des producteurs en circuits courts.

Les vaches laitières de réforme sont transformées en steak haché (160 tonnes par an) dans les ateliers de la SOPACEL, de CAREL dans l'Ain ou de SODELY à Brignais.

La production de viande du département s'élevant à environ 5 800 tonnes. Par conséquent, l'abattoir situé dans le département n'abat que 10% des volumes produits. Une grande partie de la production est donc captée par des outils situés hors du département (Figure 24).

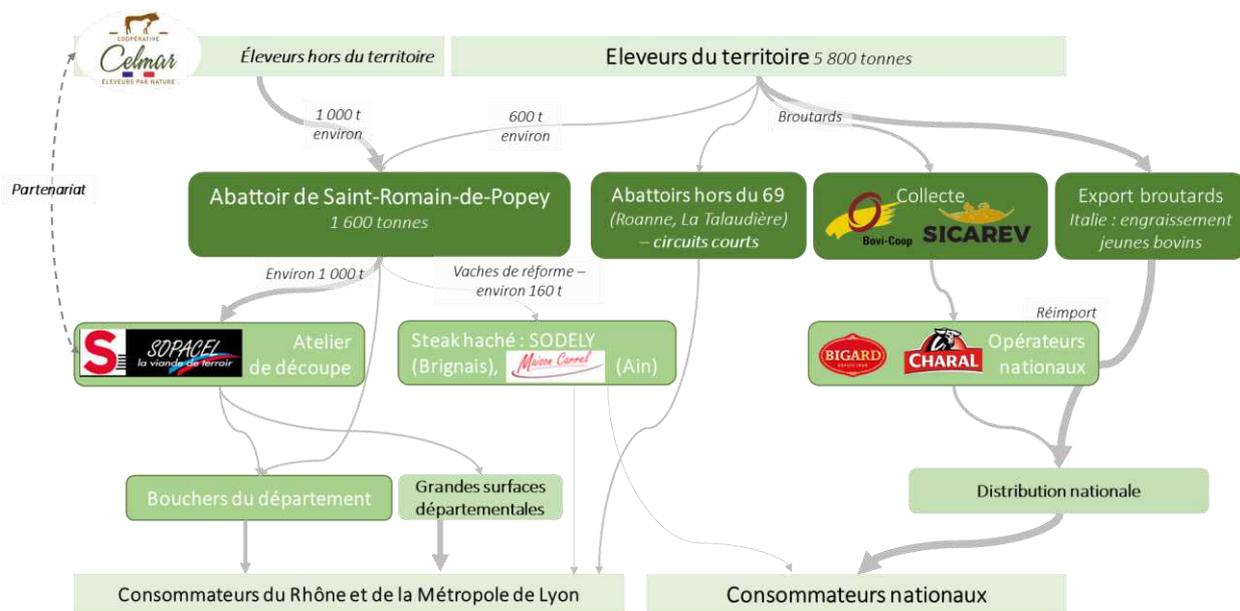


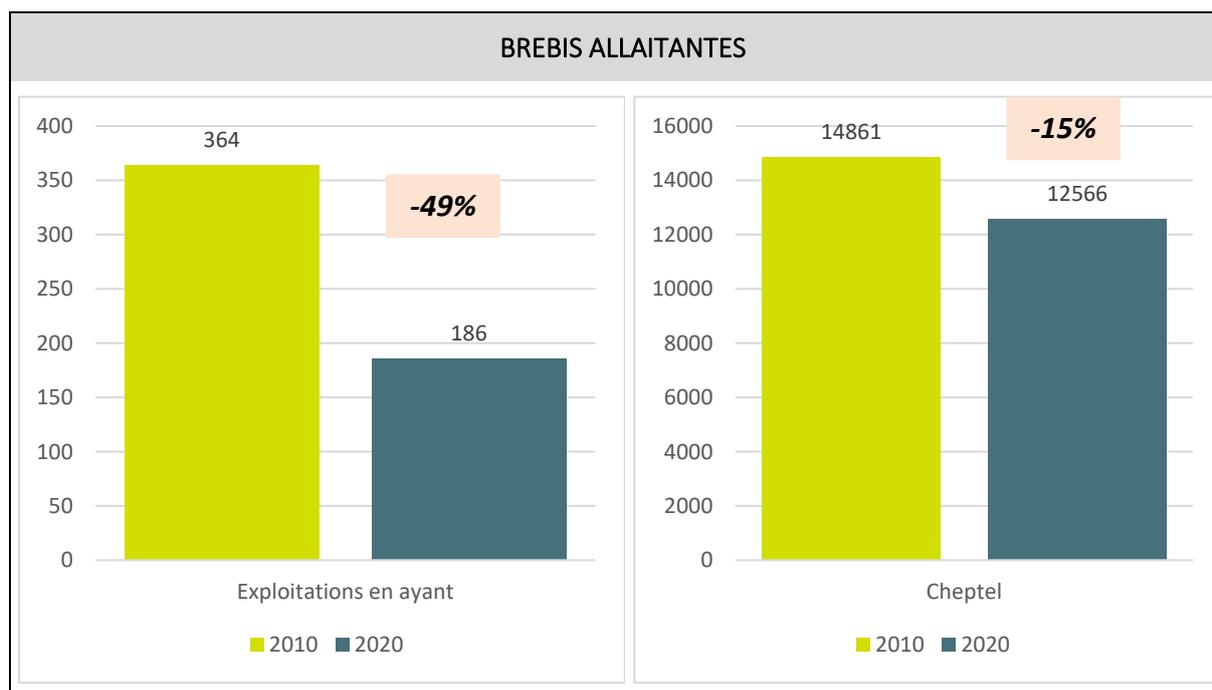
Figure 24 Schéma de la filière viande bovine

• **La filière ovine**

Les élevages ovins du département sont principalement orientés vers la production de viande. Le nombre d'exploitations a été quasiment divisé par deux entre 2010 et 2020, alors que le cheptel diminue seulement de 15%. Les exploitations se sont donc considérablement agrandies, passant de 41 brebis par exploitation en 2010 à 68 en 2020. Une grande partie des exploitations sont des éleveurs de très petite dimension voire amateur (nombre de brebis mères inférieur à 50). D'après la Chambre d'Agriculture, il y aurait entre 70 et 80 éleveurs professionnels dans le Rhône.

Les élevages sont globalement répartis dans l'ensemble du territoire. La Chambre d'Agriculture estime à 11 000 le nombre d'agneaux vendus chaque année, soit environ 132 tonnes de viande. Les débouchés principaux sont la SICAREV (20 adhérents), les circuits courts (bouchers notamment) et la vente directe.

L'élevage laitier, en revanche, est très peu présent. Les éleveurs fabriquent principalement des yaourts et fromages de type lactique vendus à la ferme, en marchés ou en points de vente collectifs.



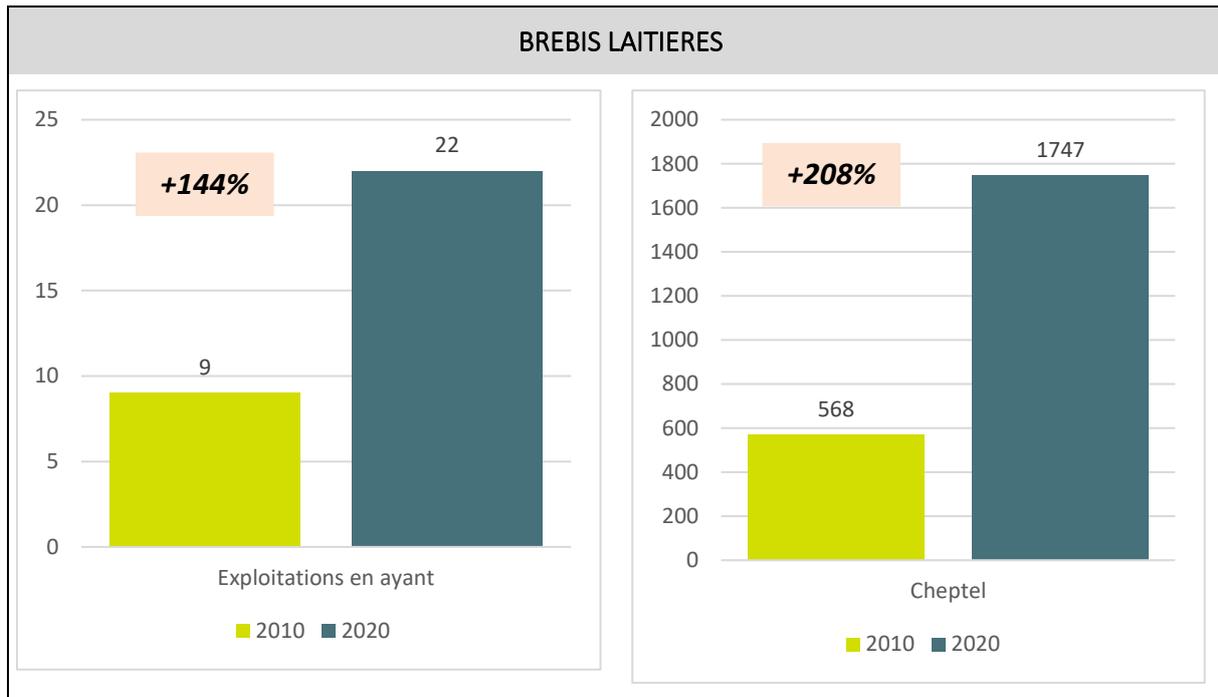


Figure 25 Les élevages ovins dans le Rhône

Les élevages laitiers sont très peu présents dans le Rhône, mais connaissent une dynamique forte. Le nombre d'exploitations a été multiplié par 1,5 et le cheptel par 3. L'intégralité de la production laitière est transformée à la ferme.

- **La filière caprine**

La filière caprine compte 193 exploitations en 2020, soit une baisse de 38% depuis 2010. Le cheptel a baissé de 14%. D'après la Chambre d'Agriculture, on trouve un nombre important d'éleveurs amateurs. Deux types d'élevage cohabitent :

- les éleveurs livreurs de lait (200 chèvres/exploitation), principalement dans les Monts du Lyonnais et du Beaujolais, collecte par Eurial-Agrial (22 éleveurs collectés, 2,6 millions de litres de lait) et transformé dans les outils de la coopérative (Crest dans la Drôme ou Pélussin dans la Loire) ;
- les éleveurs fromagers, de plus petites dimensions (80 à 100 chèvres), dont le lait est transformé à la ferme et vendu en circuits courts – ces exploitations sont les plus présentes sur le département (environ 130).

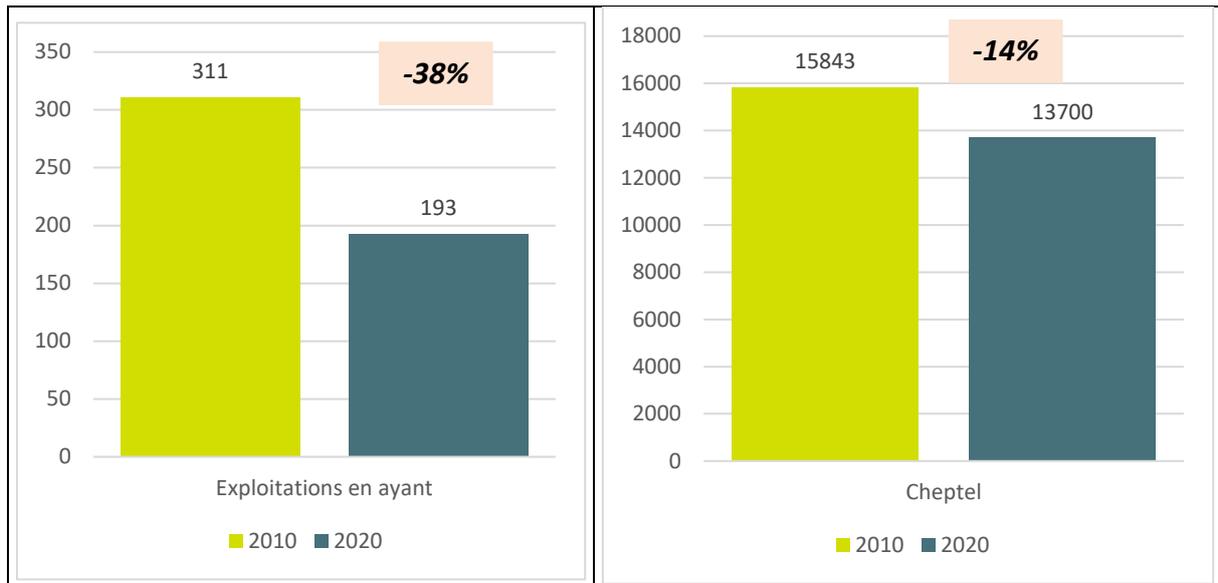


Figure 26 Les élevages caprins dans le Rhône

La production de lait de chèvre a augmenté de 37% depuis 2016, après plusieurs années de stagnation. La part de lait livrée à l'industrie est en baisse quasiment constante depuis 2010, passant de 72% à 43%. Les volumes transformés à la ferme ont donc fortement augmenté.

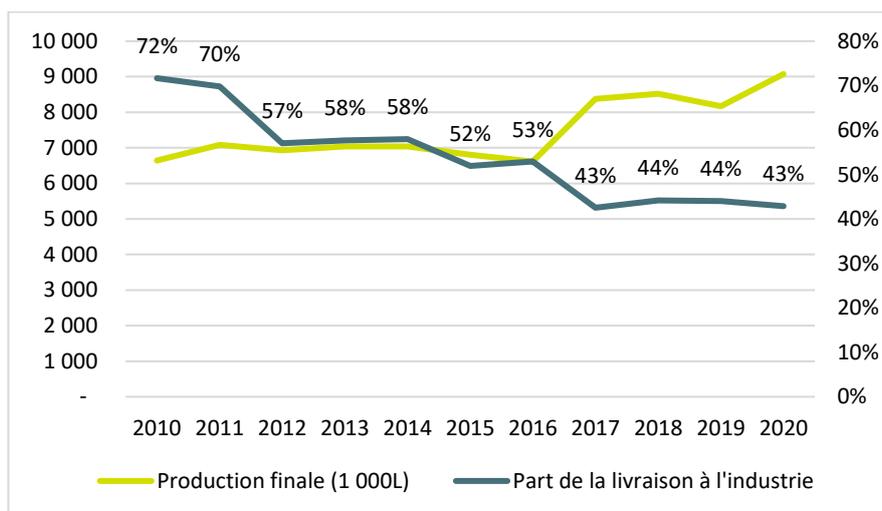


Figure 27 Production de lait de chèvre sur le département

Les AOP Charollais, Mâconnais et Rigotte de Condrieu recouvrent une partie du département. En revanche, la zone de l'AOP Mâconnais ne comprend qu'une seule commune où aucun éleveur n'est installé. L'AOP Charollais couvre une partie plus importante du territoire et concerne moins de cinq producteurs, d'après le Chambre d'Agriculture. Ces produits peuvent être issus de transformation à la ferme, ou bien d'une collecte et d'une fabrication en atelier. Par exemple, la Rigotte de Condrieu est fabriquée à la ferme (environ 30 tonnes par an). La Fromagerie du Pilat (Fromagerie Guilloteau), dans la Loire, fabrique également ce fromage mais ne collecte pas de lait dans les élevages du Rhône. Cette fromagerie fait partie de la coopérative Eurial-Agrial.

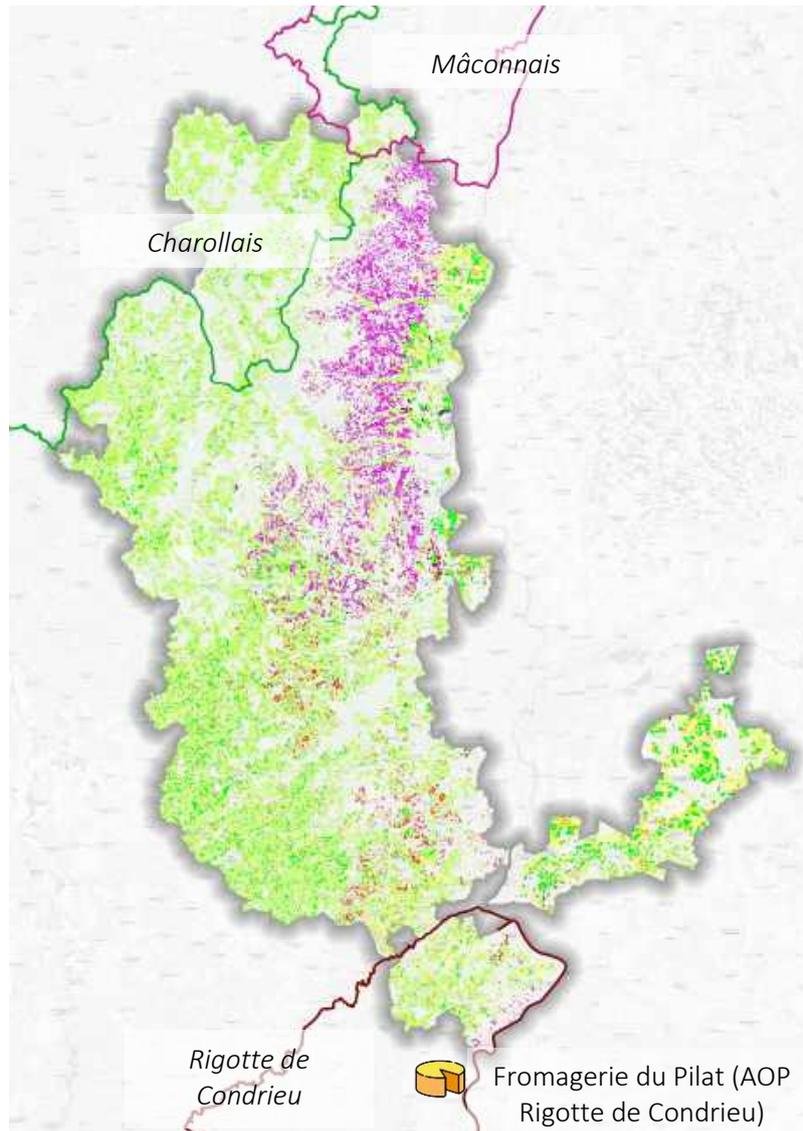


Figure 28 Les trois AOP de fromage de chèvre du Rhône

CHIFFRES CLES

- 700 exploitations en élevage bovin laitier, 695 en bovin viande, 186 en brebis allaitantes, 22 en brebis laitières
- 3 bassins de productions laitiers principaux : Monts du Lyonnais, Coteaux du Lyonnais et Monts du Beaujolais
- Cheptel laitier en baisse de 15%, cheptel allaitant stable
- 4 collecteurs de lait de vache (SODIAAL, Danone, Lactalis, Biolait)
- 1 abattoir dans le Département
- 186 exploitations ayant des brebis allaitantes, divisé par deux en 10 ans
- 193 exploitations en élevage caprin
- 1 collecteur (la coopérative Eurial-Agrial)
- 2 AOP de fromage de chèvre, en transformation à la ferme.

INITIATIVES LOCALES

CUMA de Vaugneray-Pollionnay – système de stockage partagé

La CUMA de Pollionnay a été créée en 1995 et est constituée de 44 exploitations adhérentes. La CUMA réfléchit depuis 2012 sur l'enjeu de **l'autonomie fourragère et protéique**. Des essais de légumineuses sont conduits depuis 2016, dans le cadre d'un GIEE. Les producteurs ont fait le choix de réorienter collectivement leurs productions et ont donc décidé de construire bâtiment collectif de séchage de légumineuses.



Altermonts – Saint-Denis sur Coise (Loire)

Dans les Monts du Lyonnais, 4 éleveurs bio adhérents à Biolait ont monté un atelier collectif de fabrication de fromage. L'atelier a démarré en 2020.⁷



Les producteurs appliquent un cahier des charges mettant en avant la priorité au pâturage (250 jours de pâturage par an⁸) et une autonomie alimentaire de 75%, ainsi qu'une limitation de production laitière à 6 000 L/ha.

Vachement Monts !

Une vingtaine de producteurs de lait et de fromage du Beaujolais se sont rassemblés au sein de l'association « Les fromagers du Beaujolais Vert » en juillet 2021 et ont créé la marque « VachementMonts ». Les producteurs ont ainsi conçu une gamme de sept fromages, fabriqués à la ferme⁹.



Bio du Beaujolais

La société SOPACEL, soutenue par la COR a lancé en 2019 une gamme de steak hachés bio. Le projet est né de la difficulté des éleveurs à valoriser leurs vaches laitières de réforme. Les vaches sont abattues à l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey, mais les steaks ne sont pas fabriqués sur le site, où une unité de production de steak haché est envisagée. Les produits sont commercialisés auprès de la restauration scolaire et en grande surface¹⁰.



⁷ <https://altermonts.fr/>

⁸ Le Progrès, 20 octobre 2022, <https://www.leprogres.fr/economie/2022/10/20/les-agriculteurs-adherents-de-biolait-a-la-reconquete-du-marche>

⁹ Le Progrès, 20 octobre 2021, <https://www.leprogres.fr/economie/2021/10/12/les-fromages-vachementmonts-une-specialite-locale-du-lac-des-sapins>

¹⁰ <https://www.le-pays.fr/cubliize-69550/actualites/la-communaute-de-louest-rhodanien-soutient-un-projet-de-steak-hache-bio-et-local-13724049/>

| ATOOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <p>Elevage laitier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bassin de production historique et organisé : collecte de lait de vache et de chèvre • Appellations en filière caprine : meilleure valorisation pour les producteurs • Système laitier reposant sur des pâturages, caractéristique appréciée par le consommateur mais peu valorisée par les collecteurs <p>Elevage allaitant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système allaitants basés sur l'herbe et peu utilisateurs d'autres ressources. • Toutes races à viande : Charolaise, Aubrac, Salers, Aquitaine, valorisées en vente directe • Meilleure résilience que le lait en cas de sécheresse, surtout pour les races traditionnelles (Aubrac, Salers) • Abattoirs sur le territoire et à proximité • Technicité des éleveurs • Dynamique collective (CUMA, GIEE, service de remplacement, groupes techniques formels ou informels...) • Beaucoup de prairies naturelles <p style="text-align: center;">OPPORTUNITÉS</p> | <p>Elevage laitier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plupart des éleveurs laitiers (75% d'après la Chambre d'Agriculture) sont engagés en filière longue (coopérative ou acheteur de lait), et ont des difficultés à valoriser leurs productions. • Faible autonomie fourragère en cas de sécheresse, du fait d'une forte spécialisation des élevages • Dépendance aux tourteaux de soja (importés) ou colza, du fait d'une surface labourable limitée du fait du relief (30 à 50% de la SAU) <p>Elevage allaitant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elevages atomisés : maîtrise technique inégale care élevages diversifiés ou double activité • Déficit de main d'œuvre • Territoire montagneux donc difficulté d'accessibilité • Fragilité du territoire en cas de sécheresse <p style="text-align: center;">MENACES</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Bassin de consommation (Lyon) permettant de vendre en circuits courts pour les producteurs bovins et caprins du département • Appétence du local : développement de filières spécifiques et marques locales | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du coût des engrais donc augmentation du coût de production des céréales et de l'alimentation animale de manière générale • Vieillesse des populations agricoles • Baisse tendancielle de consommation de viande et de lait • Crise du lait bio : boom de conversions face à une baisse de consommation de produits bio, diminution du soutien public (fin de l'aide au maintien) • Changement climatique : sécheresses pouvant frapper du printemps à l'automne, baisse des rendements fourragers et céréaliers, dégradation des prairies et donc difficultés financières des exploitations |

ENJEUX

- Renouvellement des générations
- Changement climatique : adaptation et atténuation
- Evolution de la demande du consommateur : moindre consommation, exigence sur la qualité et tension sur le pouvoir d'achat

1.3 LES GRANDES CULTURES : CEREALES, OLEO-PROTEAGINEUX, BETTERAVES...

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Sur le territoire, 1 364 exploitations cultivent des céréales, 219 exploitations cultivent des oléagineux et 61 exploitations cultivent des protéagineux. La plupart de ces exploitations sont en réalité des élevages. D'après le recensement agricole, les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux sont au nombre de 187.

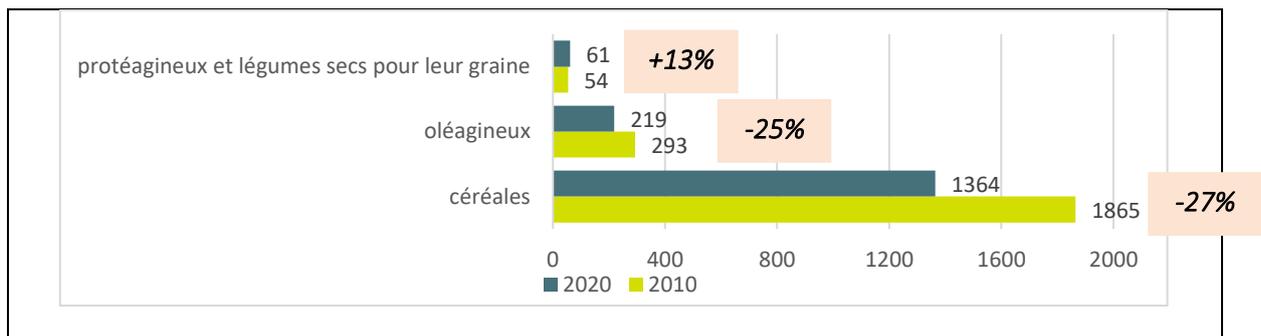


Figure 29 Exploitations en grande culture (source : recensement agricole)

D'après le RPG 2020, les grandes cultures recouvrent 32 875 ha, soit environ 28% de la SAU du département.

| CATÉGORIE DE CULTURE | SURFACE (HA) |
|--|---------------|
| MAÏS GRAIN ET ENSILAGE | 11 142 |
| BLÉ TENDRE | 6 617 |
| FOURRAGES (GRAMINÉES, LÉGUMINEUSES) | 4 409 |
| ORGE | 4 096 |
| AUTRES CÉRÉALES | 3 822 |
| COLZA | 1 907 |
| TOURNESOL | 360 |
| SOJA | 296 |
| PROTÉAGINEUX | 159 |
| LÉGUMINEUSES À GRAINS | 64 |
| AUTRES OLÉAGINEUX | 4 |
| TOTAL | 32 875 |

Figure 30 Surfaces recouvertes par des grandes cultures (RPG 2020)

Les surfaces sont situées dans l'Est lyonnais et dans le Val de Saône, où se trouvent principalement des exploitations céréalières, ainsi que dans les Monts du Lyonnais et le Beaujolais, avec principalement des exploitations en polyculture élevage.



Le Département du Rhône est très peu céréalier, par rapport aux autres départements de la Région. Le Rhône représente seulement 5% de la production régionale.

Figure 31 Répartition de la production régionale de céréales¹¹

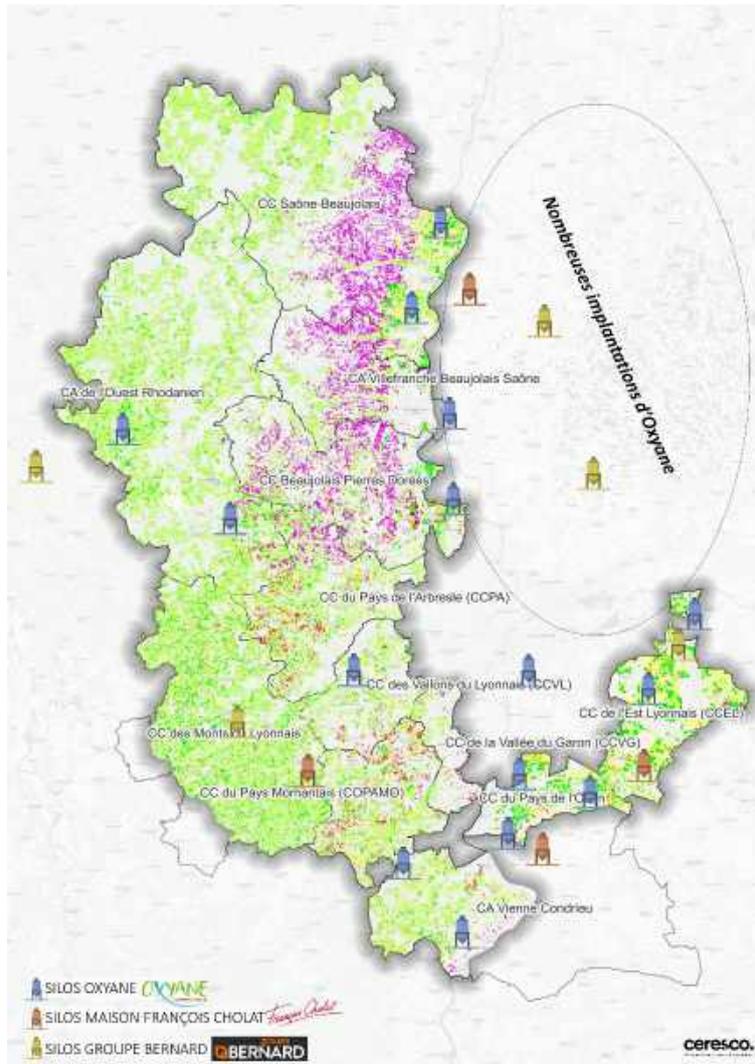


Figure 32 Silos sur le territoire et à proximité

Plusieurs collecteurs ont des silos dans le département ou à proximité : la coopérative Oxyane et les groupes Maison François Cholat et Groupe Bernard. Des sites de collecte de la coopérative Eureal se trouvent dans la Loire. Les productions du département sont donc majoritairement orientées en filière longue.

¹¹ FranceAgriMer, Chiffres-clés 2020-2021 - Prévisions 2021-2022 / Auvergne-Rhône-Alpes – céréales à paille, Juin 2022, https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/grandes_cultures-chiffres-clés_2020-2021-region_auvergne-rhone-alpes-2.pdf

Les principales céréales cultivées sur le département sont le blé, l'orge et le maïs. Entre 8% et 17% des volumes produits sont consommés ou stockés à la ferme. La figure ci-dessous illustre les diverses utilisations des collectes de céréales.

| | Contingents | Droits de mouture | tailleurs droits de mouture | Locataires droits de mouture | TOTAL |
|--------------|---------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------|
| Ain | 7 401 | 6 313 | - | 603 | 14 318 |
| Allier | 8 257 | 12 380 | - | 1 604 | 22 240 |
| Avallche | 830 | 3 774 | - | - | 4 603 |
| Carthol | 2 995 | 10 517 | 2 065 | - | 11 448 |
| Drdme | 4 523 | 6 857 | 1 000 | 352 | 10 733 |
| Idre | 14 963 | 06 053 | - | 6 504 | 17 630 |
| Ldre | 9 931 | 30 904 | - | 5 135 | 53 972 |
| Haute-Ldre | 4 110 | 3 869 | - | - | 7 979 |
| Pay-de-Drdme | 38 806 | 89 158 | - | 179 | 108 142 |
| Rhdne | 6 487 | 100 | - | - | 6 587 |
| Savoie | 7 805 | 37 483 | - | 6 243 | 51 531 |
| Haute Savoie | 5 432 | 3 699 | - | 570 | 9 701 |
| TOTAL | 91 550 | 309 007 | 3 065 | 21 229 | 418 851 |

Le Rhône a parmi les plus faibles capacités d'écrasement de la Région, avec seulement 6 587 tonnes.

Figure 33 Capacités d'écrasement du département¹²

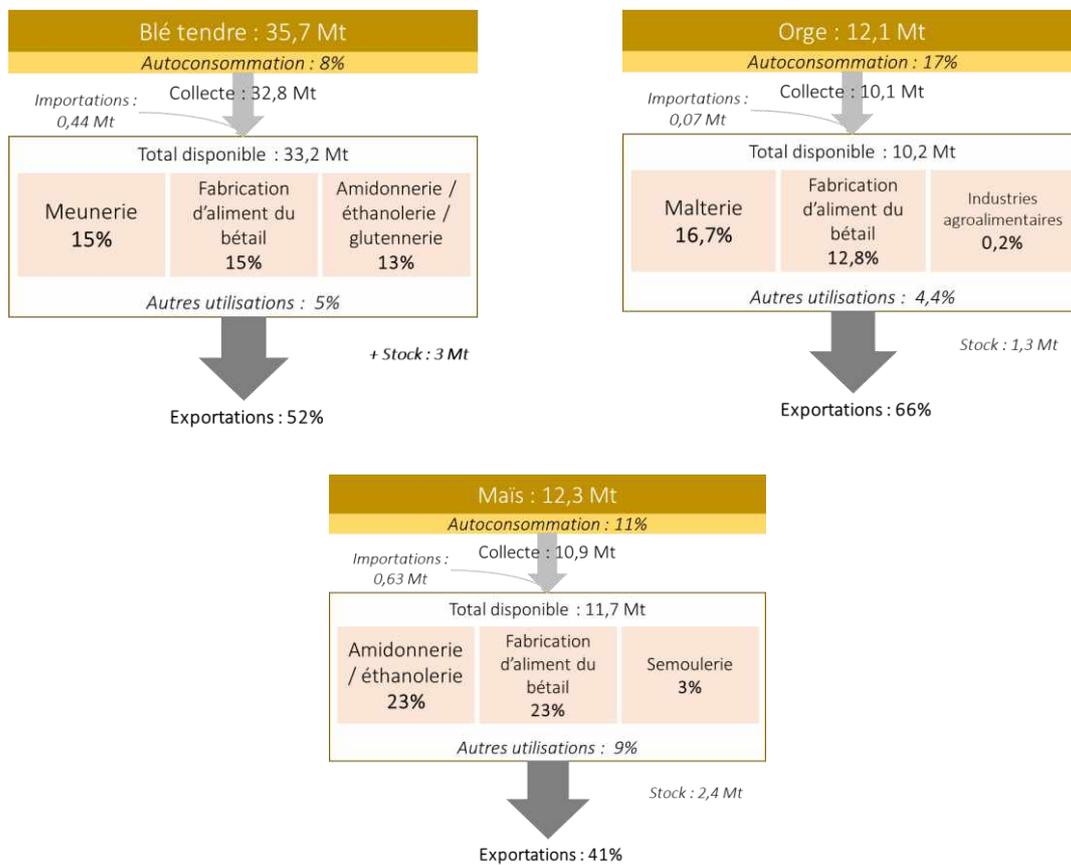


Figure 34 Flux des principales productions céréalières à l'échelle nationale¹³

¹² FranceAgriMer, Chiffres-clés 2020-2021 - Prévisions 2021-2022 / Auvergne-Rhône-Alpes – céréales à paille, Juin 2022, https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/grandes_cultures-chiffres-clés_2020-2021-region_auvergne-rhone-alpes-2.pdf

¹³ FranceAgriMer, Compétitivité des filières françaises, juin 2021, https://www.franceagrimer.fr/content/download/66944/document/20210623_Rapport%20comp%C3%A9titivite%202020.pdf

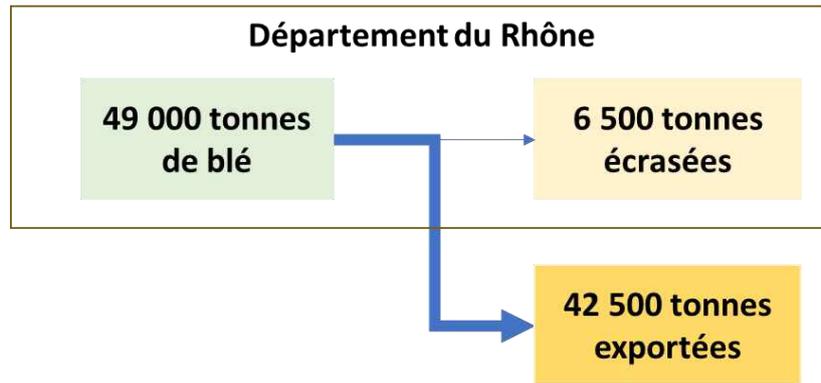


Figure 35 Zoom sur les flux du blé tendre à l'échelle du Département¹⁴

FOCUS : Oxyane et filières de diversification^{15 16}

La coopérative Oxyane est issue de la fusion des coopératives Terres d'Alliances et Dauphinoise. Elle collecte 800 000 tonnes de céréales auprès de 7 000 agriculteurs, recouvrant 200 000 ha de céréales (dont 60% de maïs).

Oxyane fait partie de la filière de légumineuses à destination de la restauration collective de la Métropole de Lyon.

FOCUS : Maison François Cholat^{17 18 19}

L'entreprise François Cholat collecte 200 000 tonnes de céréales par an. 24 sites de collecte sont situés dans la région Rhône-Alpes, dont deux dans le département du Rhône. L'entreprise met en avant la traçabilité de ses produits et leur ancrage local, avec par exemple la commercialisation de farines sous la marque régionale « La Région du Goût » qui garantit qu'elles ont été fabriquées en Auvergne-Rhône-Alpes à partir de céréales issues d'exploitations de la région.

L'entreprise accompagne également la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, avec entre autres :

- L'animation de 13 Groupes 30 000, financés dans le cadre du plan Ecophyto et dédiés à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Un partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le département de l'Isère, pour le développement de filières à bas niveau d'intrant sur les aires d'alimentation de captage (filiale blé-farine-pain puis élargissement à d'autres cultures par la mise en place de contrats « Ec'Eau responsables »)

¹⁴ FranceAgriMer, Chiffres-clés 2020-2021 - Prévisions 2021-2022 / Auvergne-Rhône-Alpes – céréales à paille, Juin 2022, https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/grandes_cultures-chiffres-cles_2020-2021-region_auvergne-rhone-alpes-2.pdf

¹⁵ UrbaLyon, La filière céréales dans le Carré métropolitain : caractéristiques & préconisations pour une relocalisation, Décembre 2021, https://www.urbalyon.org/sites/default/storage_files/productions/2022-03/Livrable_c%C3%A9r%C3%A9ales_VF_1.pdf

¹⁶ <https://www.agri-lyonnaise.top/visite-de-terrain-pour-les-contributeurs-de-la-filiere-lentille-de-l-est>

¹⁷ Groupes reconnus 30 000 au 21 juin 2022 – région Auvergne-Rhône-Alpes, https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2022_-_collectifs_30_000_reconnus.pdf

¹⁸ <https://groupe-ecomedia.com/cholat-militant-dune-agriculture-eco-responsable/>

¹⁹ Création d'une filière "blé panifiable bas intrants" et de la marque EC'eau responsable, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2021-06/rex_cholat.pdf

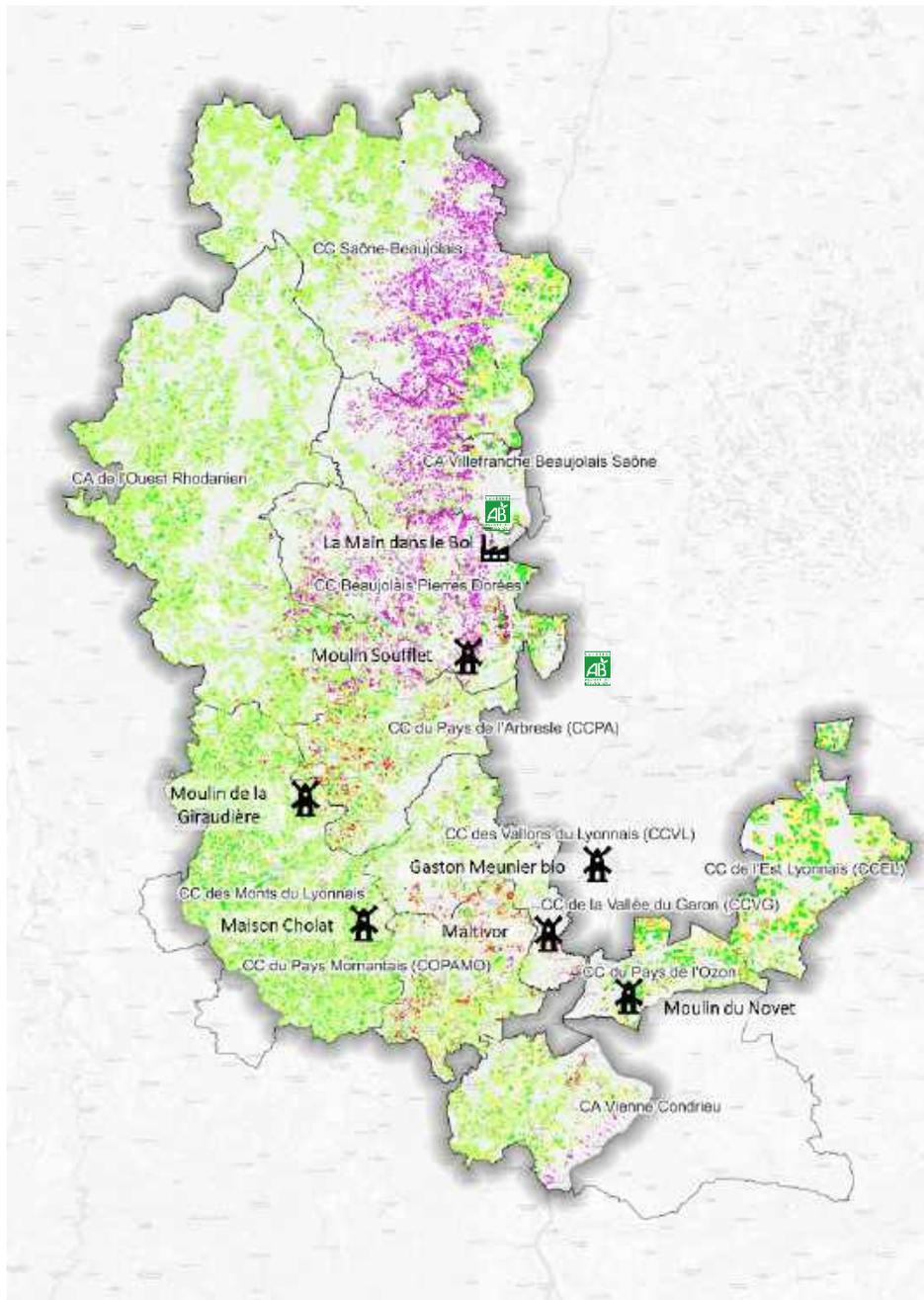


Figure 36 Moulins et transformateurs de grains dans le Rhône

Cinq moulins sont situés dans le département, et un sur la métropole de Lyon. Deux moulins font partie de grands groupes :

- Les Grands Moulins de Thuile de la Maison François Cholat.
- Le moulin Soufflet à Lozanne, qui a été converti en 2019 à la production de farine bio en totalité, avec un objectif de production de 24 000 tonnes de farines par an²⁰.

Le moulin Gaston Meunier Bio, dans la Métropole de Lyon, est également dédié à la fabrication de farines biologiques.

²⁰ Groupe Soufflet, Inauguration du premier moulin bio à Lozanne (Rhône), 29 mars 2019, <https://www.soufflet.com/fr/node/2096>

FOCUS : GEDA de l'Ozon

Le Groupe d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) de L'OZON, association loi 1901, est né en 1984 pour notamment faire émerger et porter des actions agricoles innovantes sur le territoire de l'Est Lyonnais. Ce groupe de céréaliers est un lieu fort d'échanges de pratiques entre pairs. Il compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents. Un tiers d'entre eux s'est converti à l'agriculture biologique et un autre tiers s'est engagé vers l'agriculture de conservation des sols.

FOCUS : GEDA de l'Ozon et filière farine bio (Gaston Meunier Bio)

Mathieu Choux a créé en 2022 une meunerie bio à Pierre-Bénite, spécialisée dans la mouture intégrale de farine complète et semi-complète. Il souhaitait dès le démarrage travailler en direct avec des céréaliers bio, afin de proposer une farine de qualité et une traçabilité jusqu'au producteur de la matière première, qui intéresse particulièrement les boulangeries.

La majorité de sa farine est réalisée à partir des blés des producteurs bio du GEDA de l'Ozon, qui se sont organisés pour répondre collectivement à la demande du meunier. La filière ainsi créée assure la juste rémunération du producteur, et apporte une dynamique collective, favorable aux producteurs et au meunier.

Le colza est également présent sur le territoire, avec environ 1 900 ha. La quasi-totalité des volumes produits en France sont utilisés en trituration, afin de fabriquer des huiles alimentaires ou des biocarburants. Aucun outil n'est présent dans le département.

CHIFFRES CLES

- 28% de la SAU du département en grandes cultures, dont 1/3 de maïs ensilage
- 1 364 exploitations cultivant des céréales
- 49 000 tonnes de blé produites
- 6 500 tonnes de blé écrasées

INITIATIVES LOCALES

Les Robins des champs – filière blé farine -pain local^{21 22}

L'association les Robins des Champs a été créée en 2011 par six agriculteurs de l'Est lyonnais cherchant à valoriser localement leurs blés. Les producteurs ont créé un GIEE en 2014 puis une CUMA en 2016, pour stocker le blé mis en commun. L'association a établi un partenariat avec la minoterie Dupuy-Couturier, dans la Loire, qui commercialise les farines sous la marque Les Robins des Champs à une trentaine de boulangers de l'agglomération lyonnaise.

²¹ <https://agirpourlalimentationlocale.fr/fiches-experiences/les-robins-des-champs-des-cerealiers-a-lorigine-dune-filiere-ble-farine-pain-locale/>

²² https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2018/02/TEV_CH3.2_F8RobinsChamps_2017.pdf

Maltivor

La société Maltivor fabrique de la farine à partir des drèches, coproduits des céréales utilisées pour fabriquer de la bière. Les drèches sont collectées à proximité du siège de l'entreprise. La start-up a été créée en 2019, dans un objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'économie circulaire.



| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un réseau d'irrigation entretenu (SMHAR) - Outils de collectes présents sur le territoire - Des initiatives innovantes : Maltivor - Des opérateurs économiques engagés dans l'accompagnement des agriculteurs, pour favoriser des changements de pratiques en lien avec le changement climatique et la biodiversité (Maison François Cholat par exemple), ainsi que des acteurs du développement agricole (chambre d'agriculture, GEDA, ...) | <ul style="list-style-type: none"> - Filière longue essentiellement : dépendance du marché mondiale et volatilité des prix - Peu d'outils de transformation, hormis des moulins - Peu d'outils de stockage à la ferme |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs positionnés sur des filières de diversification (Oxyane sur la lentille par exemple), dont le développement doit se poursuivre - Transformation à la ferme et vente en circuits courts - Proximité des zones d'élevage (débouché pour les productions) | <ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique : stagnation des rendements, pression de ravageurs - Dépendance aux engrais azotés, dont le coût augmente |

ENJEUX

- Attractivité économique à maintenir (diversification, circuits courts)
- Accès à l'eau contraint du fait du changement climatique et de la récurrence des sécheresses
- Dépendance aux intrants à réduire : accompagnement technique en conventionnel et en bio, diversifier les cultures et les rotations

1.4 LA FILIERE FRUITS

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

- **Une filière organisée**

La filière fruit est relativement bien organisée à l'échelle du Département, avec la présence de l'AFREL (Association Fruits Rhône et Loire), « le Parlement de la filière ». Cette structure à une double casquette politique et technique et est animée par la Chambre d'Agriculture. Elle a récemment réalisé un inventaire des vergers au niveau départemental.

La Chambre d'agriculture travaille également sur « le verger de cerise du futur » en collaboration très forte avec les expéditeurs.

- **Une démographie agricole orientée à la baisse**

En 2020, on trouve 583 exploitations cultivant des fruits (-24% depuis 2010) et 232 exploitations en OTEX fruits, en baisse de 28% depuis 2010. Les vergers sont principalement situés dans les Coteaux du Lyonnais, à l'Ouest de la Métropole de Lyon. 1 700 ha de surfaces de productions fruitière sont déclarés au RPG en 2020 et la production totale s'élève en 2020 à environ 30 000 tonnes (Statistiques agricoles annuelles, Agreste).

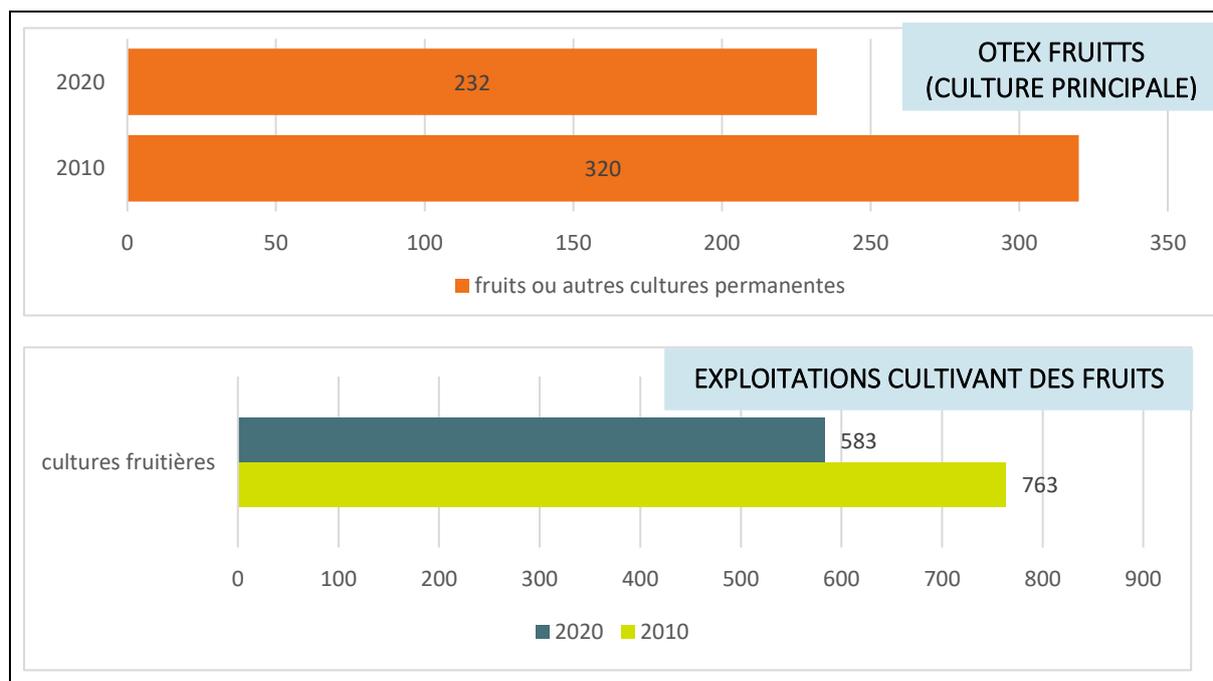


Figure 37 Nombre d'exploitations en filière fruits

Des vergers sont historiquement présents sur les Coteaux du Lyonnais, qui présentent des conditions pédoclimatiques favorables. On trouve dans le département des exploitations de toute taille. Trois types d'exploitations peuvent être décrites :

- Des exploitations en circuits courts, très diversifiées ;
- Des exploitations spécialisées (cerise à Bessenay, petits fruits, pêche de vigne) avec beaucoup de main d'œuvre ;
- Des exploitations entre ces deux modèles, souvent avec beaucoup de main d'œuvre également, qui cherchent à vendre en circuits courts et en demi gros, et qui cherchent leur modèle économique.

L'emploi est un facteur de production essentiel dans la production fruitière et impacte fortement les stratégies d'entreprises. La part de la main d'œuvre dans le coût de production représente entre 40 et 70%. Les difficultés de recrutement de main d'œuvre sont accentuées par la quantité de travail supplémentaire nécessaire pour déployer des mécanismes d'adaptation au changement climatique (1 ha = 40h pour plier et déplier filet paragrêle). Certains agriculteurs font le choix de réduire leur surface de production pour pallier à la difficulté de recrutement.

Des structures comme graine d'emploi (<https://grainedemplois.fr/>) ou des projets de CUMA de main d'œuvre essaient de faciliter l'accès à l'emploi agricole.

- **Des opérateurs de filière dynamiques**

FOCUS : La coopérative SICOLY à Saint-Laurent-d'Agnay

La coopérative SICOLY compte 120 adhérents. Elle qui collecte environ 8 000 tonnes de fruits frais et 1 500 tonnes pour leur activité de transformation congelée.



Les principales productions collectées par la SICOLY sont :

- la pomme (3 000 tonnes)
- la cerise (1 500 tonnes)
- la poire (1 000 tonnes)
- la pêche (1 000 tonnes)
- la framboise (250 tonnes)
- la fraise (200 tonnes).

Les productions les plus rémunératrices sont la cerise, la pêche de vigne et la nectarine (nectavigne). 60% des ventes sont réalisées en grande distribution, dans toute la France. Une partie des fruits sont vendus à des grossistes transformateurs, des transformateurs, ou bien transformés dans leur atelier interne.

La SICOLY a également une activité de transformation pour fabriquer des coulis et des purées de fruits congelés, à partir de variétés spécifiques et de fruits ne pouvant être commercialisés entiers. Les deux tiers des fruits sont des fruits exotiques sourcés hors du périmètre des adhérents et 45% des produits finis sont exportés.

La SICOLY a mis en place les magasins Terres Lyonnaises. Le réseau compte 19 magasins, dont 9 dans le département et 10 à Lyon. Ils commercialisent des produits issus de leurs adhérents, ainsi que des produits issus d'autres producteurs, en dépôt-vente (légumes, viande, lait, fromage...). Les producteurs peuvent apporter les produits directement dans les magasins, ou bien les déposer au Marché de gros de Corbas, où la SICOLY a un entrepôt. Le magasin prélève une commission de 30% pour son fonctionnement.

Contrairement aux autres boutiques, le premier magasin ouvert, Fermes Lyonnaises à Craponne, est géré en point de vente collectif : les producteurs sont associés et exercent des permanences de vente.

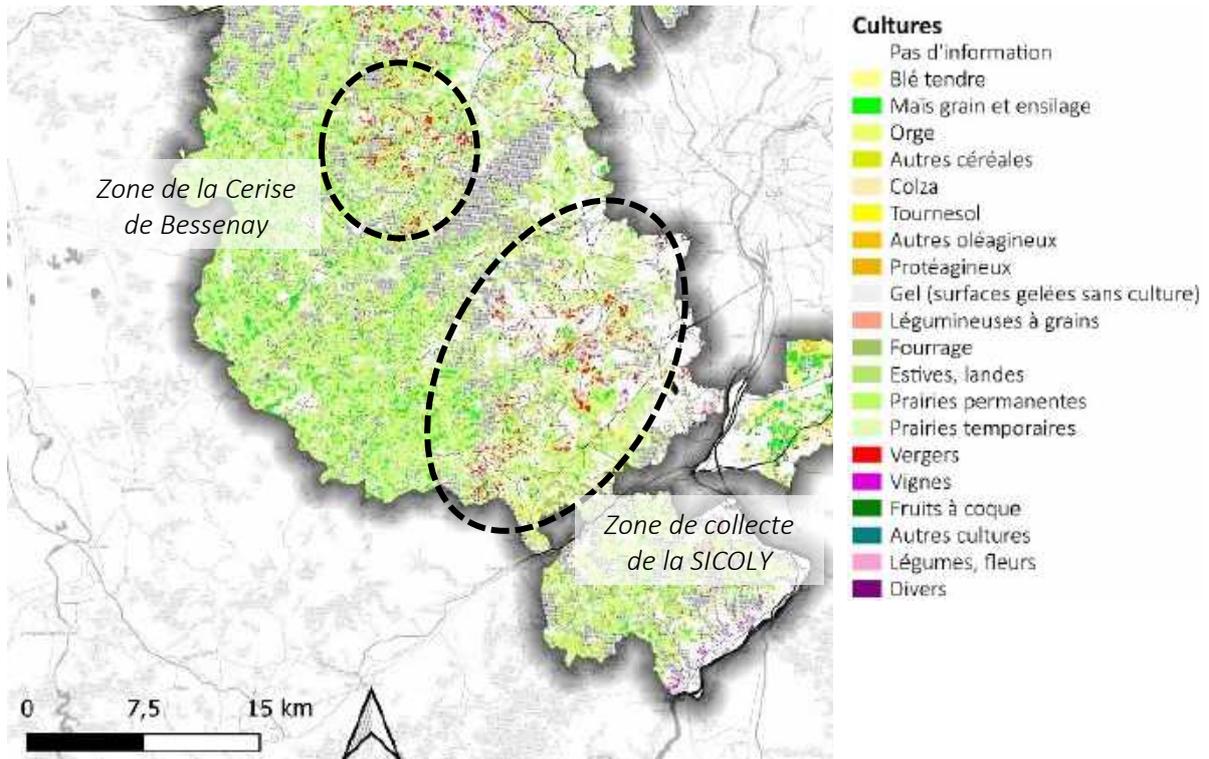


Figure 38 Localisation des vergers

La production totale de cerise du département oscille entre 6 et 8 000 tonnes, faisant du département du Rhône le deuxième département producteur derrière le Vaucluse. La zone de Bessenay est la principale zone de production de cerises du département, avec un potentiel de production de 3 000 tonnes.

FOCUS : La cerise de Bessenay

La cerise est une production importante du département du Rhône, avec notamment la Cerise de Bessenay. Issue du regroupement de producteurs de cerise dans les années 80 en un syndicat de producteur, la filière est structurée autour de l'interprofession CALIFRUIT créée en 1993. Son rôle est de promouvoir le produit, d'organiser la commercialisation et d'harmoniser les méthodes de production grâce à un cahier des charges. Deux expéditeurs, Chambe Bessenay et Cerifrais, font partie de CALIFRUIT et peuvent donc commercialiser la cerise de Bessenay. La spécificité de ces distributeurs est qu'ils sont très spécialisés sur la cerise qui représente plus de 90% de leur Chiffre d'Affaires.



Environ **10 à 15% des cerises** restent sur le marché local.

La fraise était également une culture bien implantée dans les Monts du Lyonnais, avec environ 800 tonnes produites chaque année au début des années 2000. Il était alors envisagé de créer une IGP, mais la production a fortement diminué suite à la spécialisation des producteurs en élevage. Aujourd'hui, seules quelques dizaines de tonnes sont produites annuellement dans le département.

Une part importante des producteurs commercialisent leurs productions en circuits courts, au sein de la Métropole de Lyon ou dans le Département du Rhône. D'après la Chambre d'Agriculture, environ 40% des ventes de fruits se font en circuits courts.

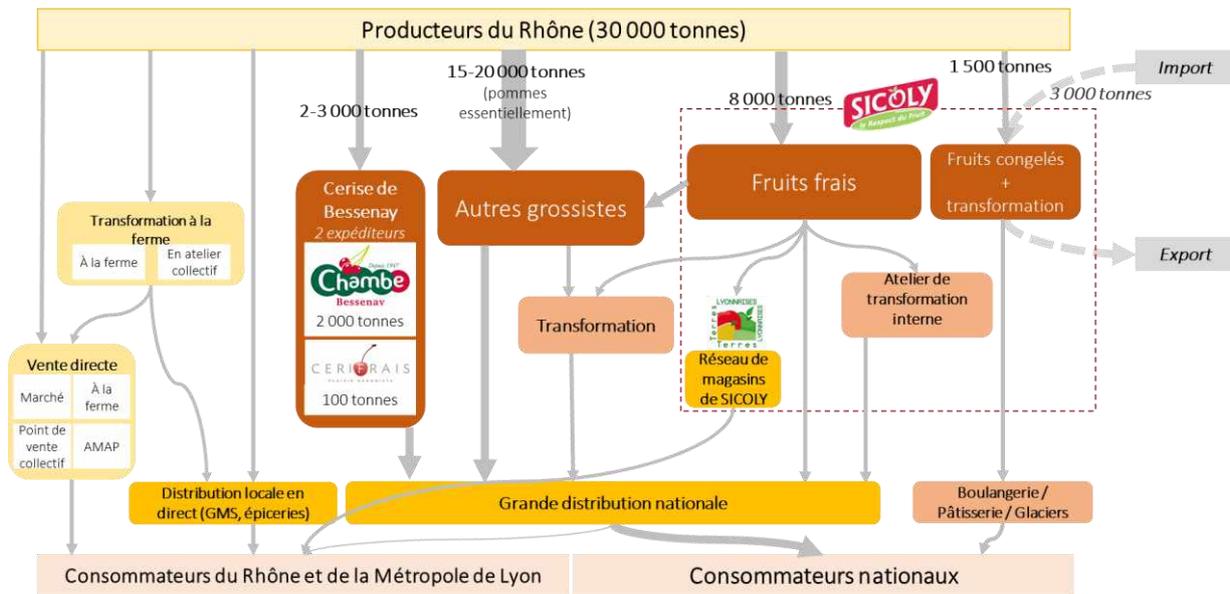


Figure 39 Schéma de la filière fruits dans le Rhône

- **Mais une filière fragilisée par le changement climatique et par les ravageurs**

La filière fruits doit faire face au changement climatique, comme l'ensemble des filières. Les vergers sont sensibles à des événements climatiques extrêmes tels que la grêle, les fortes pluies ou le gel tardif.

- **Grêle :**

Des mécanismes d'adaptation sont déployés et nécessitent des investissements élevés pour les producteurs comme la protection physique des vergers (filet paragrêle, tunnel) « aujourd'hui on n'imagine pas planter 1 ha de pommier sans filet paragrêle » ou la lutte collective contre la grêle qui permet de réduire l'impact de cet aléa.

- **Gel :**

L'exposition favorable des coteaux du Lyonnais limite ce dernier risque, mais la vague de gel en avril 2021 a été d'une intensité inédite pour la filière.

- **Sécheresse :**

Les sécheresses font également peser le risque d'une diminution des productions, car les cultures fruitières sont souvent irriguées. En effet, une partie de la zone arboricole (ensemble zone fruitière, moins la région de Bessenay) est irriguée. Sur la région de Bessenay 40% des vergers ne sont pas irrigués.

Sur les zones irriguées, « on a longtemps pensé que le Rhône était une source inépuisable ». Il y a un enjeu d'entretien des réseaux et de coût de l'énergie car 80% du prix de l'eau vendue est liée à l'énergie (650€/ha en été 2022 pour une consommation moyenne de 1500 m³/ha). Un verger expérimental teste actuellement différentes pratiques et couvertures pour diminuer le besoin en eau des arbres.

Les zones ne disposant pas d'irrigation fonctionnent essentiellement avec des retenues collinaires. Un projet est en cours de création d'une colonne d'eau entre 2 syndicats de rivières dans la région de Bessenay. Certains producteurs abandonnent des parcelles par manque d'accès à l'eau. Par ailleurs, certaines retenues collinaires ont aujourd'hui perdu leur usage agricole.

- **Ravageurs :**

Les cultures de fruits rouges, la cerise notamment, font également face à un ravageur venu d'Asie, une drosophile de l'espèce *Drosophila suzukii* (espèce exotique envahissante appelée mouche suzukii ou encore moucheron asiatique). Il existe aujourd'hui peu de solutions chimiques ou biologiques efficaces contre cette espèce. Une antenne de la SEFRA (Station Expérimentale FRuits Auvergne-Rhône-Alpes) est présente à Saint-Laurent d'Agny, afin d'expérimenter de nouvelles pratiques.

- **Transition agroécologique**

Contrairement au maraîchage, l'arboriculture bio est peu développée car sujette à des verrous techniques (<10% des exploitations agricoles VS 50% en maraîchage). La production HVE est en revanche assez présente (80M des volumes produits sur la zone de Bessenay).

- **Des difficultés de reprise des exploitations**

La transmission des exploitations est difficile pour cette filière qui rencontre beaucoup d'aléas. Les coûts d'installation sont importants et les risques forts (climat, ravageurs...). Le secteur de Bessenay semble résister car les installations développées restent attractives.

CHIFFRES CLES

- 583 exploitations (232 en production fruitière dominante) sur 4 297 au total dans le Département
- 30 000 tonnes de fruits produites, dont 8 000 tonnes collectées par la SICOLY et 3 000 tonnes de Cerise de Bessenay
- 2^{ème} département de France producteur de Cerises

INITIATIVES LOCALES

Terr'étic²³

La société Terr'étic a été créée par trois producteurs de fruits rouge et transforme des fruits rouges en coulis et confitures. Après un démarrage en utilisant l'atelier collectif Désifruit à Duerne, Terr'étic crée en 2020 son propre outil à Pomeys, à l'Est du département. L'étiquetage, la palétisation et l'expédition sont réalisés par l'ESAT La Goutte d'Or à Meys. L'entreprise a été labellisée Bio Equitable en France en 2021. Les produits sont commercialisés notamment au sein du réseau Gamm'vert dans la Loire, sur le site Ethiquable par le biais de la marque Paysans d'ici et par le grossiste Agidra.²⁴



Désifruits²⁵

La société Désifruits a été créée en 2007 à Duerne par une dizaine de producteurs de fruits des Monts du Lyonnais. Aujourd'hui, la société compte une trentaine de producteurs associés. Trois cogérants sont investis tous les trois ans. Les utilisateurs se regroupent en trois catégories :

- les associés
- les stagiaires, en période d'essai de deux ans avant de devenir associés
- les utilisateurs extérieurs.

L'atelier permet de fabriquer jus, soupes, coulis, confitures, compotes, pâtes de fruits, ratatouilles...
L'atelier a transformé 80 tonnes de fruits et légumes en 2020 ;

²³ Réussir – Les Marchés, 11 mars 2020, <https://www.reussir.fr/lesmarches/terretic-sequipe-dun-atelier-de-transformation-de-fruits-rouges>

²⁴ <https://www.ethiquable.coop/fiche-producteur/eticmonts-bio-commerce-equitable-france>

²⁵ Le Pays, 29 avril 2021, https://www.le-pays.fr/duerne-69850/actualites/latelier-de-transformation-de-fruits-et-legumes-mis-en-service-en-2007-va-sagrandir-dici-2022_13946441/

Association Vivre bio en Roannais – pressoir itinérant entre Rhône et Loire

L'association Vivre bio en Roannais est une association de producteurs et de citoyens, créée en 2012 et œuvrant à la promotion de l'agriculture biologique et des pratiques écologiques alternatives. L'association a fait l'acquisition en 2022 d'un **pressoir itinérant**, avec pour objectif notamment d'encourager la plantation d'arbres et de limiter le gaspillage de fruits non récoltés.

Trois personnes ont été formées et travailleront à temps partiel pour faire fonctionner le pressoir. Le pressoir circulera principalement dans le Rhône et restera au moins trois jours à un même endroit. Le pressoir fonctionnera d'abord pour les productions bio puis, après lavage, il pourra être utilisé pour des productions non bios ou par des particuliers. Le poids d'apport minimum est de 300 kg. L'association envisage également de mettre les déchets dans le méthaniseur à Roanne.

Le projet représente un montant total de 130 000 € et a obtenu un financement du plan de relance de 54 848 € et un financement européen, via le programme LEADER, de 43 280 €.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Des acteurs implantés historiquement (SICOLY, opérateurs de la filière Cerise de Bessenay) • Marques et signes de qualités (Cerise par exemple) • Coexistence d'une filière longue structurée et d'une filière courte dynamique • Un terroir favorable à la production de fruits de qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'agriculteurs en âge de partir à la retraite • Topographie qui engendre des coûts de production plus élevés qu'en plaine • 20% des surfaces et 40% dans la zone de Bessenay ne sont pas irriguées |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une station expérimentale sur le département • Bassin de consommation important dans la Métropole de Lyon | <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ des événements extrêmes de moins en moins rare, qui détruisent les récoltes ○ ravageurs de cultures et interdiction des moyens de lutte • Coût des investissements qui fragilise les reprises |

ENJEUX

- L'attractivité économique/sociale des métiers (installation transmission et emploi salarié)
- La dépendance aux produits chimiques face aux ravageurs et maladies
- L'adaptation au changement climatique et donc la capacité à produire

1.5 LA FILIERE LEGUMES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

- Des surfaces principalement dans les Coteaux du Lyonnais

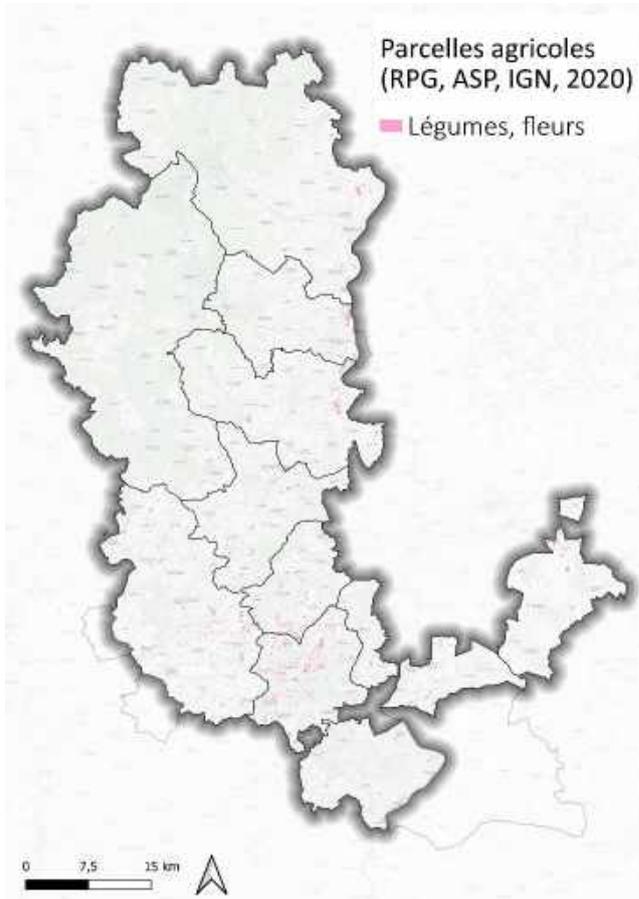


Figure 40 Localisation des parcelles de production de légumes

Les surfaces de légumes déclarées par les producteurs au RPG en 2020 recouvrent environ 850 ha.

Ces productions se situent principalement dans les Coteaux du Lyonnais, au Sud du Département, et dans une moindre mesure dans les Monts du Lyonnais et dans la vallée de la Saône.

- Des exploitations de petite taille, en circuits courts et majoritairement en agriculture biologique

L'activité maraîchère est moins présente que l'arboriculture, mais en développement.

Une structure technique opère sur le département et portée par la Chambre d'agriculture : le BTM (Bureau Technique des Maraîchers du Rhône).

D'après le recensement agricole de 2020, le nombre d'exploitations spécialisées dans la production de légumes a doublé en 10 ans, passant de 46 à 91. Toutefois, le RA recense 514 exploitations ayant un atelier de production de légumes. La Chambre d'Agriculture recense 130 maraîchers au Bureau Technique des Maraîchers, dont 85 en agriculture biologique (~30 à 40% des volumes de légumes produits sur le département).

On trouve quelques très gros maraîchers dans le Val de Saône, avec plusieurs dizaines d'hectares. Ces exploitations commercialisent en GMS ou à des grossistes. Outre ces exploitations, il s'agit pour la plupart de petites structures de 3 à 4 ha. Les installations concernent aujourd'hui beaucoup d'exploitations de moins d'1 ha, portées par des jeunes agriculteurs qui ne sont pas issus du monde agricole (Hors Cadres Familiaux).

Il existe un enjeu fort d'accompagnement de ces nouveaux chefs d'exploitations qui peuvent avoir des difficultés à trouver leur modèle économique et qui peuvent avoir des aspirations de travail différentes. Des espaces tests agricoles portés par l'ADEAR ont été mis en place à cet effet.

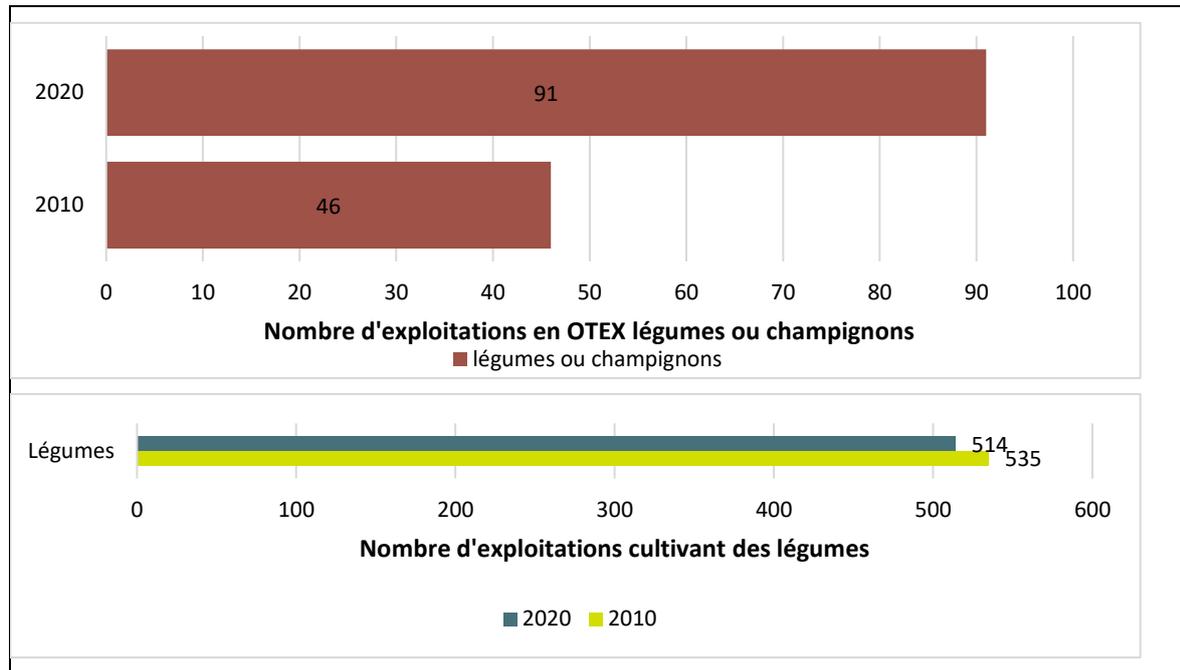


Figure 41 Nombre d'exploitations en production de fruits et légumes (source : RA 2020)

- Des transformateurs essentiellement en agriculture biologique

La plateforme de distribution Bio A Pro permet aux agriculteurs bio de commercialiser leurs produits en restauration collective. La plateforme est notamment référencée dans le groupement d'achats fruits et légumes de La Martinière, auquel adhèrent de nombreux établissements scolaires du département.

Une légumerie, Rhône Saône Légumes, existe également depuis 2021 et est spécialisée en restauration scolaire.

Par ailleurs, la chambre d'agriculture recense des prestataires et des ateliers de transformation collectifs, à destination des producteurs de fruits et légumes.

| Ateliers collectifs | |
|--|--|
| DESIFRUIT Le plat paris 69850 DUERNE | Coopérative les délices paysans du Val de Reins AMPLEPUIIS Contact : Martine LUTZ 06 09 94 22 72 pour des conserves |
| Prestation | |
| LEGTA Saint Genis Laval 234 route de Charly 69230 ST GENIS LAVAL Atelier technologique Mathilde LEMARIE mathilde.lemarie@educagri.fr Tél : 06 30 59 37 90 location à la 1/2 journée ou journée ou prestation service | LES P'TITS PLATS DE DENIS Sté Consorte (69) Contact : Denis Lambert 06 25 07 39 00 |
| LES JARDINS DE LUCIE 69 Chemin du tram 69360 COMMUNAY Delphine BESSOT et Mathilde FOUILLAND 04 72 24 68 30 lafabrique@jardinsdelucie.net | Patrick Font 2002 route de Lyon St-Maurice-sur-Dargoire 69440 Chabanière 04 77 20 80 23 06 61 60 33 03 jus de fruits |
| Atelier de Père Baptiste 19 Avenue Jacques BREL 69650 - St Germain au Mont d'Or Tél: 04.78.91.72.67 - Port: 06.03.18.25.88 jus de fruits | TERRA DOUCEURS 7 route des troques 69630 Chaponost contact@terradouceurs.fr |

Figure 42 Ateliers collectifs et prestataires recensés par la Chambre d'Agriculture

CHIFFRES CLES

- 91 exploitations spécialisées en production de légumes, doublement en dix ans
- 500 exploitations produisant des légumes sur leur exploitation
- 2/3 des exploitations en agriculture biologique

INITIATIVES LOCALES

Légumerie Rhône-Saône Légumes

Depuis 2022, la légumerie Rhône-Saône légume transforme des légumes issus de l'agriculture biologique à Mornant.

Approvisionnements

Le projet est dimensionné pour transformer 400 tonnes de légumes par an, à destination principalement de la restauration collective



Conserverie Terra Douceurs

La conserverie a été créée en 2021 à Chaponost afin d'améliorer la valorisation des produits agricoles bio sur le territoire. L'outil permet également de limiter le gaspillage au sein des exploitations agricoles. Les producteurs sont situés dans un rayon de 100 km autour de Chaponost.

La conserverie travaille à façon pour les producteurs et a également sa propre marque (confitures, sauces, soupes, tartines...). Ces produits sont vendus en grande surface et dans des magasins bio, principalement dans l'agglomération lyonnaise mais aussi en Isère, Ain, Loire et Savoie.



| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Des exploitations principalement en agriculture biologique • Une commercialisation orientée en circuits courts • Une dynamique d'installation favorable | <ul style="list-style-type: none"> • Des installations sur de très petites structures : fragilité économique • Pas de structure de collecte, filière peu organisée |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le bassin de consommation lyonnais très attractif • Des transformateurs et plateforme de distribution bio permettant de diversifier les débouchés, de valoriser les surplus et d'adresser le marché de la RHD | <ul style="list-style-type: none"> • Le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau • L'urbanisation et l'accès au foncier |

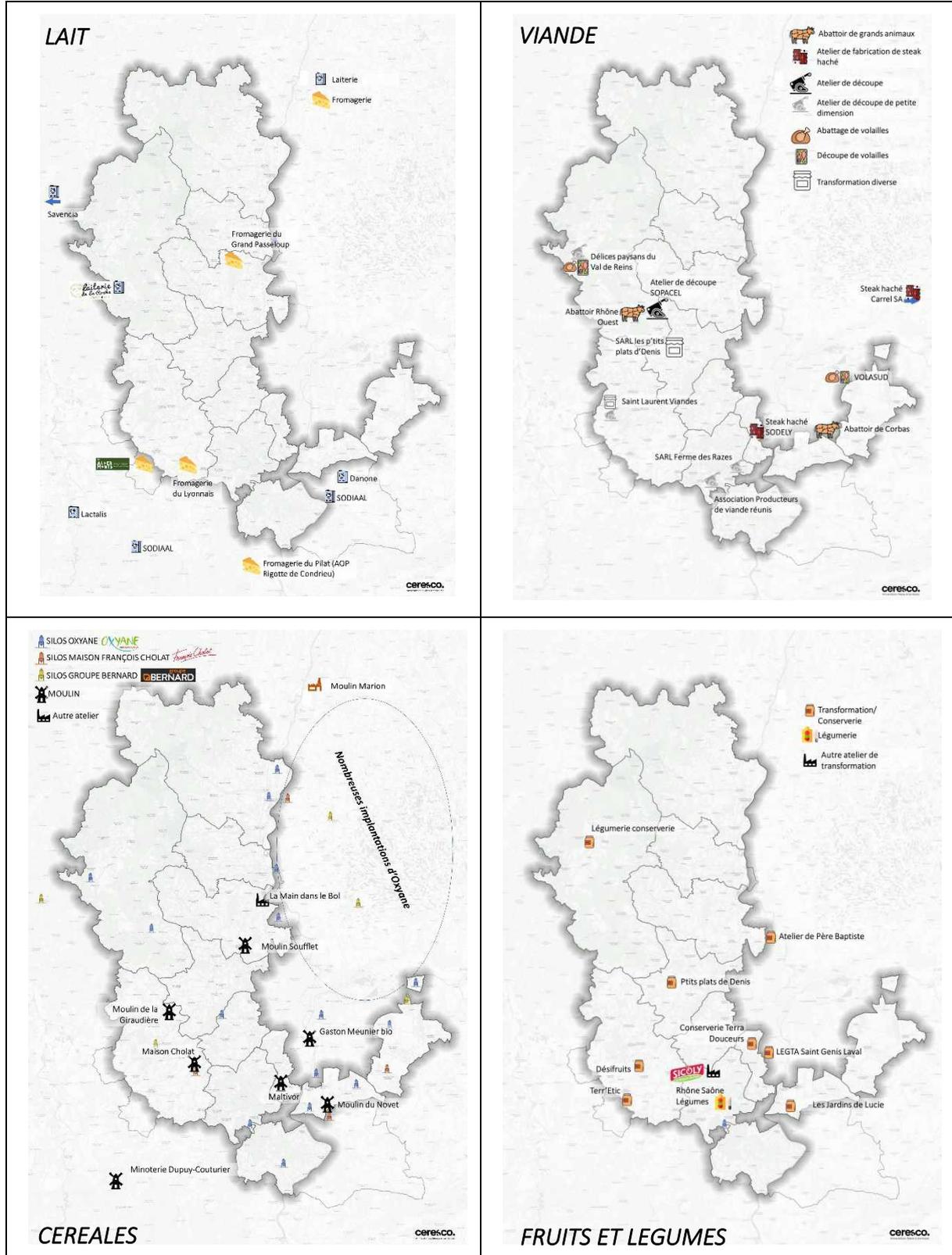
ENJEUX

- La survie économique des exploitations nouvellement installées
- La logistique vers la Métropole de Lyon
- L'accès à la ressource en eau
- La capacité de production face au changement climatique

1.6 EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Tableau 3 Outils de transformation dans le Département du Rhône (Sources : SIRENE, entretiens, traitement CERESCO)



1.7 LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Le concept de **diversification agricole** rassemble une multitude de situations qui peuvent être résumées par la définition suivante :

Différentes formes de diversifications agricoles

- A. **Commercialisation** des produits agricoles directement du producteur aux consommateurs
- B. **Transformation (fermière)** de produits agricoles issus de l'exploitation : *transformation alimentaire*
- C. **Production d'énergie & d'agro-matériaux** : *panneaux solaires, unité de méthanisation...*
- D. **Diversification agricole**, au sens de la **diversification des productions à l'échelle de l'exploitation** : *développement d'un atelier poule pondeuse pour une exploitation spécialisée en grandes cultures...*
- E. **Accueil du public** : *Hébergement, ferme pédagogique, cueillette...*

Enfin la diversification agricole peut aussi être conceptualisée à l'échelle du territoire ; il s'agit du fait d'augmenter le nombre de filières de production différents (et des volumes associés) sur le territoire.

Ces systèmes diversifiés sont favorisés dans le cadre de **recherche de valeur ajoutée et afin de diversifier les sources de revenus**. Celles-ci nécessitent :

- Des **compétences particulières** (gestion RH, savoir-faire pour la transformation, pour de nouvelles productions agricoles)
- Un **goût** pour ces activités de diversification
- Des **investissements** spécifiques souvent importants, engageant l'exploitation sur plusieurs années (voire dizaines d'année)
- **De la main d'œuvre** : Le processus d'augmentation de la valeur ajoutée des produits commercialisés entraîne presque systématiquement **une demande en main d'œuvre accrue**, qui peut être familiale ou salariée.

Le tableau ci-dessous résume la part de ces différentes voies de diversification :

Tableau 4 La diversification dans le département (source : recensement agricole, 2020)

| | Nombre d'exploitations | Part du total (moyenne régionale) | Évolution 2010-2020 |
|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---------------------|
| Circuits courts (y compris vin) | 1 978 <i>dont vente directe : 1 383</i> | 46% (30%) 32% (23%) | -16% -37% |
| Transformation à la ferme | 1 508 <i>dont vinification à la ferme (889), transforma- tion de lait (208), de viande (247), de fruits et légumes (189)</i> | 35% (15%) | -22% |
| Tourisme – hébergement – loisirs | 209 | 5% (4%) | -8% |
| Énergie renouvelable (pour la vente) | 111 | 3% (3%) | 1 133% |

• **La commercialisation en vente directe**

Dans le département du Rhône, d'après le recensement agricole, **1 978 exploitations y compris viticoles** (46% du total départemental, -16% en 10 ans) commercialisent en **circuits courts** et **1 383** (32%, -37%) en **vente directe**.

La **vente directe** représente la vente au consommateur sans intermédiaire (vente à la ferme, marché de plein vent, casiers/drive fermiers, commercialisation en dépôt vente – magasin de producteurs/point de vente collectif par exemple).

La **vente en circuits courts** comprend la vente directe et la vente avec au plus un intermédiaire (vente de la marchandise à un revendeur qui commercialise directement auprès du consommateur).

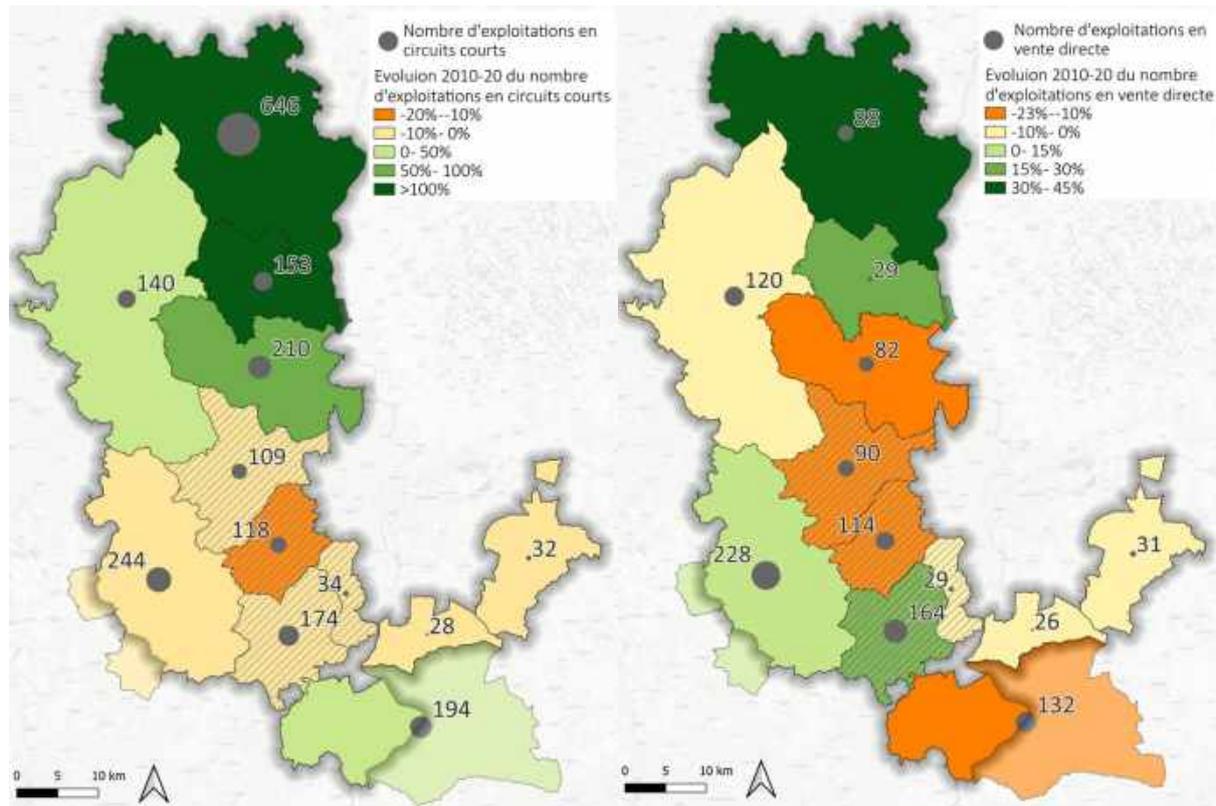


Figure 43 Exploitations en circuits courts (dont vente directe, gauche) et en vente directe (droite)

Les EPCI composant le département affichent des dynamiques différentes.

La Communauté de Communes (CC) Saône Beaujolais compte le plus grand nombre d'exploitations en circuits courts, toutefois le nombre d'exploitation en vente directe est très faible (88, soit moins de 10% des exploitations en circuits courts). Ce nombre est néanmoins en forte augmentation au cours des 10 dernières années.

Dans l'ensemble des autres EPCI, à l'exception de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de la CC Beaujolais Pierres Dorées, une grande majorité des exploitations en circuits courts commercialisent en vente directe.

Néanmoins, le nombre d'exploitations en vente directe a tendance à baisser plus fortement que le nombre d'exploitations en circuits courts, surtout dans les territoires voisins de la Métropole de Lyon.

• **Production d'énergie**

L'agriculture peut être propice à la production d'énergie :

- Photovoltaïque sur les bâtiments ou sur les parcelles agricoles (agrivoltaïsme)
- Valorisation des haies

- Méthanisation

D'après le recensement agricole 2020, 111 exploitations (3% du total, +88 en 10 ans) ont une activité de production d'énergie renouvelable.

Trois unités de méthanisation à la ferme sont présentes dans le Département.

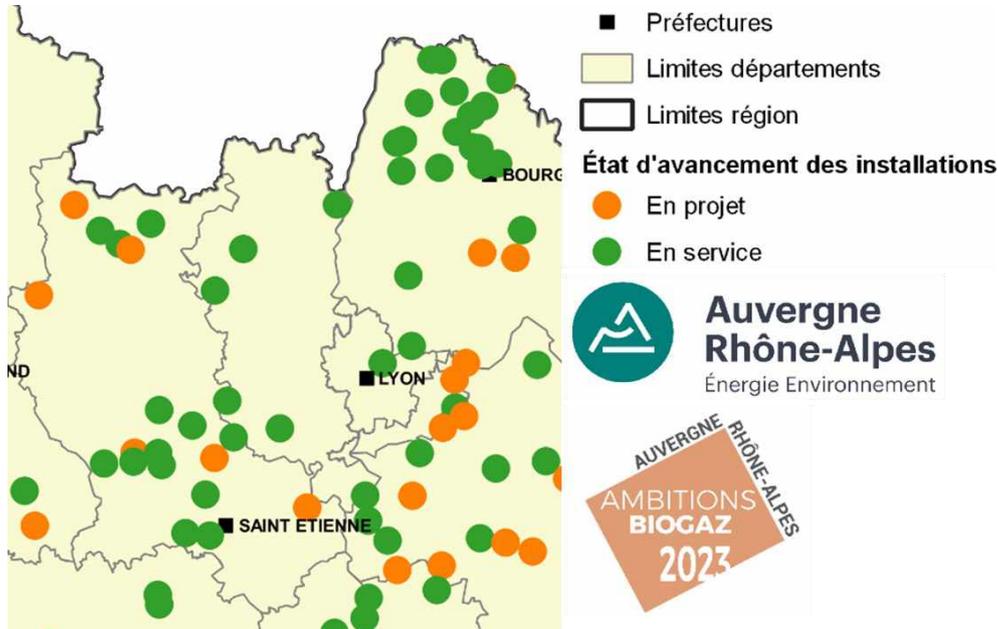


Figure 44 Unités de méthanisation dans le département du Rhône et à proximité²⁶

Méthamoly, unité de méthanisation à Saint-Denis-Sur-Coise (42) dans les Monts du Lyonnais²⁷



Le projet Méthamoly a été initié en 2012 par 12 agriculteurs des Monts du Lyonnais, accompagnés par la CCMDL dans le cadre de la démarche Territoires à énergie positive (TEPOS). Le projet a été financé par la SAS AgriEnr composée des exploitants, par divers fonds d'investissements et par une épargne citoyenne, qui a permis de collecter 250 000 € sur un total de 6,2 M€. L'unité de méthanisation a été mise en service en 2019.

Elle est alimentée par les biodéchets (restes de collectivités, restes des IAA) et par des effluents d'élevage. Cette matière organique est digérée par des bactéries et produit du gaz.

L'unité consomme 17 000 tonnes de matières à l'année (10 000 effluents d'élevage et 7 000 de biodéchets) et génère 125 à 150 m3 de biométhane à l'heure. Le gaz est vendu à GRDF puis à ENGIE, qui l'injecte dans son réseau, notamment dans les logements sociaux du Rhône et de la Loire.

²⁶ Carte des unités de méthanisation et de biogaz en région Auvergne Rhône-Alpes, <https://lookerstudio.google.com/reporting/55f32fab-f58a-4f17-8d8c-9c498e85eaf/page/mUeqB>

²⁷ <https://www.grdf.fr/entreprises/carte-de-france-des-references/biomethane/methamoly>

Le tri des déchets pour alimenter la station²⁸

Une expérimentation est en cours depuis 2021 dans des huit communes de la Vallée du Garon, du Pays de l'Ozon et du Pays Mornantais, portée par le SITOM Sud-Rhône. Les déchets sont collectés dans des points d'apport et transportés à l'unité de méthanisation de Saint-Denis-sur-Coise.

Une station pour les véhicules roulant au biogaz²⁹

Une station a également été installée, elle alimente depuis 2020 des autocars, les camions benne de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et des véhicules d'entreprise.

Le programme PEPIT AURA-CIVE « Nourrir les troupeaux et les méthaniseurs »



Ce programme est porté par les chambres d'agriculture de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône, Arvalis et l'IDELE et est financé par la Région, l'ADEME et GRDF. L'objectif est de réaliser des essais de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) tout en maintenant un bon équilibre avec la production de fourrages. Les CIVE servent à alimenter les unités de méthanisation.

CHIFFRES CLES

- 46% des exploitations commercialisent une partie de leur production en circuits courts
- 35% des exploitations transforment une partie de leur production (21% exploitations viticoles, et ~5% des exploitations d'élevage et de fruits)
- 150 des 450 gîtes de France présents sur le département sont des fermes (30%)
- 111 exploitations ont une activité de production d'énergie (3% du total)

²⁸ https://act4gaz.grdf.fr/system/files/document_download/file/2022-07/CP%20REX%20Tri%20des%20biod%C3%A9chets%20Ouest%20Lyonnais%2029%20Juin.pdf

²⁹ <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/mise-en-service-station-biogaz-pour-une-energie-propre-et-locale/projet#:~:text=La%20station%20sera%20implant%C3%A9e%20sur,Biogaz%20dans%20le%20r%C3%A9seau%20GRDF>

1.8 L'AGRO-ECOLOGIE, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

• L'agriculture biologique

On trouve dans le Rhône entre 600 et 700 exploitations en agriculture biologique (598 d'après le recensement agricole de 2020 et 694 d'après l'Agence Bio, Métropole de Lyon comprise), soit environ 15% des exploitations du département. D'après l'Agence Bio, ce nombre a quasiment doublé en cinq ans.

Les filières végétales montrent des dynamiques haussières importantes. La vigne est la filière la plus dynamique, le nombre d'exploitations ayant été multiplié par trois en cinq ans et une dynamique qui se poursuit. Près de 50 % des exploitations maraîchères produisent selon le mode de production biologique. En revanche, les vergers bio sont moins développés.

Les filières animales sont moins homogènes. Le nombre d'exploitations laitières certifiées bio a triplé en cinq ans. Les élevages caprins en agriculture biologique ont augmenté de 71% en cinq ans, mais leur nombre a baissé entre 2019 et 2020. Le nombre d'élevage ovins bio est resté stable. L'ensemble des filières animales, à l'exception des poules, semblent avoir atteint un plateau ou amorcer une baisse ces dernières années.

Les surfaces en bio recouvrent 14 833 ha, soit environ 9% de la SAU totale.

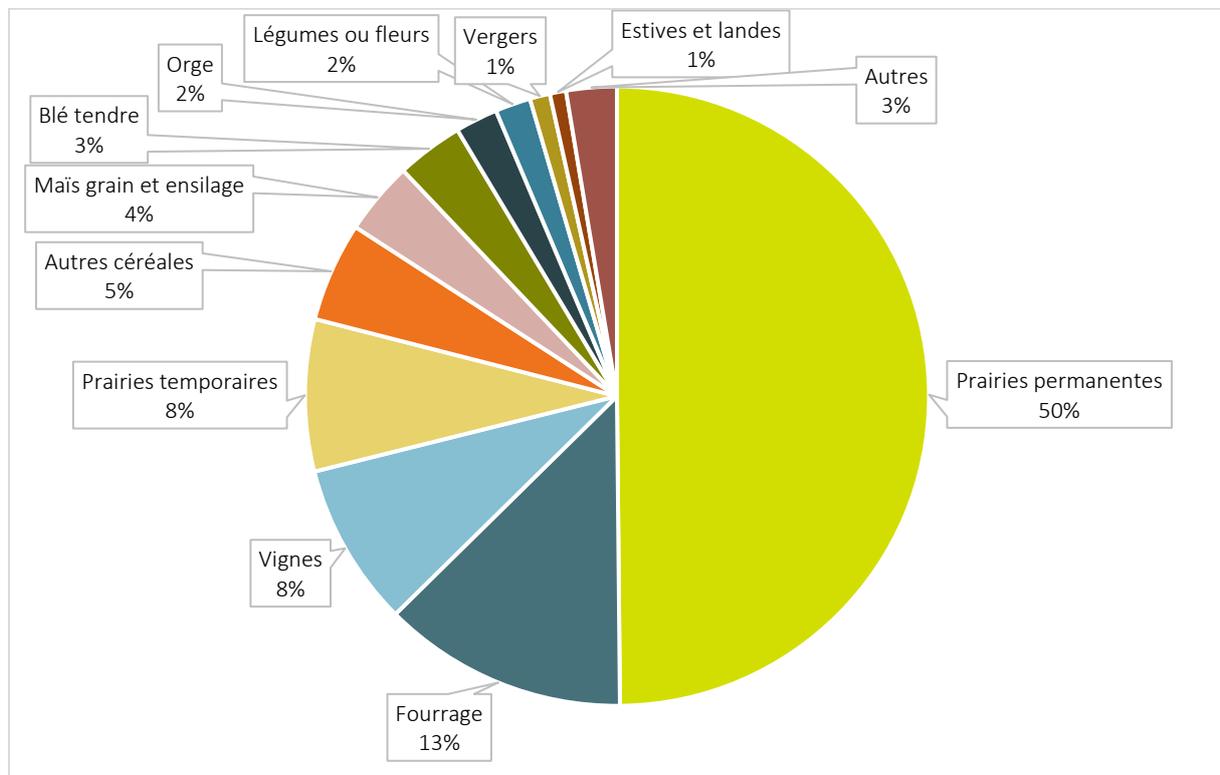


Figure 45 Surfaces agricoles déclarées en bio dans le Département (Parcellaire bio, Agence bio, 2020)

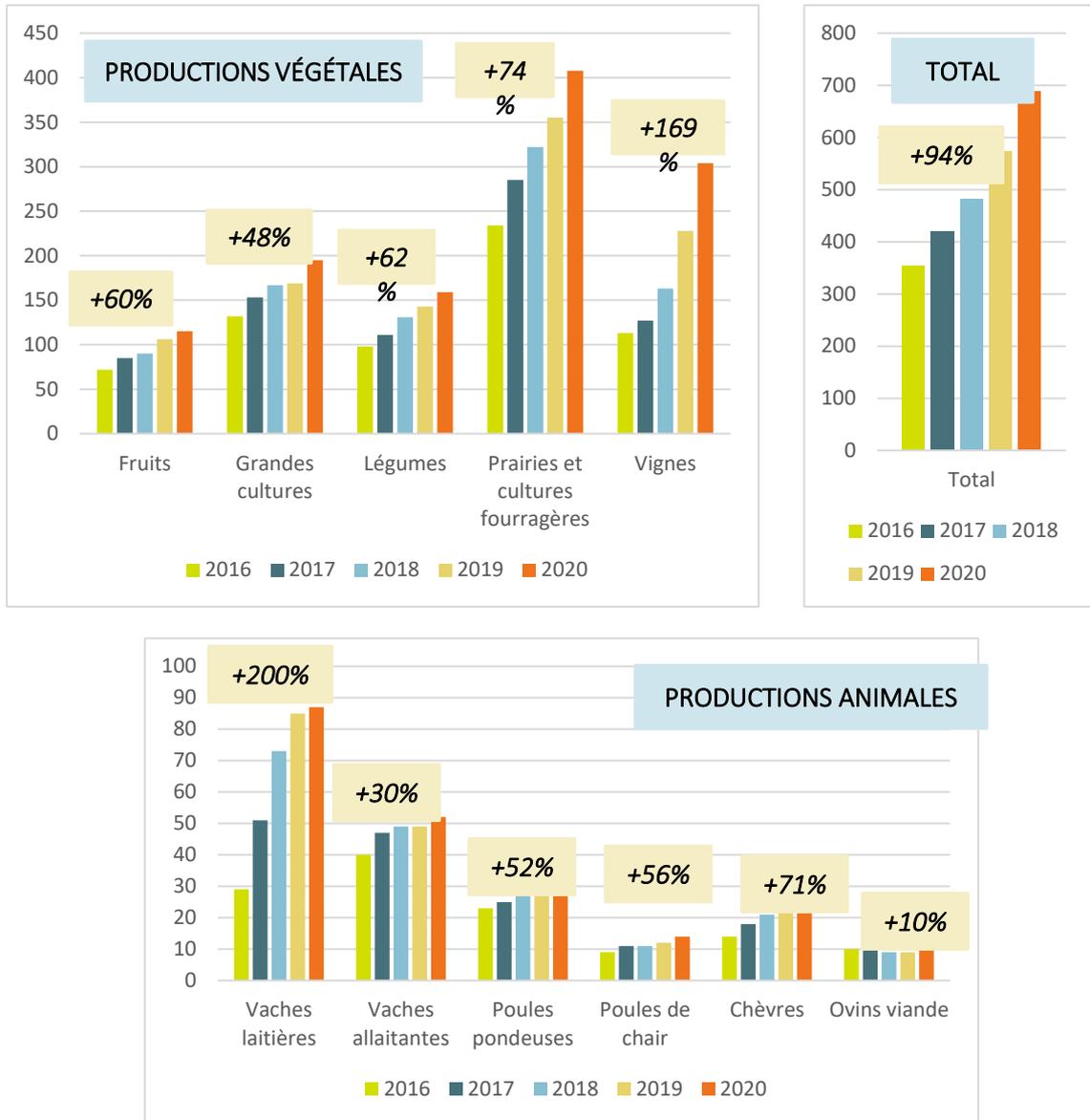


Figure 456 Évolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique

- **Des dispositifs favorisant des pratiques à moindre impact et de nouvelles filières alimentaires**

Sur le département du Rhône, on trouve **14 aires d'alimentation de captage**. Des animations sont portées par les collectivités, auprès des agriculteurs, pour maintenir ou restaurer une bonne qualité de l'eau.

| AAC | MAITRE D'OUVRAGE DE L'ANIMATION |
|----------------------|---|
| Source du Château | Communes Chessy les Mines et Chambre d'agriculture du Rhône |
| AAC de la Garenne | Grand Lyon |
| Azieu | Grand Lyon |
| Chemin de l'Afrique | Grand Lyon |
| Ferme Pitiot | Grand Lyon |
| Les Romanettes | Grand Lyon |
| Sous la Roche | Grand Lyon |
| Saint Exupéry | Grand Lyon |
| Ardières | Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais |
| Beauregard | EPTB Saône-Doubs |
| Barrage de la Gimond | Syndicat Intercommunal des Eaux de Chazelles-sur-Lyon |
| Reculon | Commune Colombier-Saugnieu/SMA Bassin de la Bourbre |
| Puits du divin | EPTB Saône-Doubs |
| Plaine des chères | EPTB Saône-Doubs |

Figure 46 Les aires d'alimentation de captage et structures en charge de l'animation

Un dispositif de **paiements pour services environnementaux (PSE)** est mis en place par la Communauté de Communes Saône Beaujolais, dont une grande partie est recouverte par l'AAC d'Ardières à Belleville-en-Beaujolais. Les PSE rémunèrent des agriculteurs qui gèrent des structures paysagères ou qui adoptent des pratiques agricoles favorables à l'environnement.

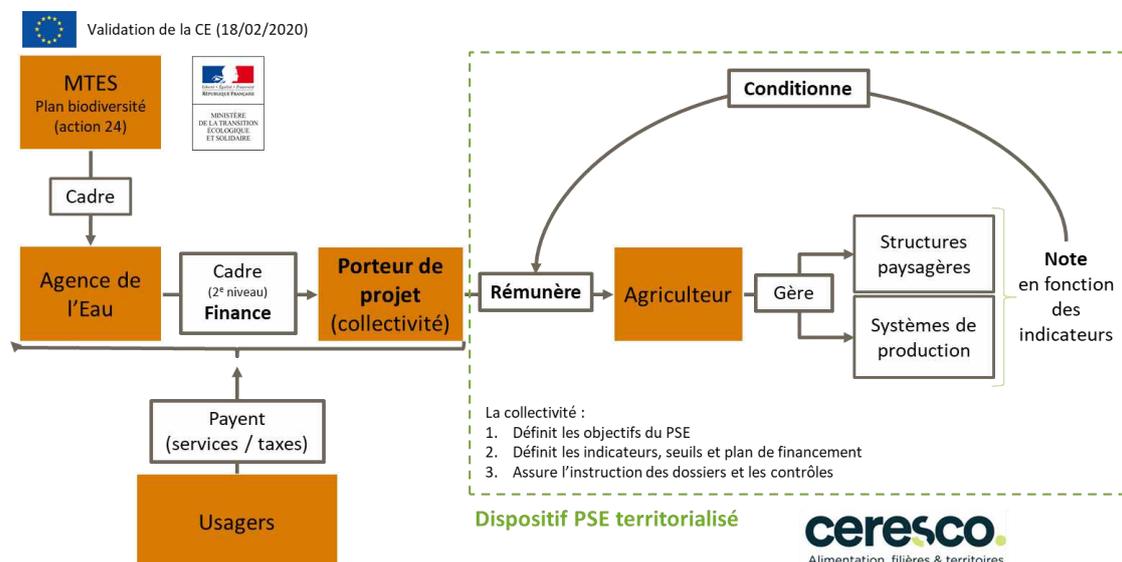


Figure 47 Description du dispositif expérimental de PSE

On trouve également 12 **Groupes d'Intérêts Economiques et Ecologiques (GIEE)**, qui peuvent être animés par des organismes de développement agricole (Chambre d'Agriculture, ARDAB, Fédération départementale des CUMAs), des associations ou des entreprises comme Maison Cholat, dans l'Est Lyonnais, par exemple.

Ces groupes d'agriculteurs peuvent déboucher sur la mise en place de filières agricoles locales, telles que la filière blé-farine-pain construite entre des producteurs de l'Est Lyonnais de l'association Robin des Champs et un meunier de la Loire.

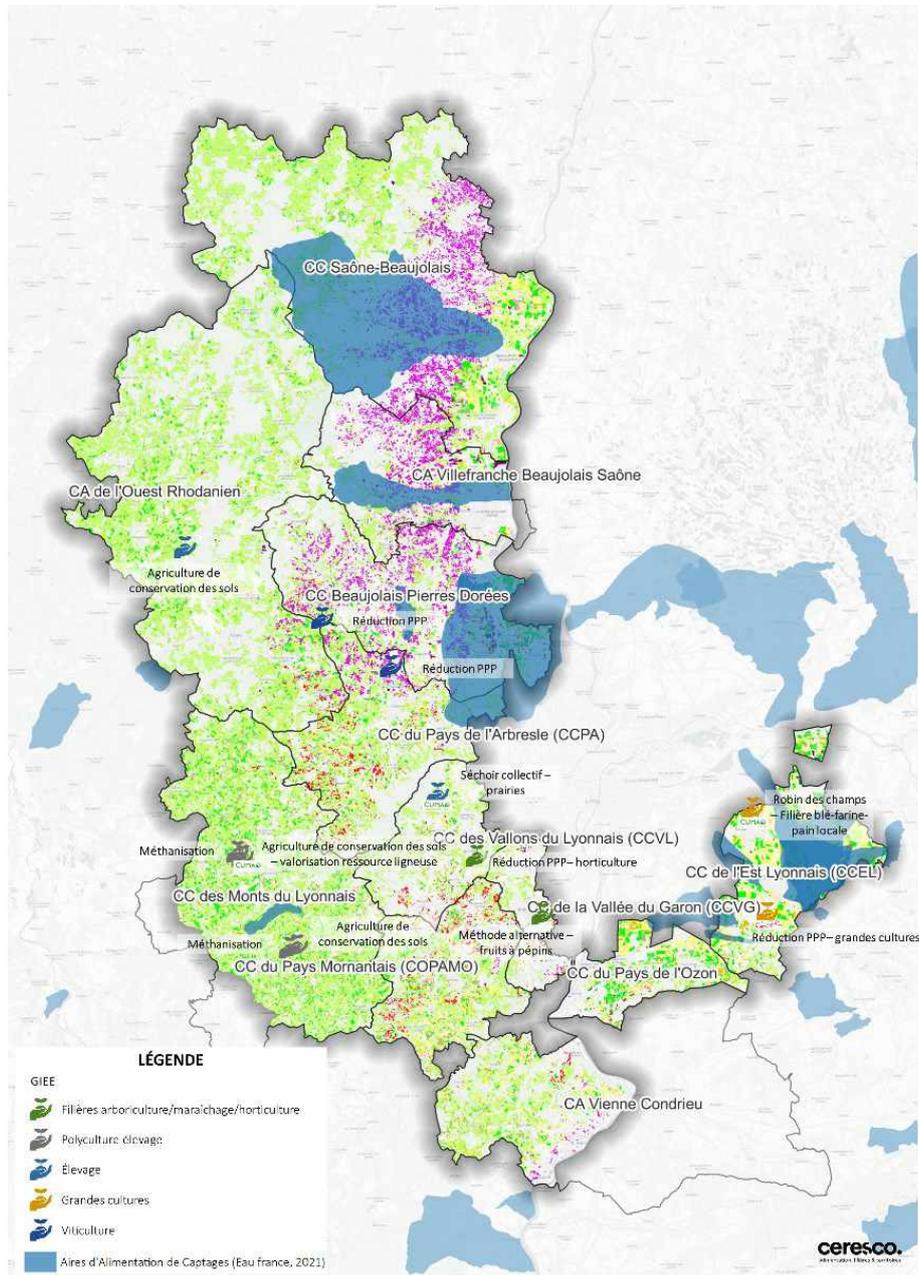


Figure 48 GIEE et aires d'alimentations de captage : quelques animations pour faire évoluer les pratiques agricoles

Au cours de la campagne 2014-2022, sept **projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)** ont été mis en place dans le département du Rhône. Les mesures agro-environnementales et climatiques servent à compenser le manque à gagner de la mise en place d'une pratique agricole ou d'une infrastructure agroécologique.

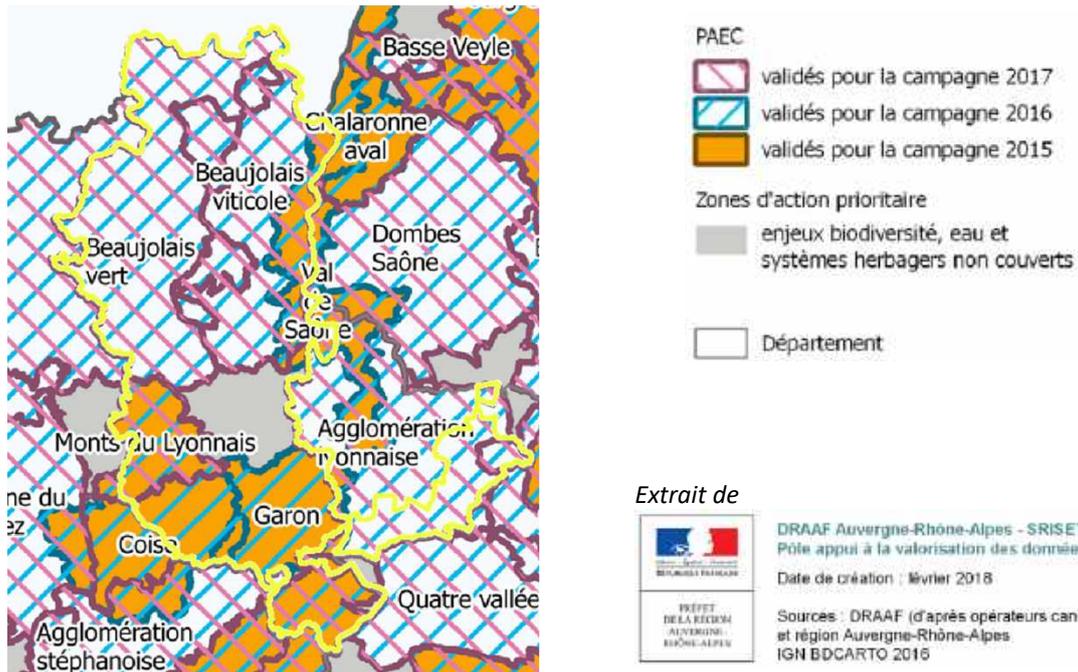


Figure 49 Les PAEC du Rhône

● **La ressource en eau**

L'accès à la ressource en eau est de plus en plus tendu sur quasiment l'ensemble du département, en particulier l'Ouest (le bassin versant de l'Yzeron et du Garon) et l'Est lyonnais.

La raison principale est l'explosion démographique dans ces deux secteurs, le développement d'activités économiques (dont l'agriculture), ainsi que l'artificialisation.

L'Est lyonnais fait face à des enjeux de sursollicitation et de pollution.

Des démarches sont en cours pour limiter l'impact de l'agriculture sur la ressource à travers les démarches entreprises par le Département du Rhône et les syndicats de rivière du territoire. Un plan d'investissement intitulé « plan ressource en eau des exploitations » est porté par le Département, visant à financer des investissements limitant la consommation d'eau.



Figure 50 Etat de la ressource en eau dans le Rhône³⁰

³⁰ URBALYON, Diagnostic territorial et enjeux prospectifs – PACTE Rhône, pour le Département du Rhône, janvier 2021

FOCUS : Le SAGE de l'Est Lyonnais

Un SAGE est un instrument de planification d'une politique locale de l'eau, créé par la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau puis complété par la LEMA de 2006 et la loi Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Le SAGE de l'Est Lyonnais recouvre l'ensemble de la nappe de l'Est Lyonnais et a été mis en place dans sa première version en 2009. A cette époque, 45% de l'eau puisée était destinée à l'agriculture, 43% à l'industrie et 12% à l'alimentation en eau potable. Les sécheresses répétées à partir de 2003 ont questionné les acteurs sur la gestion de la ressource en eau, conduisant à l'élaboration d'un SAGE. Six orientations ont été définies et détaillées en actions :

1. Protéger les ressources en eau potable
2. Reconquérir et préserver la qualité des eaux
3. Gérer durablement la quantité de la ressource en eau
4. Gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations
5. Sensibiliser les acteurs
6. Mettre en œuvre le SAGE

Par exemple, un plan d'action visant à réduire les pollutions agricoles a été mis en place, avec par exemple la réalisation de diagnostics agricoles individuels, la création d'un « club agricole » visant à favoriser le dialogue et la concertation avec les agriculteurs, ou encore le lancement d'un projet LABO-TERRE en partenariat avec Oxyanne (plateforme d'expérimentation agricole).

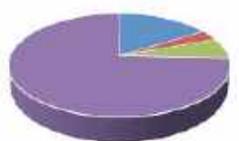
Le SAGE est entré en processus de révision en 2019.

Un SAGE est également en construction dans le bassin du Garon et de l'Yzeron.

FOCUS : Les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE)

Dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, des PRGE sont mis en place afin de réduire les déséquilibres quantitatifs et donc améliorer le partage de l'eau par le biais d'un programme d'actions. On en trouve quatre sur le Département :

- Couloirs Est Lyonnais
- l'Yzeron
- le Garon
- le Gier



- Département du Rhône
- Métropole
- Chambre d'Agriculture 69
- ASA

Figure 51 Composition du comité syndical du SMHAR

Le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) est en charge de la gestion des réseaux d'irrigation collectifs du département. Le SMHAR est propriétaire des ouvrages de transit et des ouvrages communs à plusieurs Associations Syndicales Autorisées (ASA).

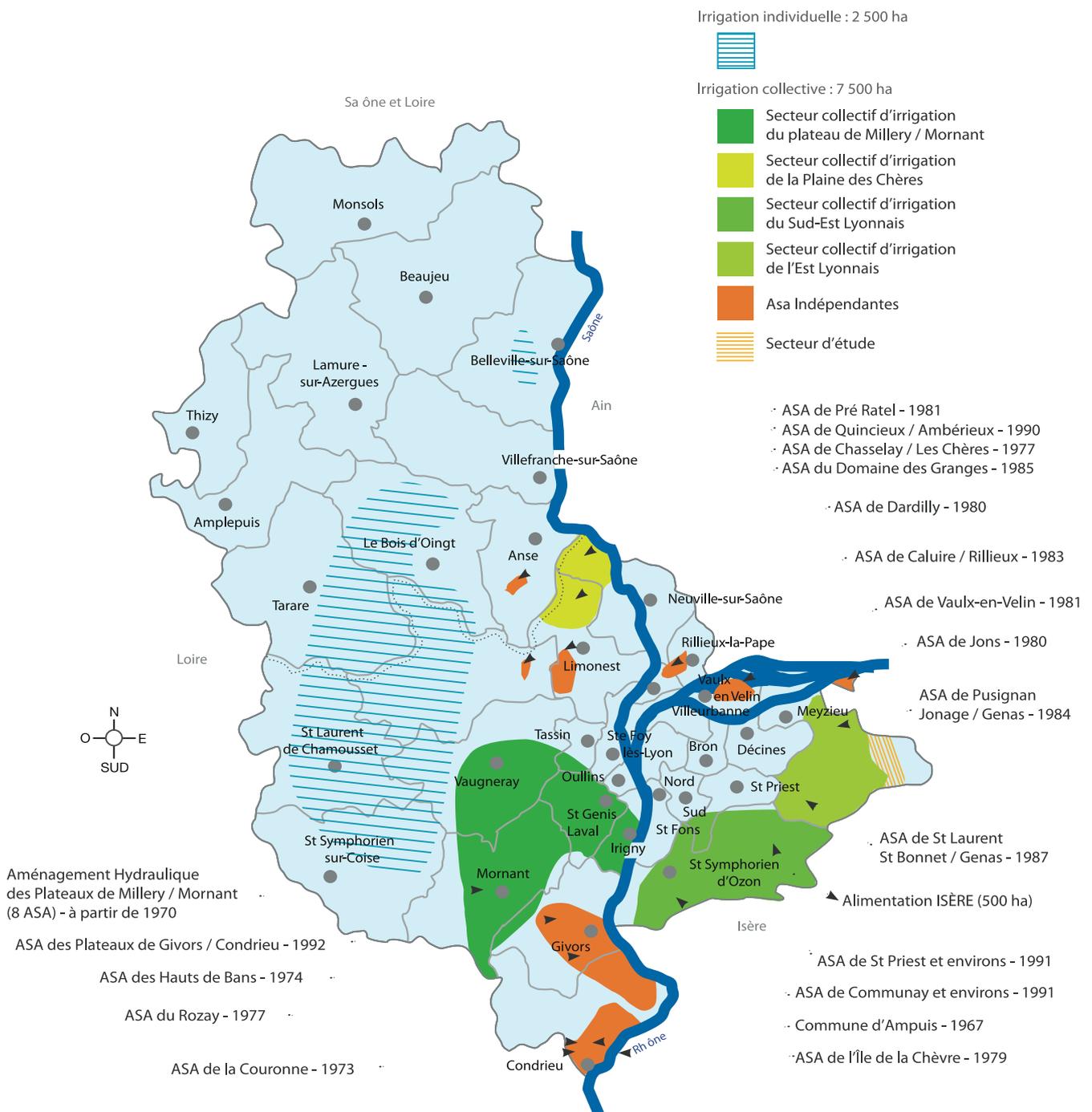
Les ASA, ont la responsabilité des réseaux de dessertes des parcelles agricoles. Le SMHAR fournit un soutien (technique, recherche de financement) aux ASA, ainsi qu'aux agriculteurs (projets d'irrigation individuelle, maîtrise de la ressource).

FOCUS : Les ASA d'irrigation

Les ASA sont des établissements publics à caractères administratifs (EPA), créés par le préfet sur demande de propriétaires, de collectivités locales ou de l'ETAT. Une ASA est un groupement de propriétaires sur un périmètre déterminé, compétentes pour exécuter des travaux spécifiques intéressant les propriétaires, après consultation de ces propriétaires et de l'administration. Dans le cas d'une ASA d'irrigation, il s'agit de propriétaires de parcelles agricoles gérant un réseau d'irrigation.

Source : <http://www.smhar.fr/presentation/les-asa/>

Figure 52 L'irrigation dans le Département du Rhône (source : SMHAR)



CHIFFRES CLES

- 15% d'exploitations agricoles en bio et 9% de la SAU
- 14 aires d'alimentation de captage
- 4 PRGE

| | |
|--|--|
| ATOUTS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forte augmentation des exploitations en agriculture biologique | <ul style="list-style-type: none"> • Des retenues collinaires qui ont perdu leur usage agricole, fragilisant l'activité. |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités actives : PSE, animations sur des aires d'alimentation et de captage | <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique, raréfaction de la ressource en eau • Privatisation de la ressource |

ENJEUX

- L'accès à l'eau et la garantie d'une bonne qualité
- Le partage de la ressource

1.9 ENJEUX DES FILIERES AGRICOLES

ENJEUX

- Le renouvellement des générations, principalement en élevage bovin et en grandes cultures
- Le maintien des prairies dans les zones d'élevage, face au risque d'enfrichement
- L'accès à l'eau et l'adoption de pratiques garantissant une bonne qualité de la ressource

2. NOTE DE SYNTHÈSE 2 : FONCIER AGRICOLE ET TRANSMISSION

2.1 L'ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION



Figure 53 Surfaces (ha) artificialisées, par catégorie d'usage (source : CEREMA)

Entre 2010 et 2021, environ 2 600 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés, ce qui représente 1% de la superficie du département. À l'échelle de la région, les surfaces artificialisées représentent 0,5% du total régional. Le rythme d'artificialisation a donc été deux fois supérieur à la moyenne régionale dans le département. Les deux tiers des surfaces artificialisées ont servi à la construction d'habitation, le tiers restant étant destiné à de l'activité économique.

Les territoires les plus proches de la Métropole de Lyon ont artificialisé une part plus importante de leur territoire que ceux plus éloignés. Par ailleurs, les surfaces artificialisées servent majoritairement à de l'habitat, à l'exception de la CCEL où il s'agit aux deux tiers d'installation d'activités.

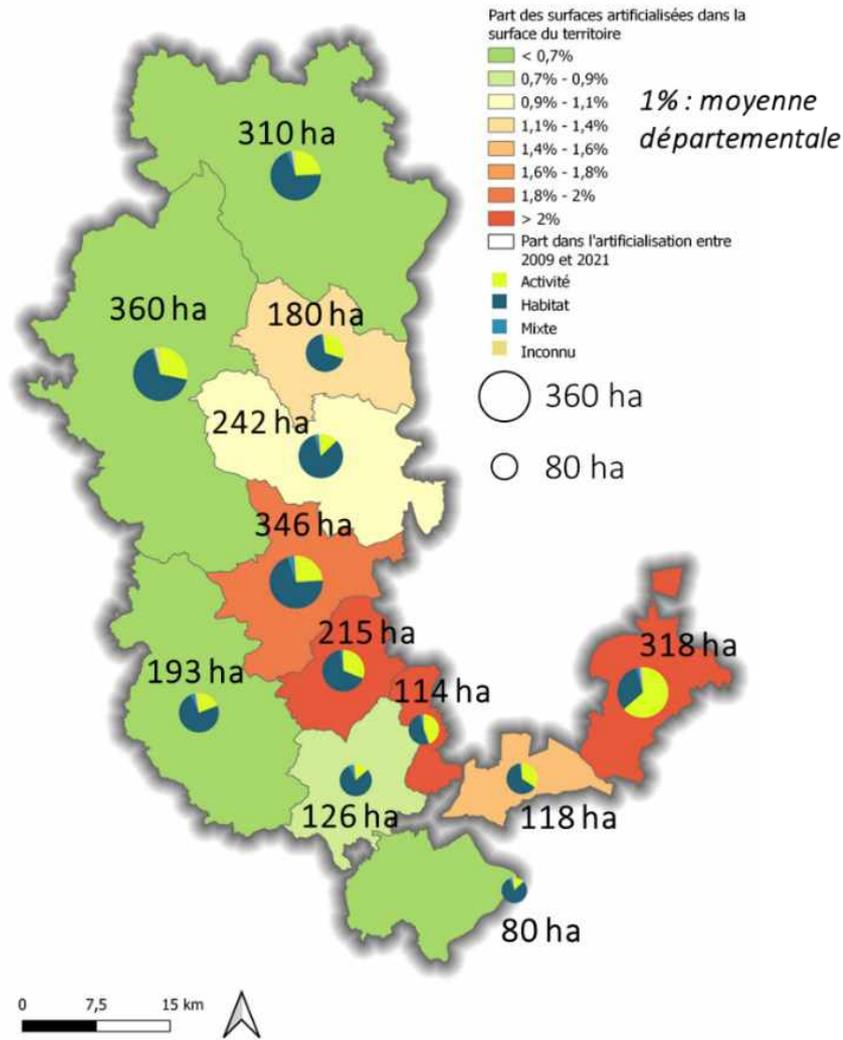


Figure 54 Artificialisation du foncier dans le département du Rhône (source : CEREMA)

D'après un bilan des délibérations de la CDPENAF du Rhône, le potentiel de consommation examiné en CDPENAF a considérablement diminué entre 2019 et 2021. Le potentiel de consommation est calculé à partir de la comptabilisation des surfaces A et N devenues U et AU dans les documents d'urbanisme examinés en CDPENAF. La feuille de route départementale, visant à réduire l'artificialisation des sols, dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette introduit dans la Loi Climat et Résilience, prévoit un potentiel de consommation maximal de 146,5 ha.

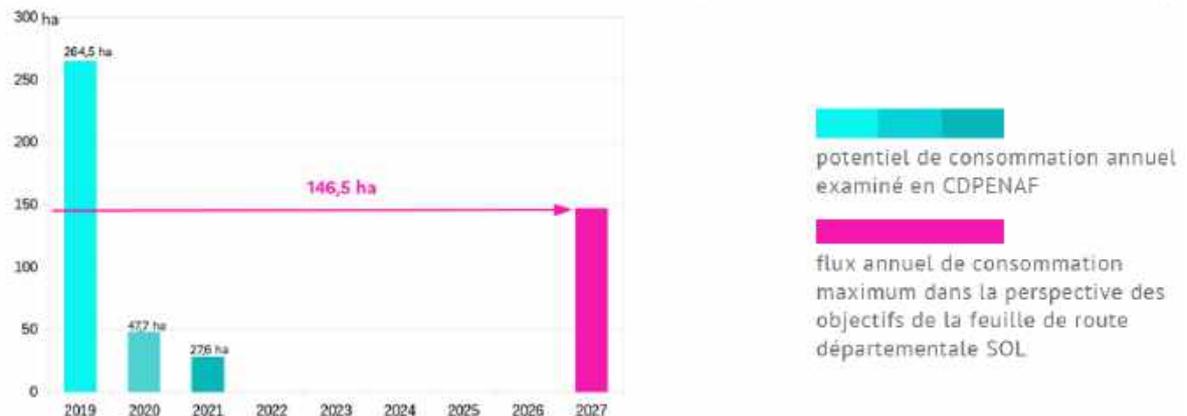
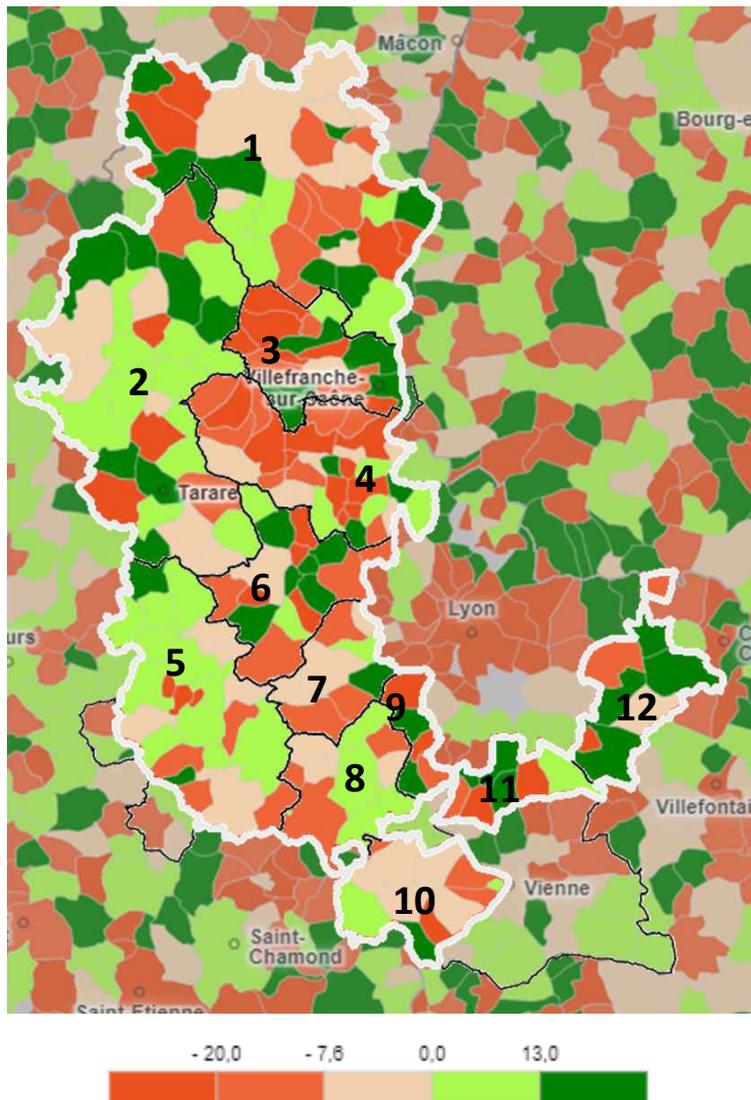


Figure 55 Potentiel de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers examinés en CDPENAF

2.2 UN FONCIER AGRICOLE SOUS TENSION



Département -1,4%

- 1 : CC Saône Beaujolais -1,7%
- 2 : CA de l'Ouest Rhodanien +1,8%
- 3 : CA Villefranche Beaujolais Saône -0,2%
- 4 : CC Beaujolais Pierres Dorées -11,6%
- 5 : CC Monts du Lyonnais -0,9%
- 6 : CC du Pays de l'Arbresle +1,2%
- 7 : CC des Vallons du Lyonnais -1,7%
- 8 : CC du Pays Mornantais -2,9%
- 9 : CC de la Vallée du Garon -13,3%
- 10 : CA Vienne Condrieu -0,9%
- 11 : CC du Pays de l'Ozon -2,1%
- 12 : CC de l'Est Lyonnais +1,4%

Source : Recensements Agricoles 2010-2020, Agreste

Figure 56 Évolution de la SAU dans le Département

À l'échelle du Département, entre 2010 et 2020, les surfaces agricoles ont diminué de seulement 1,4%. Néanmoins, ces évolutions sont très disparates selon les communes. Trois EPCI se caractérisent avec une augmentation de leur SAU : la CC du Pays de l'Arbresle, la CA de l'Est Lyonnais et la CA de l'Ouest Rhodanien. Au contraire, la CC Beaujolais Pierres Dorées et la CC de la Vallée du Garon connaissent une forte baisse de leur SAU, supérieure à 10%. Les autres EPCI ont vu leur SAU évoluer entre 0 et -3%.

De nombreuses communes, principalement dans les EPCI à l'Est du Département, proches de la Métropole de Lyon, ont vu leur SAU baisser (120 communes sur 208), dont 82 connaissant une baisse de plus de 7,5% et 41 de plus de 20. 88 communes ont connu une évolution positive de leur SAU, et 30 ont connu une augmentation de plus de 20%.

Les évolutions des surfaces agricoles sont donc très disparates entre Est et Ouest du département, et entre communes au sein des EPCI.

Outre l'érosion du potentiel productif du territoire, l'artificialisation des terres et la progression de l'urbanisation crée des difficultés pour le monde agricole, par exemple :

- Un foncier de plus en plus morcelé, donc des parcelles de plus en plus éloignées les unes des autres
- Des aménagements routiers inadaptés aux engins agricoles de grande taille
- Des conflits d'usage avec la population non-agricole (nuisances sonores et olfactives, voiries...)

Ces contraintes peuvent ainsi complexifier la reprise des exploitations, dans lesquelles les conditions de travail se retrouvent dégradées.

2.3 LES DYNAMIQUES D'INSTALLATION PAR FILIÈRE

À l'échelle du Département, depuis 2011, 36% des exploitations ovins/caprins et 35% des exploitations en maraîchage et horticulture ont un chef d'exploitation installé après 2010, contre 25% en moyenne. Au contraire, seulement 20% des exploitations en bovins lait et 20% des exploitations en bovins viande ont un chef d'exploitation installé après 2010, alors que ces activités sont parmi les plus présentes sur le territoire. Il y a donc une **inadéquation entre les porteurs de projets et les exploitations déjà présentes sur le territoire** qui laissent présager un besoin d'accompagnement des nouveaux installés et d'attractivité des activités historiques.

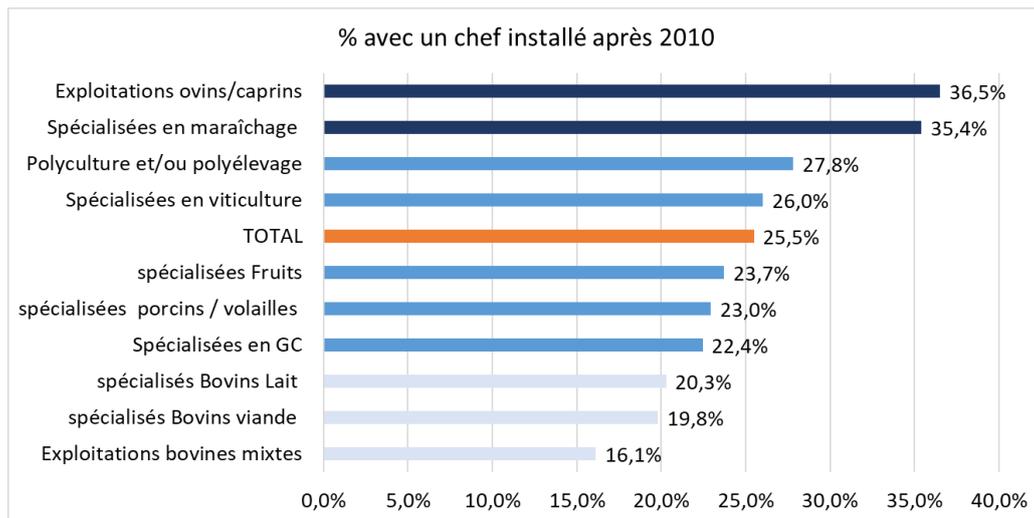


Figure 57 Part des chefs/cheffes d'exploitation installés depuis 2011 par spécialisation dans le département du Rhône (source : Recensement Agricole 2020)

Par ailleurs, 23% des exploitations en agriculture biologique et 52% des exploitations en circuit court ont un chef d'exploitation installé après 2010. Les chefs d'exploitations installés hors du cadre familial sont installés après 2010 pour 39% d'entre eux.

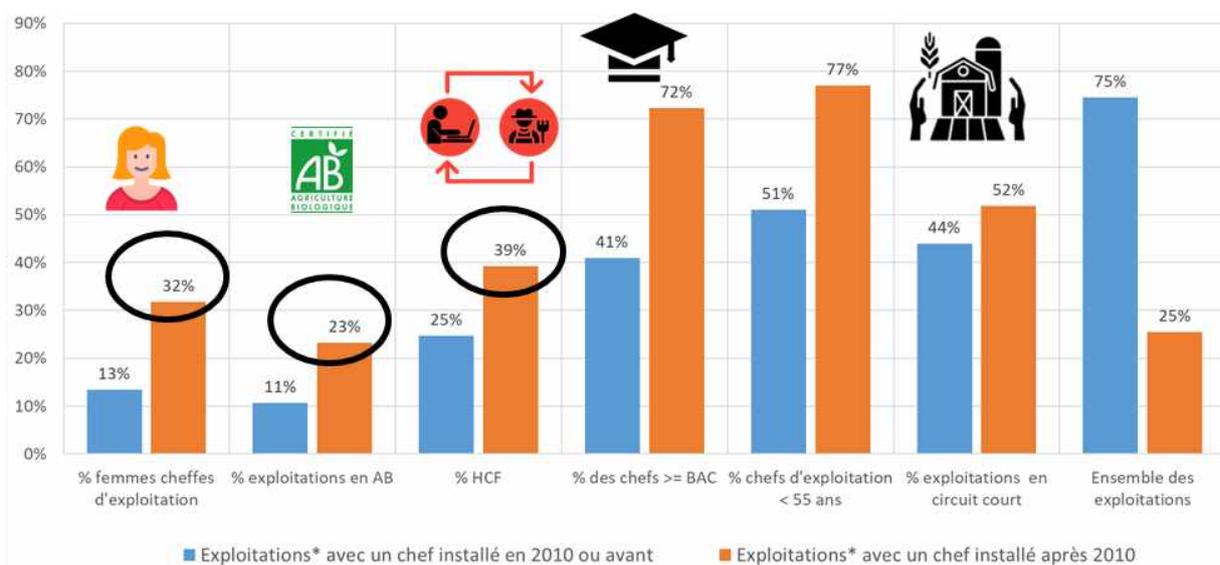


Figure 58 Part des chefs/cheffes d'exploitation installés selon le type d'exploitation

Ainsi, la génération d'agriculteurs installée depuis 2010 est plus féminisée, davantage en agriculture biologique, plus souvent installée hors cadre familial et mieux formée.

2.4 QUEL DEVENIR POUR LES EXPLOITATIONS ?

D'après le recensement agricole de 2020, 22% des exploitations ont un chef d'exploitation de plus de 60 ans, ce qui représente également 14% de la SAU (~17 000ha). À l'échelle de la région, cette situation se présente dans 25% des exploitations (18% de la SAU). Au total, on compte :

- 7% d'exploitations où le chef d'exploitation n'envisage pas de prendre sa retraite
- 5% d'exploitations avec reprise par un coexploitant, membre de la famille ou par un tiers
- 2% d'exploitations qui disparaissent au profit de l'agrandissement d'autres exploitations
- 1% des exploitations dont les terres perdront leur usage agricole
- 7% d'exploitations dans lesquelles l'exploitant concerné ne sait pas quel sera le devenir.

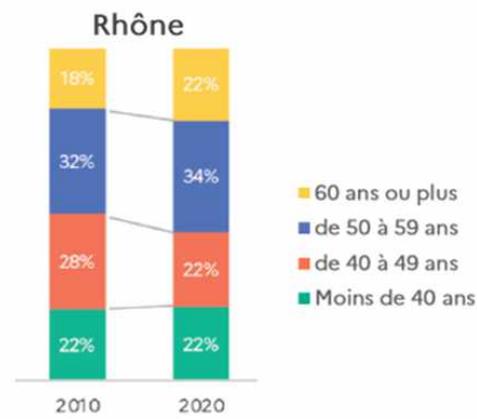


Figure 59 Répartition des chefs d'exploitations selon leur âge (RGA 2020)

2.5 LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PÉRIURBAINS DU DÉPARTEMENT – PENAP

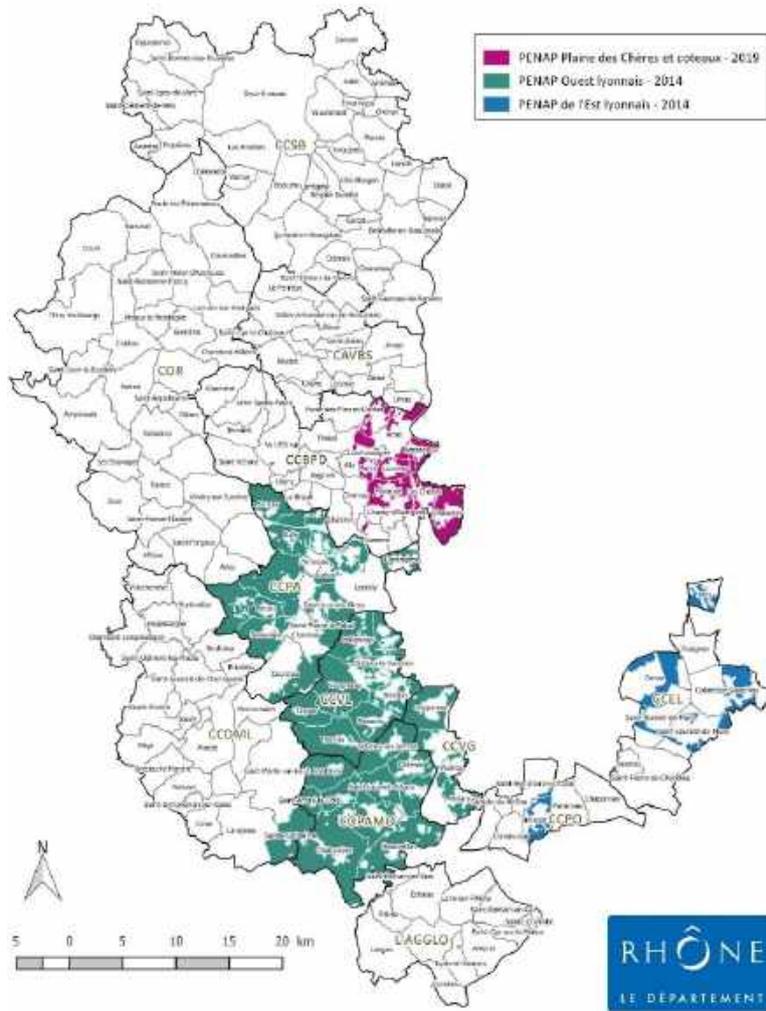


Figure 60 Périmètres PENAP du Département du Rhône

La politique PENAP³¹ a été instaurée par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 2 février 2005.

Depuis 2005, le Département s’investit fortement dans la protection des espaces naturels et agricoles à travers une politique volontariste qui permet de répondre à la problématique de l’étalement urbain dans le Rhône. Trois territoires ont institué un périmètre pour protéger durablement les parcelles de l’urbanisation et mettre en valeur leur territoire. Environ 43 500 ha sont couverts par ces périmètres.

Un programme d’actions est associé aux périmètres. Il définit des orientations de gestion en faveur de l’exploitation agricole et de la valorisation des espaces naturels. Le dispositif PENAP, offre au Département la possibilité d’interventions foncières en vue de la réalisation des objectifs définis dans le programme d’actions, en exerçant son droit de préemption via la SAFER.

Au sein des périmètres PENAP approuvés, le Département aide les agriculteurs, les acteurs locaux et les collectivités à financer leur projet.

Depuis juin 2018, le Département a adopté une nouvelle procédure d’aide dans le cadre de la politique PENAP, sous la forme d’appels à projets pour financer des actions autour de quatre thématiques : foncier, installation-transmission, modernisation des exploitations agricoles et changement climatique.

Bilan des appels à projets sur la période 2018 – 2021 : 6 appels à projets, 143 projets aidés et près de 1,5 million d’euros d’aides allouées.

³¹ La politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), 24 février 2022, https://www.rhone.fr/jcms/pl01_2011670/fr/la-politique-de-protection-des-espaces-naturels-et-agricoles-periurbains-penap

2.6 LES ACTIONS PORTÉES PAR LES EPCI DU DÉPARTEMENT

Les EPCI du Département sont actives, avec plusieurs types d'actions mises en place sur le foncier, l'installation et la transmission. Certaines actions ont pu être recensées lors des entretiens avec les EPCI et la réunion de travail collective organisée dans le cadre du GT alimentation en juin 2022.

Voici quelques exemples d'actions identifiées :

| Type d'action | Détails |
|--------------------------------------|---|
| Conventionnement | Conventions SAFER (SOL, CA Vienne Condrieu, COR) |
| Rachat de foncier | Installation d'une ferme en régie à Chaponost (CC Vallée du Garon), Création d'une zone d'activité agricole par la CCEL, Projet de ferme communale à Grézieu-la-Varenne (CC Vallons du Lyonnais), Rachat du domaine de La Grange Charton par la CC Saône Beaujolais, avec pour objectif de maintenir sa visée agricole |
| Espaces tests agricoles | ETA animés par l'ADDEAR à Savigny et à Bully (CCPA) sur du foncier privé, nouveau projet à l'échelle du SOL ETA animé par l'ADDEAR (CA Vienne Condrieu) |
| Association foncière | Projet d'association foncière sur 4 communes de la CCVL avec pour objectif de mettre en relation les propriétaires et les exploitants |
| Commissions agricoles locales | Commissions à l'échelle des communes, dans la COPAMO et la CCVG, avec élu municipal et agriculteurs sur les thématiques installation/transmission |

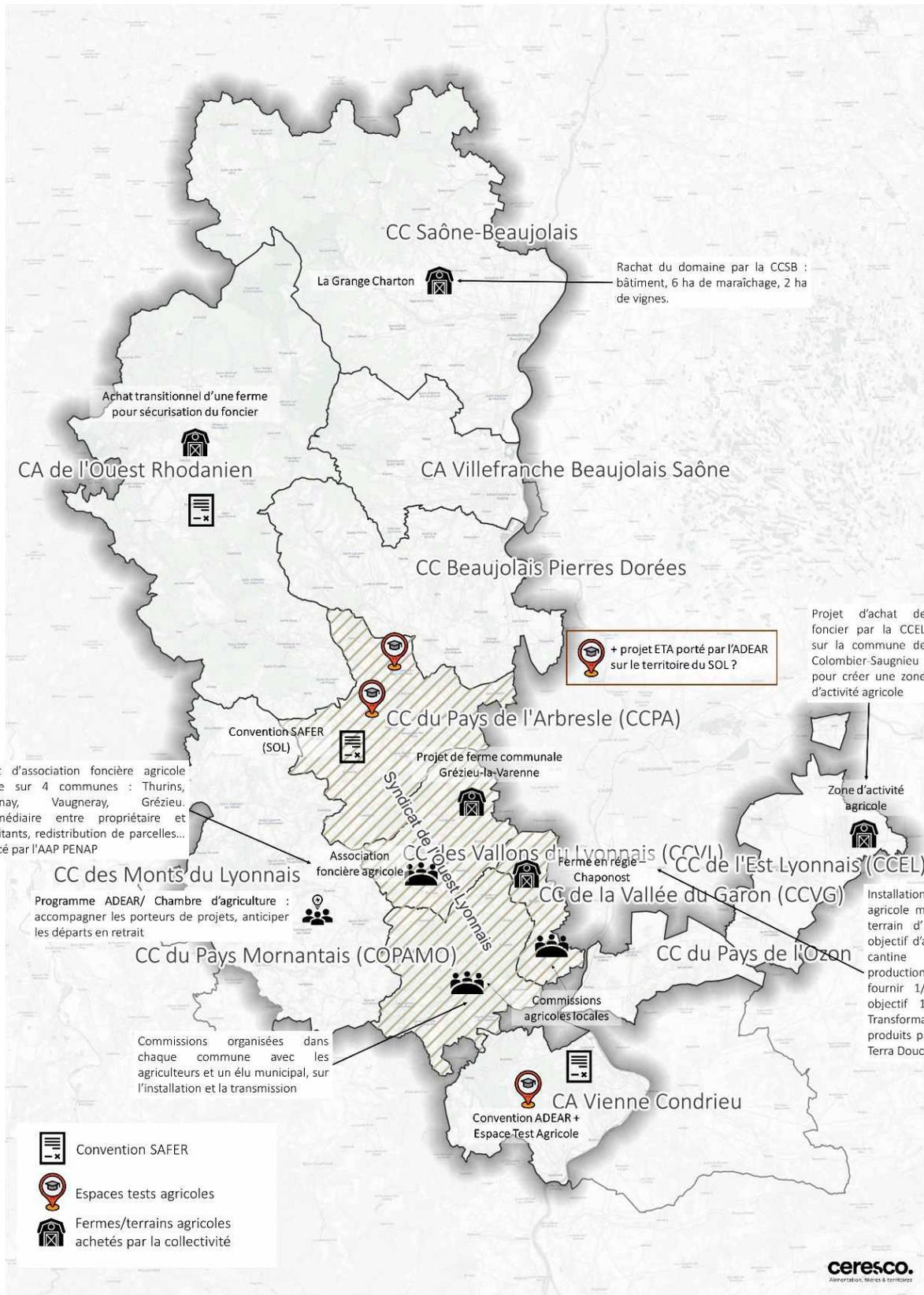


Figure 61 Carte des initiatives recensées par les EPCI lors du GT Alimentation de Juin 2022

2.7 LES ACTEURS DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION

| Structure | Action |
|---|--|
| <p>Chambre d'Agriculture</p>  | <p>Le Point Accueil Installation, géré par les Chambres d'Agriculture, permet d'informer gratuitement les porteurs de projet et donc de préparer des installations. Les conseillers proposent des sessions d'informations collectives et des rendez-vous individuels. La chambre est également agréée pour réaliser des études de faisabilité d'installation.</p> <p>D'autres actions sont menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage anticipé des cédants - Mise en relation des cédants et des porteurs de projets via le PAI - Actions de promotion et de sensibilisation sur les parcours d'installation (stage de l'idée au projet, actions collectives filières « demain je m'installe en maraîchage », ...) - Accompagnement des porteurs de projets (acquisition de compétences de chef d'exploitation, diagnostics de faisabilité, suivi post-installation, appui technique à la création des ateliers) - Conseil en évolution professionnelle, pour les profils en reconversion |
|  | <p>Les ADDEAR sont des associations gérées par des agriculteurs, dont la principale mission est d'accompagner l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations, en agriculture paysanne.</p> <p>L'ADDEAR du Rhône propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations à l'installation, sur le foncier, sur la construction de projets collectifs - Un accompagnement individualisé des porteurs de projet (diagnostics, études de faisabilité...) - Une carte des fermes à transmettre, de foncier, des lieux tests mis à disposition et des recherches d'associés <p>L'ADDEAR gère également l'Espace Test Agricole du Rhône, qui est un espace test en archipel³². L'ETA du Rhône propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des moyens de production (terrains dans des fermes, proposés par des collectivités...) en commodat et du matériel - un cadre légal d'exercice, via une couveuse régionale agricole « START'TER » - un dispositif d'accompagnement (technique, gestion/comptabilité, mise en réseau sur le territoire, recherche de foncier pour une installation après le test) <p>Le cadre d'exercice est un élément important des ETA. La couveuse régionale START'TER a été fondée en 2019 et propose des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), permettant le démarrage d'une activité d'entreprise en échange du suivi par le porteur de projet d'un programme d'accompagnement et de formation. Le porteur de projet garde son statut (étudiant, demandeur d'emploi, retraité, salarié à temps partiel...) et ses aides sociales.</p> |

³² <https://reneta.fr/Rhone>

| | |
|---|--|
|  | <p>Opérateur foncier historique et légitime. Veille (Vigifoncier), acquisition amiable, préemption, stockage, conventions collectivités.</p> |
|  | <p>Foncière et fondation : acquisition de foncier et location à des agriculteurs bio, sans revente.</p> <p>L'action de Terre de liens a pour objectif de protéger les terres agricoles de la spéculation et de l'artificialisation. Le principal mode d'action est l'achat des terres, puis la location à des agriculteurs en agriculture biologique.</p> <p>Les achats sont réalisés par deux structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Foncière, dont le capital provient d'actionnaires citoyens et institutionnels - la Fondation, dont le capital provient de dons <p>Trois fermes ont été achetées ou sont en cours d'acquisition par Terre de liens Rhône-Alpes dans le département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Jardin des Courtines, à Duerne (maraîchage) - La Fournachère, aux Haies (brebis allaitantes) - Le Petit Arbre, Savigny (maraîchage, céréales, foin) |

2.8 ENJEUX

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une utilisation importante et unique en France de l'outil PENAP | <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité au foncier et au bâti : des exploitations de plus en plus grandes donc difficiles à transmettre (coûts de reprise important) |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités dynamiques sur ce sujet : conventions SAFER, ADDEAR • Des espaces tests agricoles présents sur le territoire • Des candidats en reconversion professionnelle • Des débouchés forts avec la Métropole, qui encouragent les installations | <ul style="list-style-type: none"> • L'urbanisation, du fait de l'étendue de l'aire d'attraction de la Métropole de Lyon • Un foncier agricole de plus en plus morcelé, ce qui complexifie le travail sur l'exploitation (perte de temps, charges supplémentaires) et les transmissions |

ENJEUX

- Les surfaces agricoles, menacées par l'enfrichement (en zone viticole notamment), l'expansion de l'urbanisation et le mitage
- Un repérage efficace et anticipé des cédants
- L'adéquation entre les porteurs de projet et les exploitations à transmettre et l'accompagnement à l'installation/transmission : des filières « historiques » qui attirent moins (bovins, arboriculture)
- La coopération entre les différents acteurs du foncier agricole

3. NOTE DE SYNTHÈSE 3 : EMPLOI ET FORMATION

3.1 LE DÉVELOPPEMENT DU SALARIAT

L'emploi permanent agricole regroupe plusieurs catégories de statut :

- Les chefs d'exploitation
- Les actifs familiaux participant aux travaux agricoles
- Les cotisants solidaires : qui exploitent moins de la SMA (Surface Minimale d'Assujettissement).
- Les salariés permanents, présents au moins 8 mois sur l'exploitation
- Les salariés temporaires et saisonniers

La main d'œuvre totale représente **7 970 ETP en 2020, en baisse de 14% par rapport à 2010**, d'après le recensement agricole. Les chefs d'exploitants et coexploitants représentent 4 371 ETP, soit 55% du total (56% en 2010). La main d'œuvre familiale a diminué de 59% et son poids dans le total est passé de 15% à 7%. Au contraire, le volume de travail des salariés permanents a augmenté de 55% et est passé de 11% du total à 19%.

La perte de main d'œuvre familiale représente 814 ETP, la hausse des salariés permanents est de 548 ETP. On observe donc une tendance de **transfert de main d'œuvre de la famille vers le salariat**.

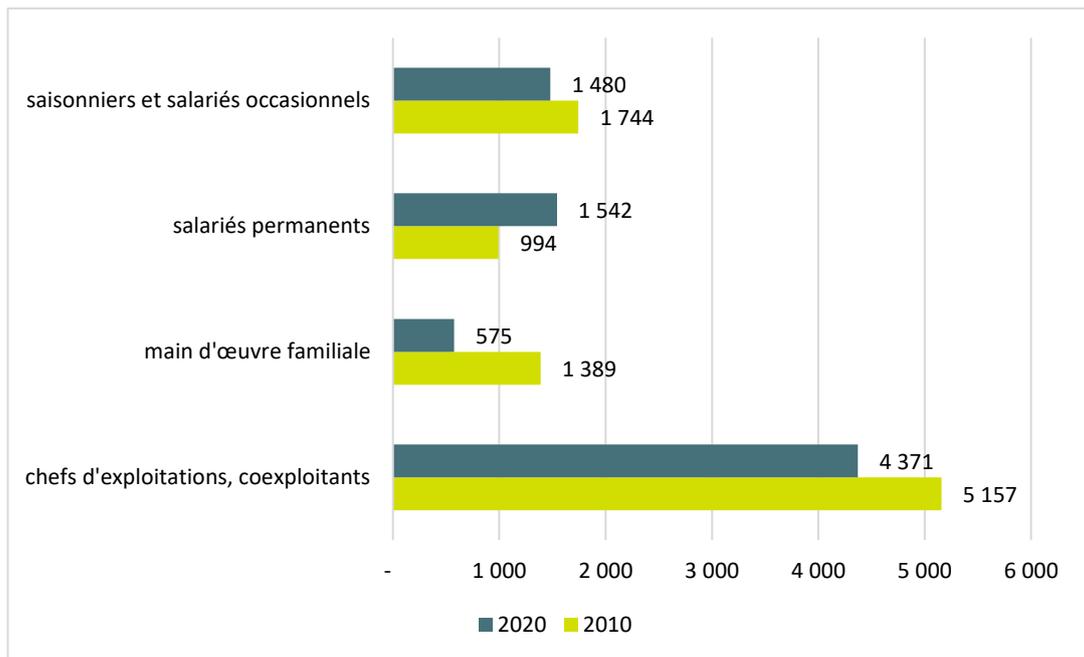


Figure 62 La main d'œuvre agricole dans les exploitations du département

L'axe Saône-Rhône a une densité agricole particulièrement importante, du fait de productions nécessitant beaucoup de main d'œuvre (viticulture dans le Beaujolais, arboriculture, maraîchage dans les Monts et Coteaux du Lyonnais). La densité est moins forte dans l'Est lyonnais, principalement céréalier.

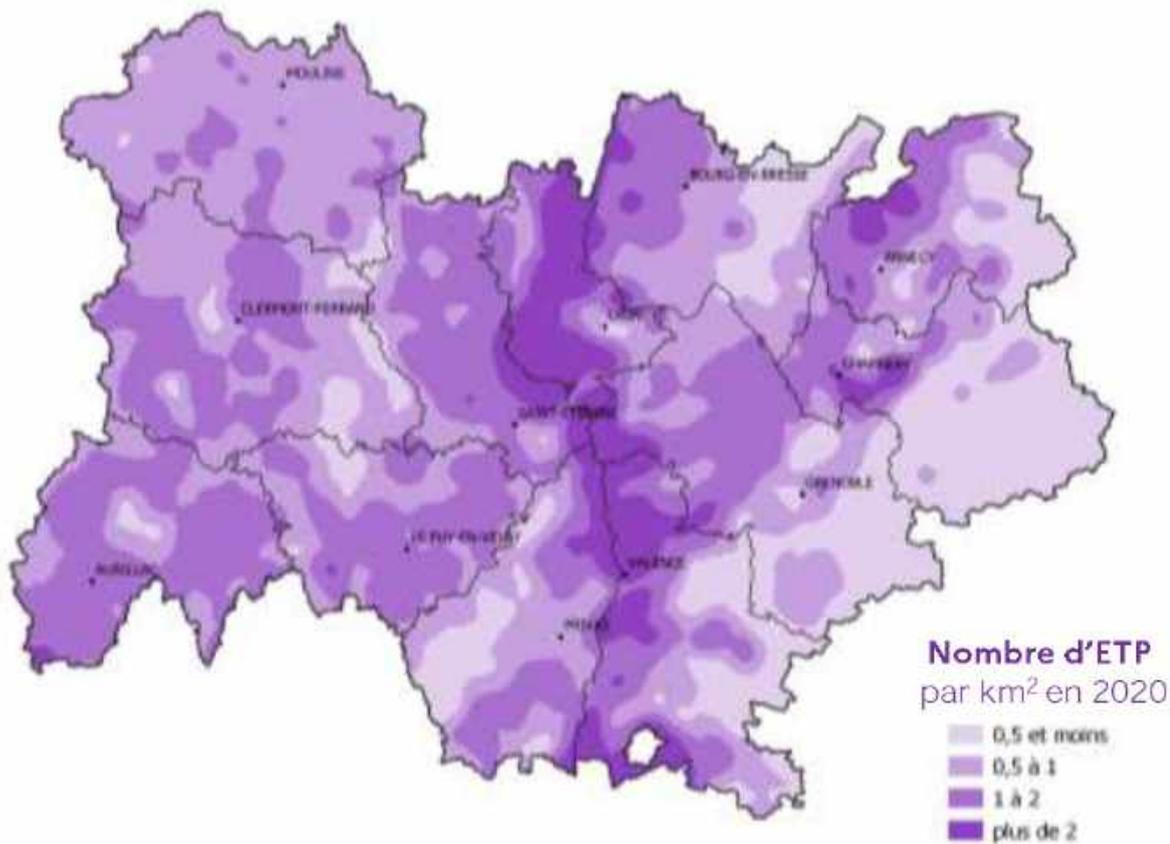


Figure 63 Densité d'emploi agricole en Rhône-Alpes

3.2 DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

On trouve douze MFR dans le département du Rhône. Ces établissements forment 2 400 élèves et étudiants, dont 80% d'internes. Six des MFR proposent des formations en agriculture ou élevage. La création d'une treizième MFR est en projet dans le Sud du département, avec notamment une formation en cuisine pour la restauration collective.

On trouve également un lycée agricole spécialisé en viticulture.

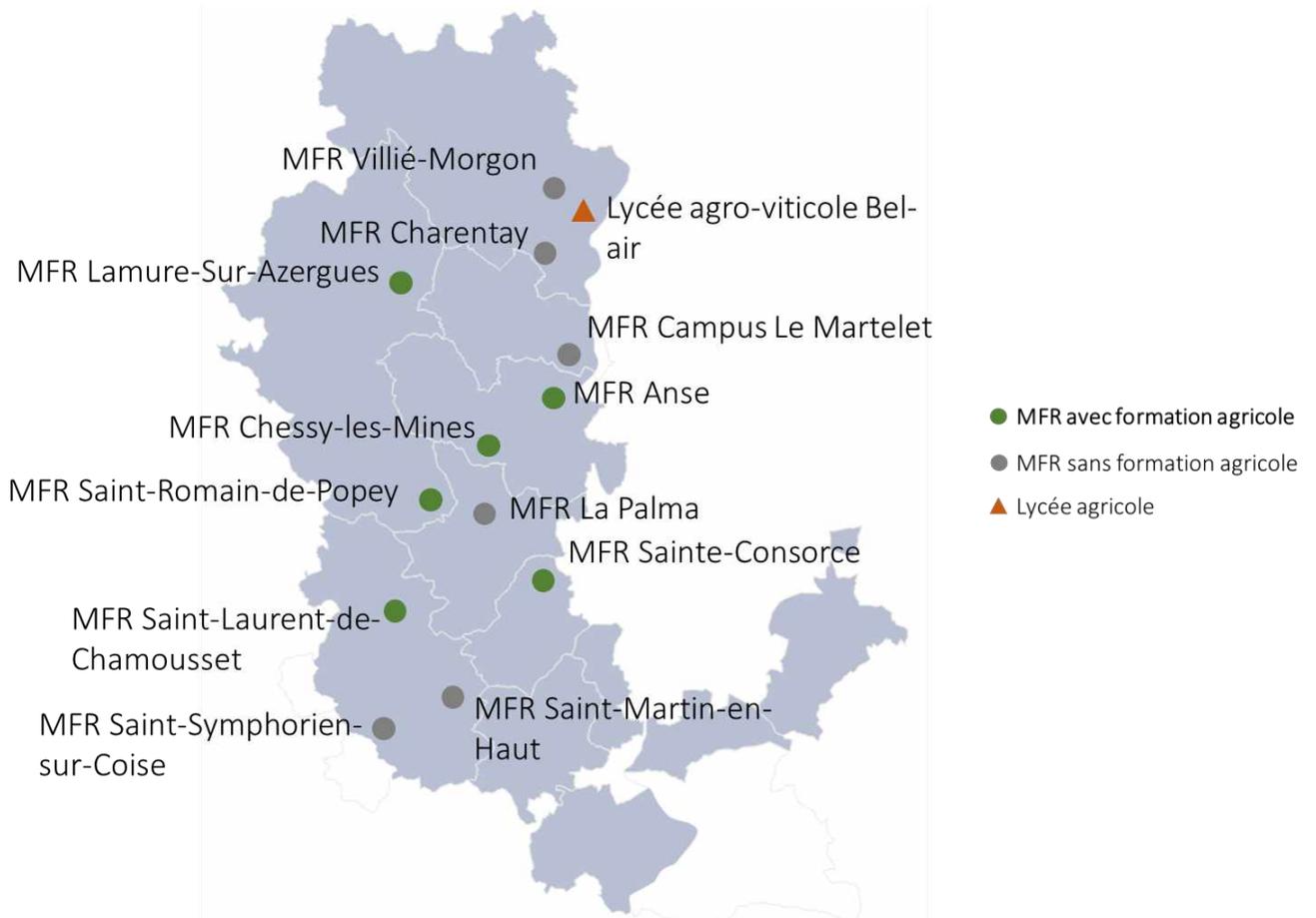


Figure 64 Les établissements de formation agricole

Les MFR sont ainsi des établissements qui permettent de former des travailleurs dans les domaines de l'agriculture, la maintenance, l'industrie, la vente.

3.3 INITIATIVES ACTUELLES

Le Département est impliqué dans le soutien de plusieurs actions portées par la Chambre d'Agriculture et Graine d'Emploi notamment :

- Le dispositif Rebonds, qui permet de soutenir les exploitants en difficultés (difficultés financières, solitude, ...), en partenariat avec la MSA et Solidarités Paysans
- Le service de remplacement, qui permet aux agriculteurs d'être remplacés sur leur exploitation (maladie, départ en vacances, parentalité...)

Graine d'emplois 69

Graine d'Emplois est une association, créée en 2016, qui a pour vocation d'être le guichet unique de l'emploi en agriculture dans le Rhône, grâce à plusieurs services :



- Définition des besoins des agriculteurs en termes d'emploi
- Réalisation des démarches administratives
- Publication des offres d'emploi
- Mise à disposition d'une offre de formation pour les salariés

3.4 ENJEUX

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau d'établissements de formation sur l'ensemble du département • Des installations qui restent dynamiques | <ul style="list-style-type: none"> • Des métiers difficiles donc de moins en moins attractifs • Emploi saisonnier |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Projet de création d'une treizième MFR dans le sud du département qui pourrait former aux métiers de la restauration collective durable | <ul style="list-style-type: none"> • La difficulté de recrutement peut dissuader les agriculteurs de poursuivre leur activité, ou contribuer à la réduire |

ENJEUX

- L'attractivité des formations et des métiers
- L'adaptation des compétences au changement climatique

